MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES HALIEUTIQUES 2021

(DGESS/MARAH)

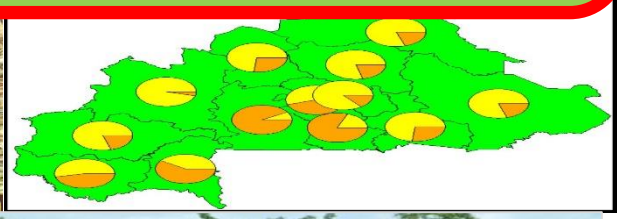

Décembre 2022

SOMMAIRE

PREFACE **2**
CIGLES ET ABBREVIATION **3**
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX **4**
RESUME **6**
PROGRAMME 075 : Aménagements Hydro-agricoles et irrigations. **7**
PROGRAMME 076 : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutrition **17**
PROGRAMME : Economie agricole **26**
PROGRAMME 078 : Développement durable des productions agricoles **35**
PROGRAMME 079 : Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural **62**
PROGRAMME 080 : Pilotage et soutien **65**
PROGRAMME 081 : Sécurisation et gestion durables des ressources pastorales **68**
PROGRAMME 082 : Productivité et compétitivité des productions animales **71**
PROGRAMME 083 : Santé animale et santé publique vétérinaire **74**
PROGRAMME 084 : Santé animale et santé publique vétérinaire **78**
ANNEXES ..... **xiv**
Annexe 1 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord 2021. xiv
Annexe 2 : Métadonnées xiv
Annexe 3 : Synthèse des indicateurs du PNSR II (2016-2020) xvi
BIBLIOGRAPHIE **25**

PREFACE

Le Ministère de l'agriculture, des Ressources animales et halieutiques, a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques agricoles du Burkina Faso, le tableau de bord statistique 2021. Cette publication figure parmi les activités de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles. Elle constitue une activité prioritaire dans l'ensemble du Système des Statistiques agricoles et alimentaires (SSAA), partie intégrante du Système statistique national (SSN), et a pour objectif d'analyser les indicateurs des phénomènes agricoles et alimentaires au Burkina Faso rencontrés sur les dix dernières années. Ces indicateurs sont essentiellement dérivés de l'annuaire statistiques 2021 afin de valoriser son contenu et permettre d'expliciter les données et de déceler les dérives constatées dans le secteur c'est-à-dire les écarts des résultats des politiques et autres actions de développement microéconomique et macroéconomique par rapport aux cibles de gouvernance du secteur.
La série des données y sont présentées de façon synthétique à travers des graphiques, des tableaux et des cartes thématiques pour permettre de cerner en un clin d'œil, les dérives par rapport aux cibles objectives ou tendancielles.

Tout comme l'annuaire statistique, le tableau de bord statistique est organisé suivant les douze (12) programmes budgétaires de l'agriculture et de l'élevage tout en couvrant la pêche mais aussi la sécurité alimentaire et les prix des espèces animales et des produits céréaliers.
C'est l'occasion pour moi d'adresser nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du document source de ce document analytique combien intéressant pour le suivi et le pilotage du secteur de l'agriculture et de l'élevage, notamment les structures ayant fourni les données à la DGESS pour son élaboration.

Tout en espérant que le contenu de ce document attire votre attention pour un meilleure réajustement des actions des politiques agricoles, nous demeurons convaincus qu'il pourrait encore comporter des insuffisances et des imperfections. Par conséquent, vos critiques et suggestions sont les bienvenues aux adresses **maah-dss-ssaa@yahoogroupes.fr** ou **dss.maah.saa@gmail.com** en vue de parfaire les éditions à venir.

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

Dr Dénis OUEDRAOGO

Chevalier de l'ordre de l'Etalon

CIGLES ET ABBREVIATION

APFR	Attestation de possession foncière rurale
CAP-M	Centre-Agricole Polyvalent de Matourkou
CH	Analyse du Cadre harmonisé
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols
CPSA	Comité de Prévision de la Situation Alimentaire
DGAHDI	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie rurale
DPPO	Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle
DSS	Direction des Statistiques Sectorielles
EPA	Enquête Permanente Agricole
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Kg	Kilogramme
Kg/Hbt	Kilogramme par habitant
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MAFAP	Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
NPK	Nitrate, phosphore, Potassium
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNSR	Programme National du Secteur Rural (2016-2020)
PRSPV	Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDR	Stratégie du Développement Rural (2016-2025)
SIM	Système d'Informations des Marchés
SISA	Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SSN	Système Statistique National
TCBC	Taux de couverture des besoins céréaliers
t/ha	Tonnes par hectare

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

P075

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha) 8
Graphique 075. 2 : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha) 9
Graphique 075. 3 : Superficie des terres irriguées (en ha) 10
Graphique 075. 4 : Nouvelles superficies de riz irrigué (en ha) 10
Graphique 075. 5 : Part de l'irrigation dans la production totale de riz et de maïs 11
Graphique 075. 6 : Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %) 12
Graphique 075. 7 : Ratio de récupération des superficies au cours de l'année par rapport à 2011 13
Graphique 075. 8 : Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %) 14
Graphique 075. 9: Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %) 14
Graphique 075. 10: Nombre d'ouvrages d'irrigation mis à disposition des producteurs (en unité) 15
Graphique 075. 11: Nombre de motopompes mis à disposition des producteurs (en unité) 15

Tableau 075. 1 : Part du riz et du maïs irrigués dans la production totale de riz et maïs en 2020 et 2021 (en %) 11

P076

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt) 17
Graphique 076. 2: Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA) 18
Graphique 076. 3: Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%) 19
Graphique 076. 4: Score de diversité alimentaire des ménages agricole 20
Graphique 076. 5: Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %) 21
Graphique 076. 6: Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages (en %) 22
Graphique 076. 7: Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %) 23
Graphique 076. 8: Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée. 24

P077

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%) 26
Graphique 077. 2: Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %) 27
Graphique 077. 3: Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %) 28
Graphique 077. 4: Taux de commercialisation des autres produits agricoles vivriers (en %) 29
Graphique 077. 5: Proportion des femmes dans la population active agricole (en %) 30
Graphique 077. 6: Evolution du nombre moyen d'actifs agricoles par ménage 31
Graphique 077. 7: Taille et superficie moyenne des ménages économiques agricoles 32
Graphique 077. 8: Taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de 7 ans (en %) 33

P078

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %) 35
Graphique 078. 2: Evolution des doses nettes d'intrants appliquées de 2012 à 2021 (en kg/ha) 36
Graphique 078. 3: Dose nette de NPK (kg/ha) 37
Graphique 078. 4: Dose nette de l'urée (kg/ha) 38
Graphique 078. 5: Dose de fumure organique appliquée aux céréales 39
Graphique 078. 6: Evolution de la production céréalière (en tonne) 39
Graphique 078. 7: Indice croissance (Base 100 en 2011) de la production du coton 40
Graphique 078. 8: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production du niébé 41
Graphique 078. 9: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production des tubercules 41
Graphique 078. 10: Indice (base 100 en 2011) de la production des oléagineux 42
Graphique 078. 11: Indice de diversification de la production agricole 43
Graphique 078. 12: Part des jeunes de 18 à 35 ans dans la production nationale (%) 44

Graphique 078. 13 : Part des femmes dans la production de riz hors aménagement 44
Graphique 078. 14 : Proportion des superficies exploitées par les femmes (en %) 45
Graphique 078. 15 : Evolution de la production céréalière de 2012 à 2021 (en tonne) 46
Graphique 078. 16 : Evolution de la production des cultures de rente (en tonne) 47
Graphique 078. 17 : Part des femmes dans la production des autres produits vivriers (en %) 48
Graphique 078. 18 : Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %) 49
Graphique 078. 19: Proportion de ménages utilisant le NPK (%) 49
Graphique 078. 20 : Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%) 50
Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée, le NPK et la semence améliorée (%) 51
Graphique 078. 22 : Taux d'utilisation de la charrue et du tracteur (en %) 51
Graphique 078. 23 : Proportion des ménages possédant un animal de traction (en %) 52
Graphique 078. 24 : Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%) 53
Graphique 078. 25: Proportion des femmes utilisant le labour motorisé (%) 54
Graphique 078. 26: Evolution des rendements des cultures céréalières de 2011 à 2020 (en kg/ha) 55
Graphique 078. 27: Evolution des rendements des cultures de rente de 2011 à 2020 (en kg/ha) 56
Graphique 078. 28: Taux d'adoption de la semence améliorée selon l'âge du producteur (en %) 57
Graphique 078. 29: Taux d'adoption simultanée de la semence améliorée, des engrais et du labour motorisé (en %) 57
Graphique 078. 30: Taux d'utilisation des produits phytosanitaires (en %) 58
Graphique 078. 31: Proportion des ménages ayant reçu un appui-conseil dans l'année (en %) 59

P079

Graphique 079. 1 : Proportion de ménages appartenant aux OP végétales (%) 61
Graphique 079. 2: Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%) 62

P080

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l'agriculture 64

Tableau 080. 1 : Effectif du personnel par catégorie (y compris ceux de l'ex MRAH) 65
Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M et à l'ENESA 65

P081

Graphique 081. 1 : Evolution de la transhumance interne des animaux entre 2012 et 2021 67
Graphique 081. 2 : Etat de la transhumance interne dans les régions en 2021 68

P082

Graphique 082. 1 : Quantité de viande (abattages contrôlés) produite par espèce (en tonnes) 70
Graphique 082. 2 : Evolution de la production de cuirs et de peaux (en milliers) 71

P083

Graphique 083. 1 : Taux de couverture vaccinale (PPCB MNC PPR) entre 2012 et 2021 73
Graphique 083. 2 : Evolution des effectifs (en milliers) traités curativement contre les trypanosomoses animales par espèce entre 2012 et 2021 74
Graphique 083. 3: Evolution des doses de vaccin acquises entre 2012-2021 75

P084

Graphique 084. 1 : Evolution de la production de la pêche de capture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021 77
Graphique 084. 2: Evolution de la production de la pisciculture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021 78

RESUME

Le tableau de bord 2021 des statistiques agricoles analyse l'évolution des indicateurs clés du secteur de l'agriculture, de l'alimentation et de l'élevage sur la dernière décennie (2012 à 2021). Les thématiques des indicateurs abordés sont en rapport avec le genre et concernent l'aménagement des terres agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'économie agricole, le développement durable des productions agricoles, la sécurisation foncière, la formation professionnelle agricole et l'organisation du monde rural ainsi que le pilotage du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Les indicateurs de productivité (aménagement du capital foncier) générale et particulièrement en riz indiquent une amélioration de la situation agricole en 2021 par rapport à 2020 et une stagnation des rendements céréaliers sur la période sous revue malgré une hausse importante en 2021. Les caractères peu mécanisé et extensif de l'agriculture du Burkina Faso sont maintenus en dépit des efforts d'intensification entrepris ces dernières années dont la distribution électronique des intrants et équipements agricoles depuis l'année 2020. L'utilisation particulière des engrais minéraux se fait globalement sur fond de faible dosage en deçà des normes agronomiques recommandées par la recherche au Burkina Faso. La souveraineté alimentaire en matière céréalière s'est rétrogradée en 2021 (48% des ménages sont autonomes contre 57% en 2020) et les spéculations ont été plus diversifiées pour plus de sécurité alimentaire. Enfin, l'inflation sur les marchés agricoles s'est accentuée en 2021 avec les céréales qui affichent des prix en hausse par rapport à 2020 (+33,5%), conduisant à une dégradation de la situation alimentaire des ménages qui accèderont plus difficilement aux produits céréaliers. L'on retient également qu'environ 7 ménages sur 100 sont dépossédés de leurs animaux de traction en 2021 en partie lié à l'insécurité. Les femmes (18% des terres en 2021) et les jeunes de 18-35 ans ont de moins en moins accès à la terre et aux intrants agricoles.

PROGRAMME 075 :

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha) 8
Graphique 075. 2 : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha) 9
Graphique 075. 3 : Superficie des terres irriguées (en ha) 10
Graphique 075. 4 : Nouvelles superficies de riz irrigué (en ha) 10
Graphique 075. 5 : Part de l'irrigation dans la production totale de riz et de maïs 11
Graphique 075. 6 : Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %) 13
Graphique 075. 7 : Ratio de récupération des superficies au cours de l'année par rapport à 2011 14
Graphique 075. 8 : Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %) 14
Graphique 075. 9: Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %) 15
Graphique 075. 10: Nombre d'ouvrages d'irrigation mis à disposition des producteurs (en unité) 16
Graphique 075. 11: Nombre de motopompes mis à disposition des producteurs (en unité) 16

Tableau 075. 1 : Part du riz et du maïs irrigués dans la production totale de riz et maïs en 2020 et 2021 (en %) 11

75.1. L'aménagement des plaines et basfonds agricoles

Points saillants :

- Sur la période 2012-2021, les plaines et bas-fonds agricoles aménagés sont principalement orientés vers la production rizicole.
- Malgré ces efforts d'aménagements observés sur la période sous revue, la région du Sahel demeure la moins touchée par ces réalisations sur la période 2020-2021.

Commentaire

Au cours de la période 2012-2021, les superficies aménagées pour la riziculture présente une tendance haussière passant de 41 526 ha à 72 055 ha, soit un taux d'accroissement global de 74%. Par contre sur la même période, les superficies aménagées pour la culture du maïs évoluent en dents en scie avec deux pics enregistrés en 2014 (9 336 ha) et en 2017 (9 402 ha). Sur les cinq (05) dernières années (2017-2021), la superficie moyenne annuelle aménagée, est 70 234 ha dont 90% pour le riz contre 10% pour le maïs. Pour l'année 2021, la superficie aménagée de riz est de 72 055 ha comparativement à celle de 2020 (68 985 ha).

Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et de l'Est bénéficient plus des efforts d'aménagements contrairement aux régions du Sahel, du Centre-Sud et Centre-Est.

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha)

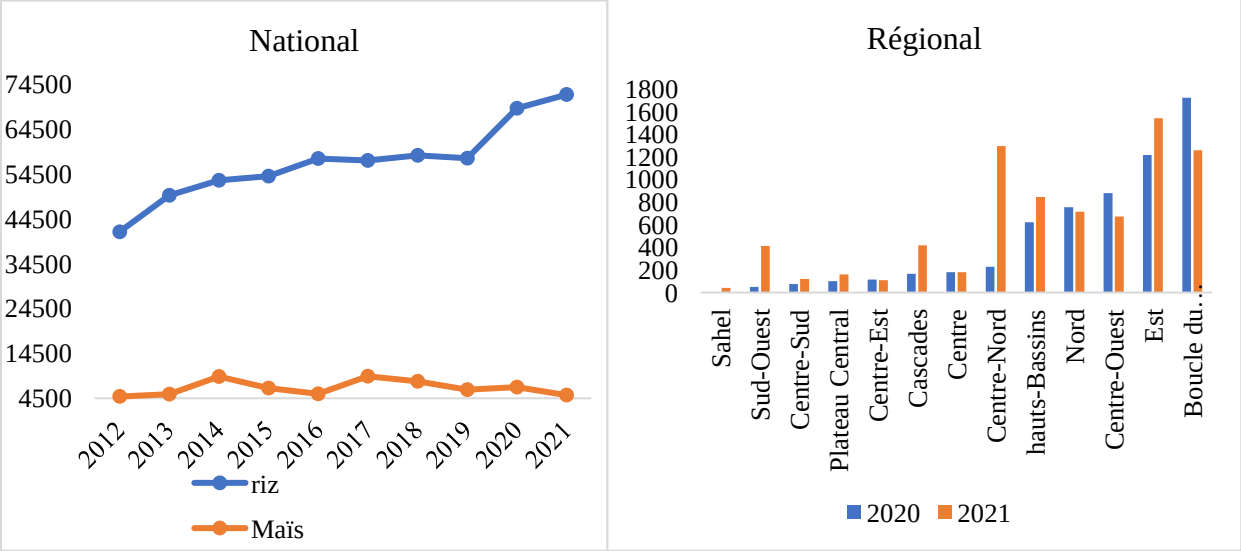

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.2.Les efforts annuels d'aménagement des bas-fonds agricoles

Points saillants :

- Depuis 2017, les efforts d'aménagements de nouveaux bas-fonds sont en hausse ;
- Les efforts d'aménagements ont été intensifs dans les régions du Centre-Nord, du Sud-Ouest et l'Est en 2021 par rapport à 2020 ;

Commentaire

La superficie bas-fonds nouvellement aménagée durant la période 2012-2021, présente une évolution en dents de scie. La meilleure performance a été enregistré en 2013 avec 9 986 ha de nouveaux bas-fonds aménagés. Les performances atteintes sont au-dessus des cibles fixées dans la SDR (2016-2025) qui est de 1 500 ha par an.

Au niveau régional, en 2021, il y a eu plus d'aménagement de nouveaux bas-fonds dans la région du Centre-Nord et l'Est. Par contre, aucun nouvel aménagement n'a été fait dans la région du Sahel en raison probable de l'insécurité. De même, la région de la Boucle du Mouhoun connait une baisse des superficies nouvellement aménagées en 2021 (1218,56 ha) comparativement à 2020 (1722,3 ha).

***Graphique 075. 2* : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha)**

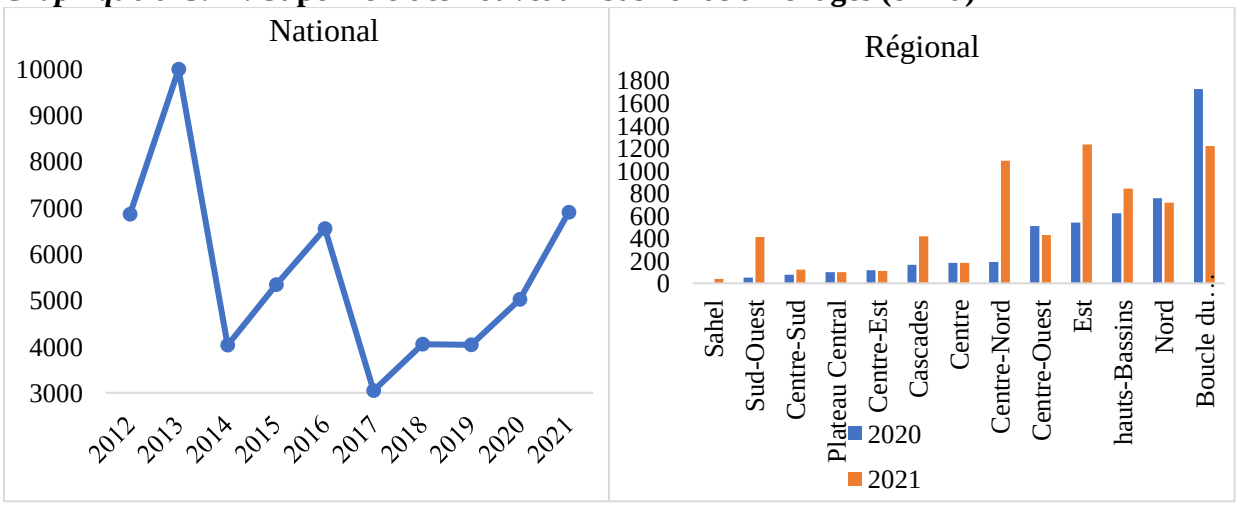

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.3. Le niveau d'irrigation des terres agricoles

Points saillants :

- L'irrigation n'est pas encore sous-maîtrise totale au Burkina Faso ;
- Les superficies des terres irriguées est en chute libre depuis 2017 jusqu'à nos jours ;
- L'irrigation des terres est très localisée principalement dans la région du Centre-Nord, du Centre-Ouest et de l'Est au cours des deux dernières années.

Commentaire

Sur la période 2012-2021, les superficies de périmètres irriguées connaissent deux périodes d'évolution. Elles évoluèrent en dents de scie autour de 2 000 ha avant de connaitre une baisse progressive à partir de 2017 en passant de 2 710 ha à 861 ha en 2021 soit une baisse de 25% par an. La superficie des terres irriguées est en baisse absolue de 226 ha en 2021 comparativement à 2020 malgré les efforts engagés par l'Etat dans le cadre de l'initiative présidentielle 1 000 000 tonnes de riz. Sur les treize régions que compte le pays seulement, cinq (05) ont bénéficié des terres irriguées en 2020 et en 2021. Cette situation s'expliquerait d'une part par la flambée des prix des équipements d'irrigation sur le marché ; et d'autre part par les nouvelles orientations que s'est donné le Ministère en charge de l'Agriculture en vue de moderniser l'agriculture nationale notamment celles visant à promouvoir un modèle d'exploitation agricole innovante, résiliente et performante

Graphique 075. 3 : Superficie des terres irriguées (en ha)

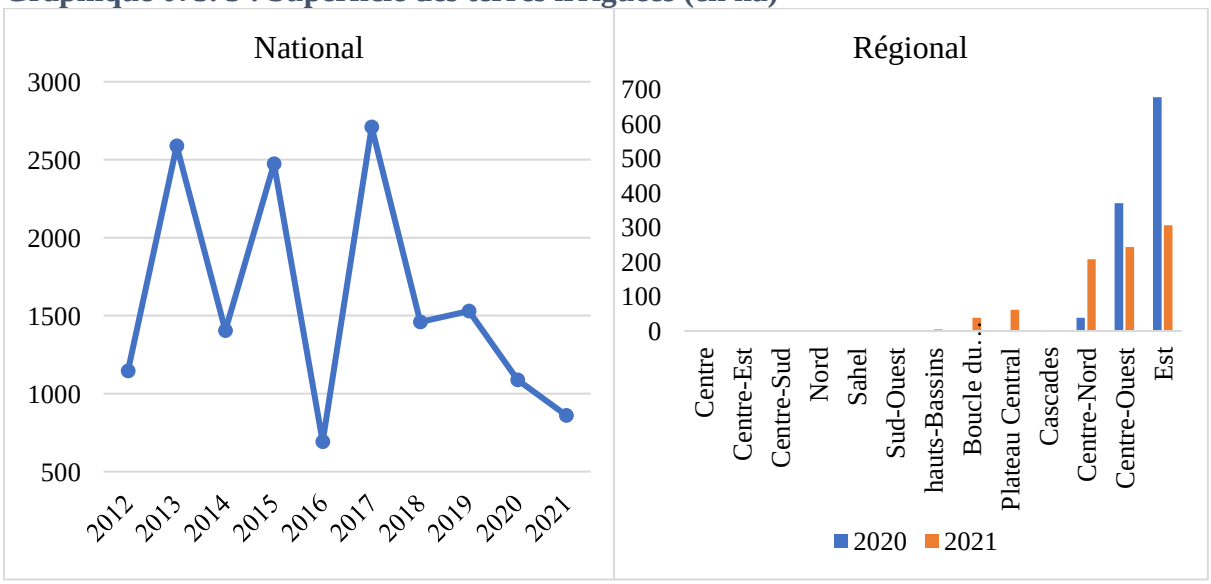

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.4.Les efforts annuels d'irrigation des terres agricoles

Points Saillants :

- Les emblavures de superficie en riz de saison sèche sont instables sur la dernière décennie ;

- 2020 reste l'année du plus grand effort d'emblavure en riz de saison sèche sur la période ;

- Le riz de saison sèche est essentiellement produit dans la région du Centre en 2021 et quelque peu au Sahel.

Commentaire

Le riz de saison sèche est produit en général sur les plaines irriguées aux alentours des barrages hydro-agricoles du pays. Sur la période 2012-2021, le niveau de la superficie du riz de saison sèche est resté en dessous du niveau atteint en 2010 sauf en 2020 où l'écart atteint 5 points au-dessus de 100. En 2021, le niveau de la superficie perd jusqu'à 35 points par rapport à son niveau de 2020. Cette contreperformance enregistrée au niveau national serait due à la mauvaise campagne agricole 2021-2022 marquée par un faible niveau de la pluviométrie n'ayant pas permis un meilleur remplissage des barrages. Aussi, une cession de certains barrages (Koubri au Centre, Zoungou au Plateau central, …) ont contribué à la réduction des terres de cultures de saison sèche.

Graphique 075. 4 : Nouvelles superficies de riz irrigué (en ha)

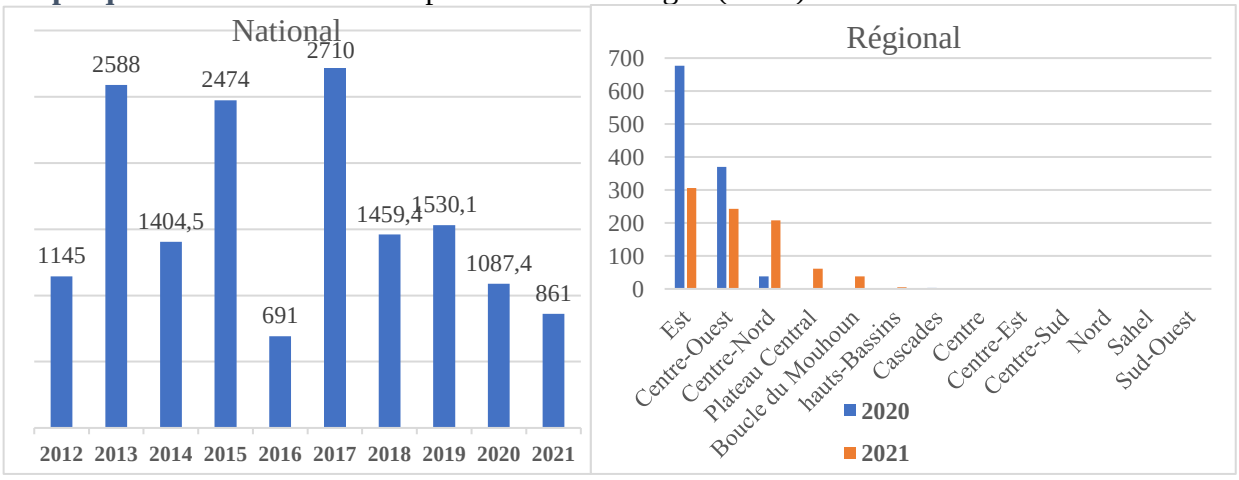

Source : MARAH/DGESS/EPA,2021

75.5. La portée de la production irriguée

Points Saillants :

- Le riz demeure la spéculation irriguée par excellence et plus de la moitié de la production de riz y provient des sites irrigués ;
- 2014 demeure l'année de contre-performance de la production irriguée partout au Burkina ;
- De 2015 à 2021 la production du riz connait une évolution presque monotone ;
- De 2019-2021 la production du maïs connait une baisse considérable.

Commentaire

Le riz et le maïs sont les spéculations céréalières produites sur des espaces irrigués au Burkina Faso. Sur la période 2012-2021, la part du riz irrigué représente plus de 92,8% de la production totale du pays en céréale (riz et maïs irrigués). En 2021, la part du riz irrigué dans la production totale céréalière gagne 2 points de pourcentage par rapport à 2020. Cependant, la part de la production de maïs dans la production céréalière totale (riz et maïs irrigués) représente moins de 10% en 2021.

***Graphique 075. 5* : Part de l'irrigation dans la production totale de riz et de maïs**

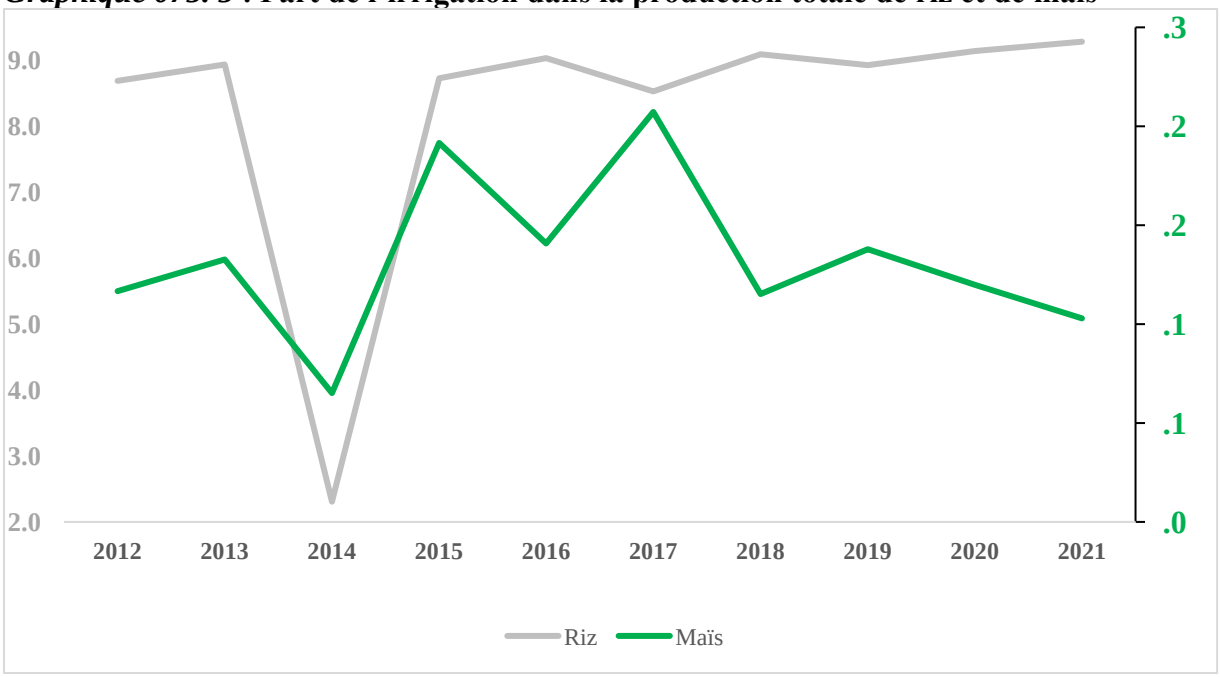

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

Au niveau régional, la part des aménagements dans la production du riz est en baisse en 2021 dans les Cascades (-7%) et quelque peu dans les Hauts-bassins (-2%). La tendance à la substitution du maïs par d'autres spéculations sur les espaces aménagés est observée dans quasiment toutes les régions. Par ailleurs, le riz est produit au Sahel exclusivement sur des périmètres aménagés ou irrigués tandis qu'au Centre et au Plateau central, la production est faite à plus de 90% sur ce type d'espace agricole. Dans les autres régions, le riz de haute terre est également produit.

Tableau 075. 1 : Part du riz et du maïs des basfonds aménagés et des plaines irriguées dans la production totale de riz et maïs en 2020 et 2021 (en %)

Région	Mais		Riz	
	2020	2021	2020	2021
Boucle du Mouhoun	4,7	4,5	53	60
Cascades	0,3	0,3	44	33
Centre	0,7	-	90	90
Centre Est	4,0	1,6	70	69
Centre Nord	0,8	0,8	91	85
Centre Ouest	0,1	-	68	83
Centre Sud	0,0	0,0	34	39
Est	0,0	-	33	37
Hauts Bassins	0,4	0,3	42	40
Nord	0	-	86	95
Plateau Central	-	-	93	92
Sahel	-	0,1	100	100
Sud Ouest	0,3	0,4	70	78
Burkina Faso	**1,2**	**1,0**	**54**	**55**

Source : MARAH/DGESS/EPA, 2020-2021

75.6. Utilisation des techniques CES/DRS

Points Saillants

- Les techniques CES/DRS ne sont pas utilisées à une large échelle au Burkina Faso et concernent principalement les cordons pierreux ;

- Les efforts en aménagement CES/DRS baissent en 2021 ;

- Seuls les cordons pierreux sont utilisés de manière sensible.

Commentaire

Sur la période 2012-2021, les techniques CES/DRS sont utilisées sur moins de 15% des superficies exploitées au Burkina Faso. Le cordon pierreux est la technique de conservation la plus employées et est présent dans presque toutes les régions. Le taux d'utilisation des CES/DRS est en hausse tendancielle depuis 2016 et atteint son deuxième niveau le plus élevé sur la période de l'étude en 2020 (13,50%) contre 11,4% en 2016. Cette tendance s'explique par les efforts menés par ministère en charge d'agriculture et les partenaires de l'Etat pour soutenir la résilience des populations dans certaines zones du pays. Elle est aussi due à la rareté des terres qui oblige les producteurs à pratiquer de plus en plus les techniques de conservation de sols. Le zaï, les haies mortes/vives, les bourrelets de terre et les bandes enherbées sont observés par endroit.

Graphique 075. 6 *: Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %)*

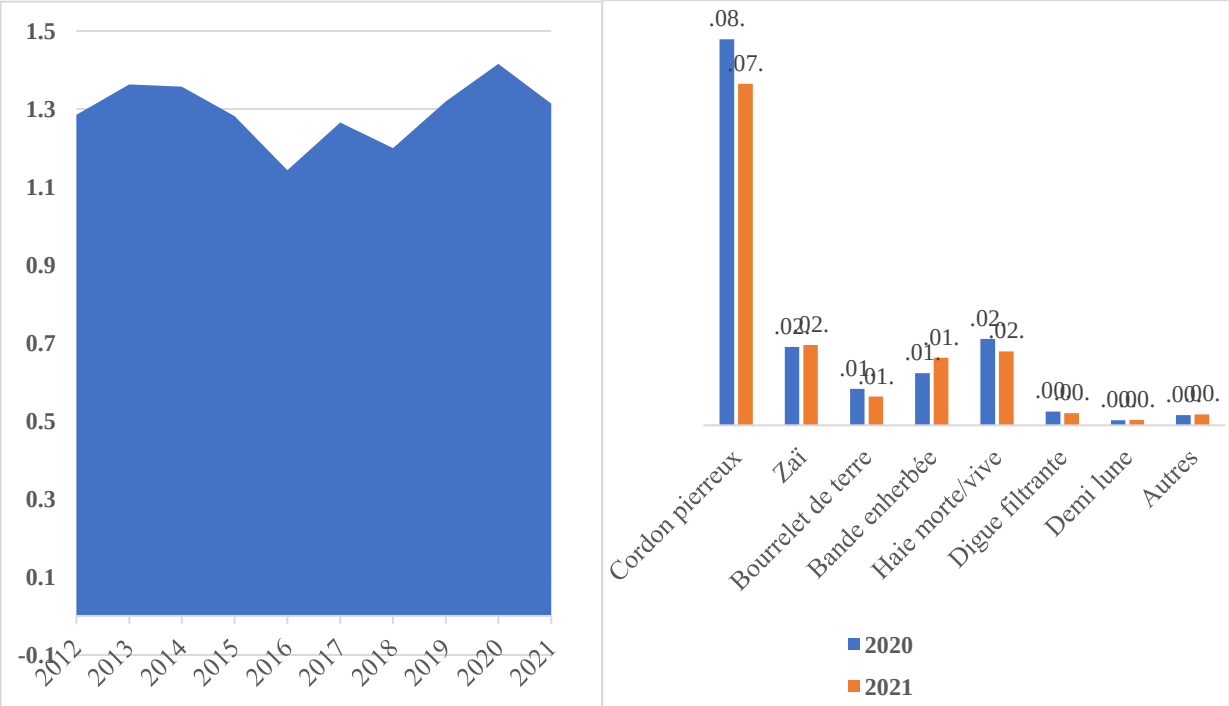

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.7.**Récupération des terres dégradées**

Points saillants

- La récupération des terres est un épiphénomène au Burkina Faso ;

- Les efforts de récupération ont repris à partir de 2018 et se sont accentués en 2020 ;

- La récupération est plus réelle au Centre-Nord et un peu moindre au Sud-Ouest.

Commentaire

Entre 2012 et 2021, la part de la superficie récupérée dans la superficie totale de 2011 a varié en dessous de 4% (moins de 192 000 ha) en baissant progressivement de 2 points de 2013 à 2018 avant de remonter à 3,9% en 2020 et chuter à 2,5% (117 311 ha) en 2021 contre 197 605 ha en 2020. Cette baisse drastique en 2021 s'expliquerait par l'insécurité qui limite les actions de récupération menées par les projets de l'Etat et des ONG. En dépit de la baisse des efforts, la région du Centre-Nord vient en tête des efforts de récupération avec 11,7% des terres suivie du Sud-Ouest (4,9%), du Nord (4,6%), de l'Est (2,9%), et de la Boucle du Mouhoun (2,4%).

Graphique 075. 7 : Ratio de récupération des superficies au cours de l'année par rapport à 2011

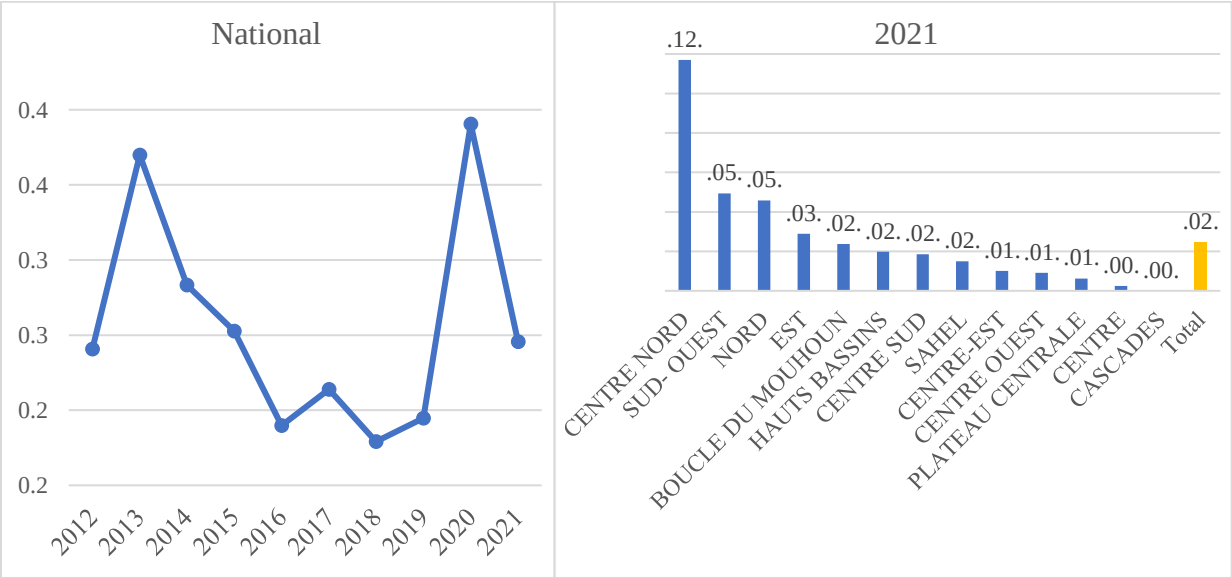

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.8. Place du maïs dans l'aménagement des terres agricoles (plaines et bas-fonds)

Points saillants :

- Moins de 15% des plaines et bas-fonds aménagés sont consacrés au maïs ;
- L'aménagement des terres de maïs est instable ;
- La maïs en aménagement est plus observé dans la Boucle du Mouhoun et au Centre-Est.

Commentaire

Sur la période 2012-2021, la part de superficie aménagée pour la culture du maïs représente moins de 15% de l'ensemble des superficies aménagées et emblavées au Burkina Faso. Cette part évolue en dents de scie entre 2012 et 2017. A partir de 2017, la part de superficie aménagée pour le maïs présente une tendance à la baisse jusqu'en 2021. Pour l'année 2021, les régions du Nord, du Sahel et du Plateau Central n'enregistrent aucune superficie aménagée pour la culture du maïs.

Graphique 075. 8 ***: Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %)***

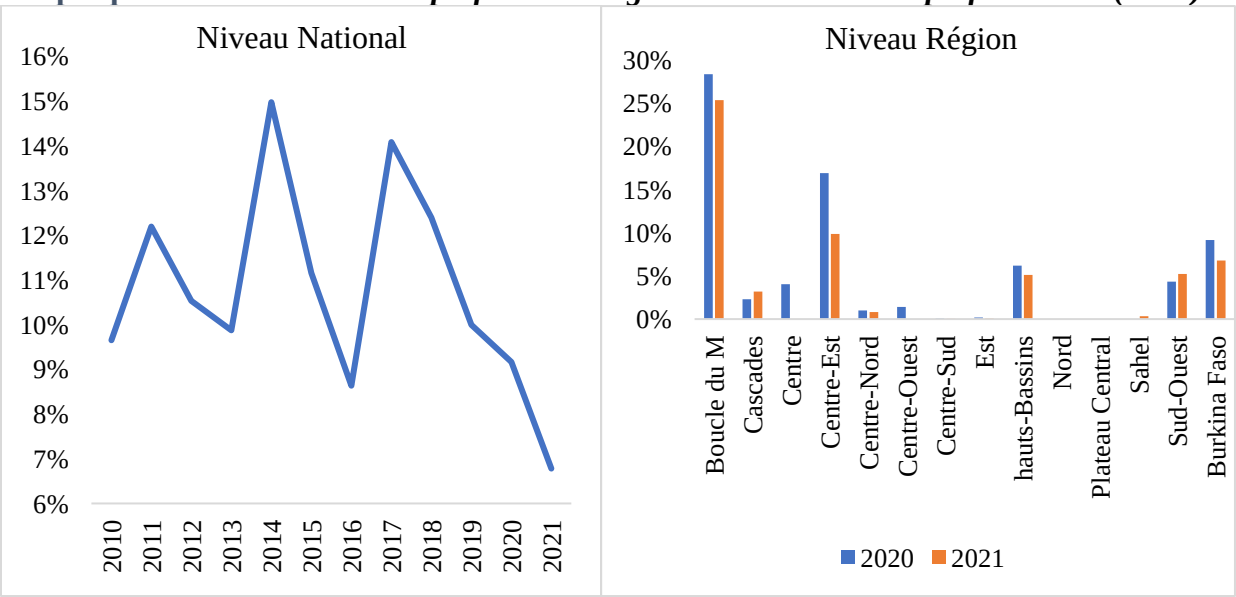

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.9. **Place du riz dans l'aménagement des terres agricoles (plaines et bas-fonds)**

Points saillants :

- Les terres aménagées sont principalement utilisées pour la riziculture ;
- Les efforts d'aménagements des terres rizicoles ne sont pas constants sur la période mais tendent à s'améliorer ;
- Peu d'efforts d'aménagement en riz ont été consacrés dans la Boucle du Mouhoun et le Centre-Est en 2019 et 2020.

Commentaire

La part des superficies aménagées de riz dans les superficies totales aménagées a fluctué entre 85,03% atteint en 2014 et 91,37% en 2016 autour d'une tendance croissante sur la période. En comparant les régions, il ressort que les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est ont les plus faibles proportions des superficies aménagées emblavées en riz en raison éventuelle du niveau déjà atteint dans ces deux régions productrices du riz à travers les périmètres de Bagré et de la vallée du Sourou. En 2020, la part des aménagements en riz est respectivement de 71,65% et 83,13% pour la Boucle du Mouhoun et le Centre-Est.

Graphique 075. 9: Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %)

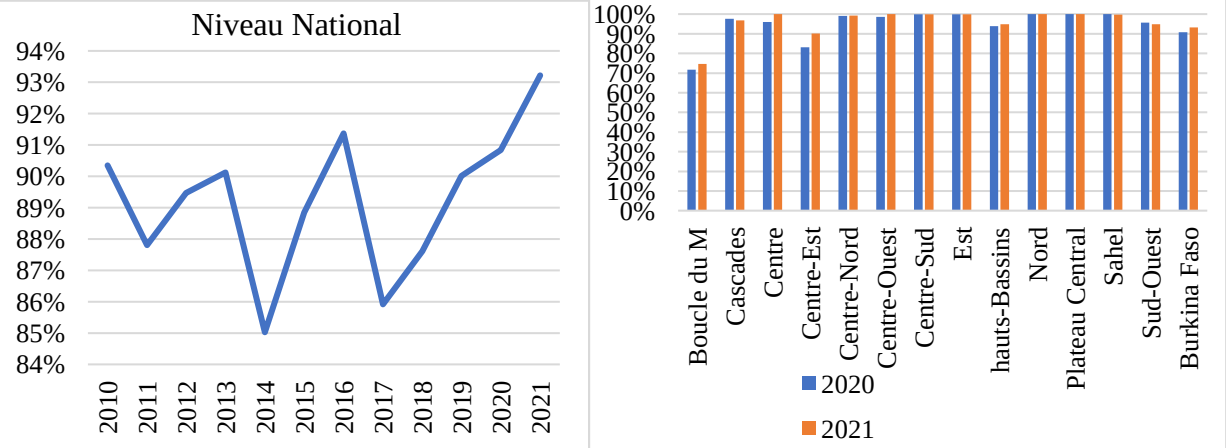

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

75.10. Soutien de l'Etat en matériels et ouvrages d'irrigation

Points saillants :

- D'une année à l'autre sur la période 2012-2021, l'Etat a soutenu les producteurs à travers la réalisation et la dotation d'ouvrage d'irrigation de nature diverse ;
- L'Etat burkinabé a mis à la disposition des producteurs 2 492 motopompes d'irrigation et réalisé 2 459 puits maraichers de 2012 à 2021.

Commentaire

Au cours de la période 2012-2021, le nombre d'ouvrages d'irrigation réalisés au profit des producteurs est de 10 441 et la dotation en équipement principalement les motopompes est de 2 492. Au cours de cette année 2021, 484 ouvrages d'irrigation ont été réalisés contre 1 260 en 2020. Ces ouvrages sont constitués essentiellement de bassin de collecte des eaux de ruissellement (BCER) au nombre de 7 870, de boulis au nombre de 108, de puits maraichers au nombre de 2 459 et de 02 nouveaux barrages.

Graphique 075. 10*: Nombre d'ouvrages d'irrigation mis à disposition des producteurs (en unité)*

Ouvrage d'irrigation	Années										Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	2020	2020	2021	
Boulis	0	4	13	20	7	3	9	28	12	12	108
Puits maraichers	288	45	246	129	698	195	163	177	518	0	2459
Motopompe	125	149	299	70	38	112	644	171	569	315	2492
BCER	5527	10	983	155	61	252	209	355	161	157	7870
Nouveau barrage	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	4
Total	5940	208	1544	374	804	562	1026	731	1260	484	12933

Source : MARAH/Rapports bilan,2012,2021

Au niveau régional, comme l'indique le graphique ci-dessous, les efforts ont crû en 2020 dans l'ensemble des régions comparativement à 2019. Toutefois, la région du Sahel se taille la grosse part avec une dotation de 219 motopompes suivie respectivement des Hauts-bassins (82 motopompes), le Plateau central (75 motopompes), le Centre-ouest (55 motopompes), le Centre-nord (45 motopompes) et la Boucle du Mouhoun (40 motopompes).

Graphique 075. 11*: Nombre de motopompes mis à disposition des producteurs (en unité)*

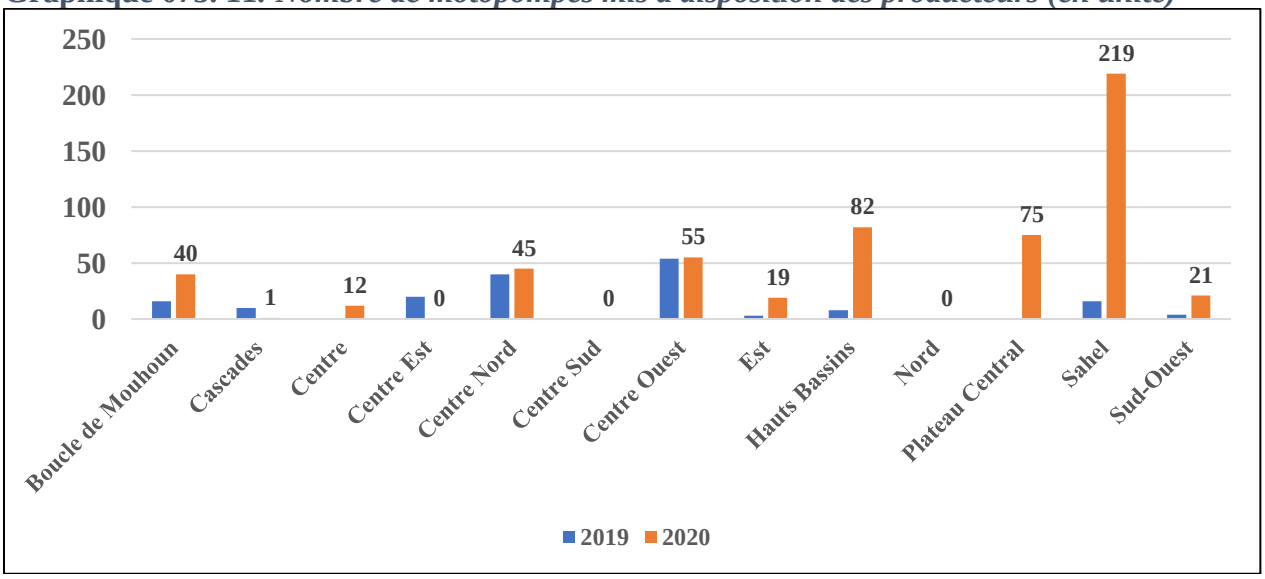

Source : MARAH/DGAHDI/EPA, 2019-2020

PROGRAMME 076 :

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt) 17
Graphique 076. 2: Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA) 18
Graphique 076. 3: Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%) 19
Graphique 076. 4: Score de diversité alimentaire des ménages agricole 20
Graphique 076. 5: Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %) 21
Graphique 076. 6: Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages (en %) 22
Graphique 076. 7: Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %) 23
Graphique 076. 8: Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée. 24

76.1.Disponibilité céréalière nationale

Points saillants :

- La quantité de céréales disponible est à priori toujours suffisante pour couvrir les besoins de la population chaque année ;
- Le risque d'insécurité alimentaire s'accroît au fil des ans avec un risque d'incidence élevé en 2017 et 2021 ;
- La situation alimentaire s'est d'avantage détériorée en 2021 comparativement à 2020.

Commentaire

Le disponible apparent qui mesure la quantité de céréales disponible (produite, mise en stock, importée ou reçue en aide) augure une bonne situation alimentaire lorsqu'il excède 190 Kg/pers/an. Sur la période 2012-2021, le disponible apparent est au-delà de 200 Kg/pers/an traduisant à priori un risque zéro d'insécurité alimentaire. Toutefois, il s'avère que le niveau est en tendance baissière passant de 264 kg pour chaque burkinabè en 2012 à 210,8 kg atteint en 2021. En particulier, le disponible apparent a atteint son plus niveau en 2017 et 2021. Cette pourrait s'expliquer respectivement par l'insécurité dégradante entrainant l'abandon des terres par les populations déplacées internes en 2021 et par la mauvaise pluviométrie de la campagne agricole 2017-2018. En effet, en 2017, l'on a enregistré une baisse globale des rendements de toutes les spéculations, affectées par les longues séquences sèches, l'arrêt précoce des pluies, les attaques de la chenille légionnaire et des oiseaux granivores occasionnant un déficit céréalier de 11% contre un objectif de 26% auparavant visé.

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt)

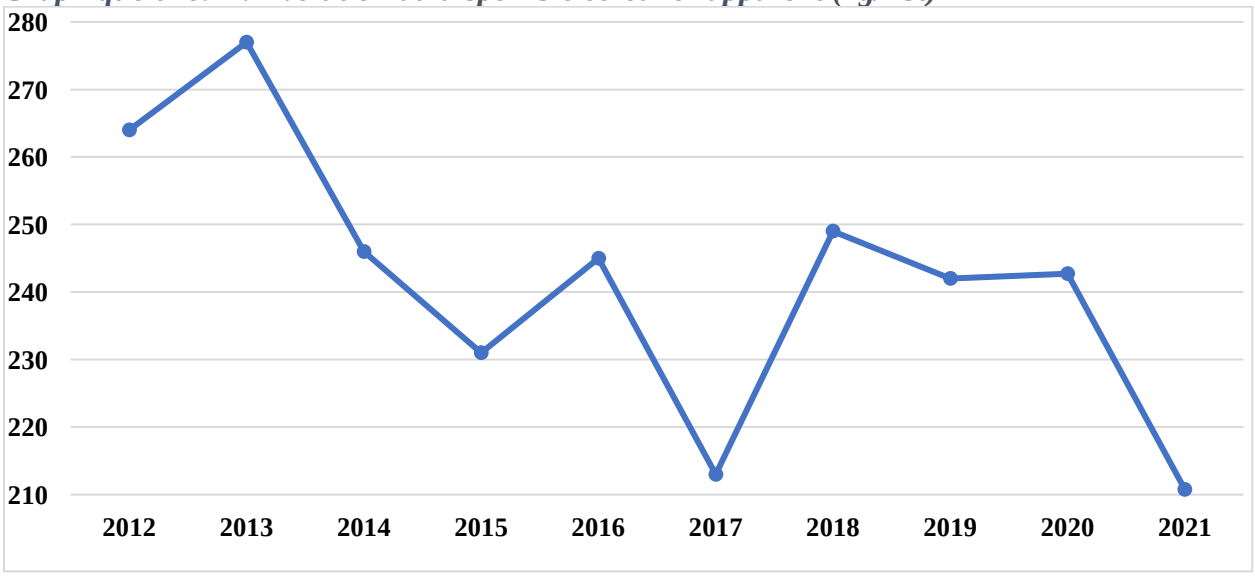

Source : CPSA/DGESS/MARAH,2012-2021

76.2.Accessibilité des produits céréaliers

Points saillants :

- Les spéculations céréalières sont toutes soumises aux mêmes lois du marché ;
- Le mil est plus cher que le maïs et le sorgho blanc sur les marchés ;
- Le prix des céréales a connu une forte hausse en 2021 comparativement à 2020 et sont plus élevés sur les marchés de Dori, Ouahigouya, Gounghin et Boulsa.

Commentaire

Le prix du kilogramme des céréales traditionnelles (Maïs blanc, Mil et Sorgho blanc) a varié entre 127 FCFA et 276 FCFA sur la période 2012-2021. Quatre périodes caractérisent l'évolution du prix des céréales entre 2012 et 2021. Il a décru entre 2012 à 2016, connu une hausse de 2016 à 2018 puis baissa jusqu'en 2020 avant une importante reprise en 2021. Une chute est amorcée entre 2015 et 2020 avant une hausse importante de plus de 33,5% en 2021. Le mil affiche le prix le plus élevé et le maïs qui est la spéculation la plus abordable l'est moins sur les marchés de Dori (248 FCFA), Ouahigouya (230 FCFA), Gounghin (227) et Boulsa (222 FCFA). La baisse constatée depuis 2012 s'expliquerait par l'augmentation de l'offre en raison de la bonne production agricole réalisée sur la période. Le renchérissement des prix en 2018 serait dû à la contre-performance agricole que le pays a réalisé en 2017 avec la baisse globale des rendements de toutes les spéculations suite à l'arrêt précoce des pluies. L'irrégularité pluviométrique en 2020 entrainant des séquences sèches en fin de campagne pourrait expliquée la hausse des prix en 2020. Aussi, la mauvaise pluviométrie combinée à l'insécurité avec son corolaire de réduction des terres cultivées seraient les causes de la forte hausse des prix en 2021 suite à la baisse programmée de l'offre de production.

Graphique 076. 2: Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA)

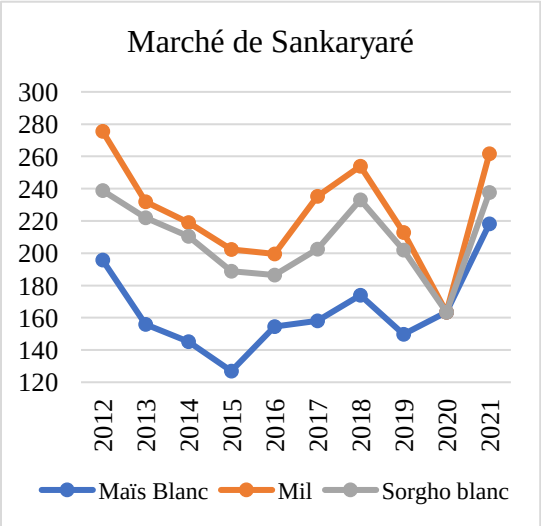

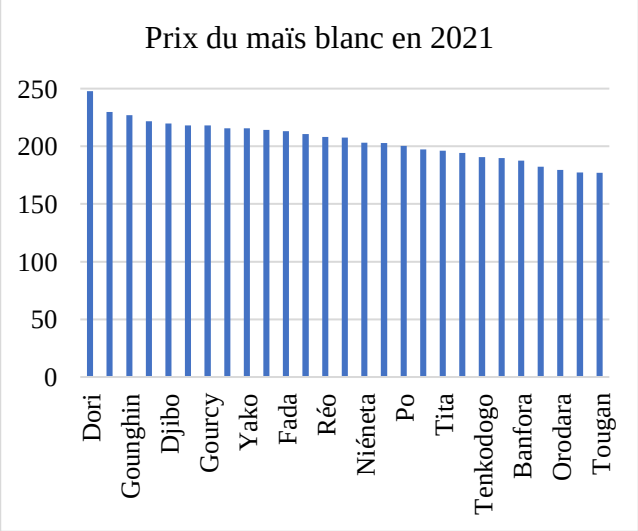

Source : SIM/SONAGESS,2012-2021

76.3. Consommation alimentaire des ménages agricoles

Points saillants :

- Depuis 2014, les ménages agricoles sont de moins en moins bien nourris et le sont davantage pendant les années de déficits de production céréalière comme en 2015, 2017, 2020 et 2021.

- Les ménages des régions du Centre Nord, du Nord, du Centre Sud et du Centre Est sont les plus sous-alimentés en 2021.

Commentaire

La proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable a connu une baisse continue sur la période allant de 2014 à 2021 comme l'indique le graphique. En effet, elle est passée de 89% pour se stabiliser à 84% de 2015 à 2016 avant de poursuivre sa baisse pour s'établir à 68% en 2021. Les plus fortes baisses s'observent en 2015 (perte de 5 points), en 2017 (perte de 7 points) et en 2020 (perte de 5 points) qui ont été des années de déficits de production à cause des chocs climatiques (inondations, sécheresses).

La proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable se situe en dessous de la moyenne quinquennale à partir de 2017 jusqu'en 2021 période marquée par l'insécurité avec pour conséquence des mouvements de populations, des pertes de moyens d'existence.

Graphique 076. 3: Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%)

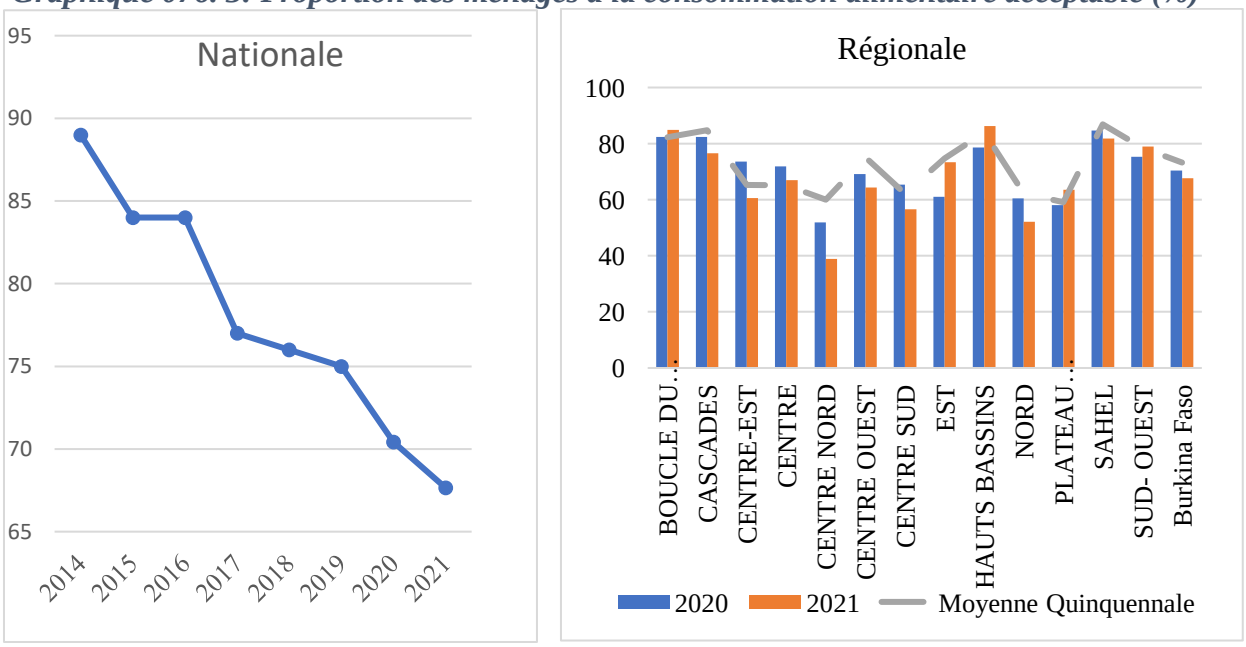

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

76.4. Diversification alimentaire dans les ménages agricoles

Points saillants :

- Les ménages agricoles ont consommé avec le moins de diversification possible en 2017 ;
- Les ménages ont plus diversifié leur consommation en 2020 comparativement à 2019 ;
- Le Centre Nord et le Centre sont des régions où les ménages diversifient le moins leur consommation en 2021.

Commentaire

Le graphique ci-dessous présente la proportion des ménages en situation de faible diversification alimentaire sur la période 2014 et 2021. Cette proportion, en tendance faiblement croissante autour 5 %, a spectaculairement cru en 2017 en raison des longues séquences sèches et l'arrêt précoce

des pluies qui n'auraient pas permis une bonne production maraichère à même d'assurer la diversification. En 2021, l'on enregistre moins de ménages en faible diversification comparativement à 2019 et à la tendance des cinq dernières années et qui pourrait s'expliquer par la bonne disponibilité des produits maraichers et fruitiers dans les ménages en raison des mesures restrictives en lien avec la COVID 19 notamment la fermeture des marchés et des marchés et des frontières qui n'a pas permis l'écoulement de ces produits. Le Centre-Nord est la seule région qui affiche plus de 26% de ménages en situation de faible diversification alimentaire en 2021 suivi du Centre (18%) et de l'Est (12%) en raison de la situation sécuritaire précaire au Centre Nord avec pour conséquence la forte présence des PDI (faible utilisation des groupes d'aliments).

Graphique 076. 4: Score de diversité alimentaire des ménages agricole

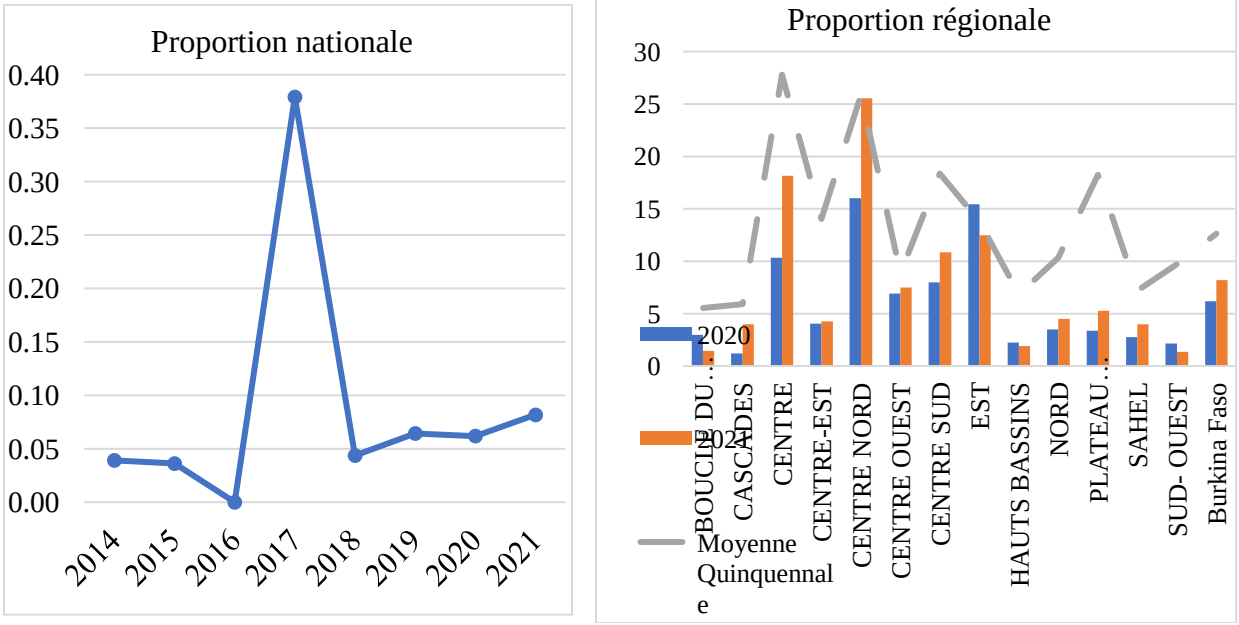

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

76.5.Autonomie céréalière des ménages

Points saillants :

- La proportion des ménages ne pouvant pas se subvenir à leur propre besoin en céréales est plus de 40% chaque année ;
- L'autosuffisance alimentaire en céréales dégradées en 2021 (moins d'un point pour atteindre celui de 2017) ;
- Le Centre, le Centre Nord, l'Est, le Nord et le Sahel sont les régions les moins autonomes en céréales en 2021.

Commentaire

Sur la période allant de 2012 à 2021, la proportion des ménages en situation de dépendance céréalière évolue autour de 45%. Avec une dégradation très poussée en 2017 justifiée par une mauvaise campagne agricole, la tendance est presque similaire en 2021 mais cette fois ci expliquée par le contexte sécuritaire du pays. Cette année 2021, la proportion des ménages non autonomes en céréales a augmentée de 9% par rapport à 2020 et de 5% par rapport à la moyenne quinquennale.

La région du Centre présente une plus grande dépendance des importations avec plus de 86% de ménages non autonomes tandis que le Plateau Central enregistre 61%. Ce qui s'expliquerait par l'urbanisme qui gagne du terrain au détriment des terres agricoles des ménages dans ces régions. Les régions du Centre Nord, du Nord et du Sahel ne sont pas en reste car en moyenne 78% des ménages de ces dites régions sont dépendants en céréales, un taux qui trouverait sa cause de l'insécurité grandissante dans les différentes localités de ces zones obligeant les populations a abandonner leurs terres cultivables.

Graphique 076. 5: **Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %)**

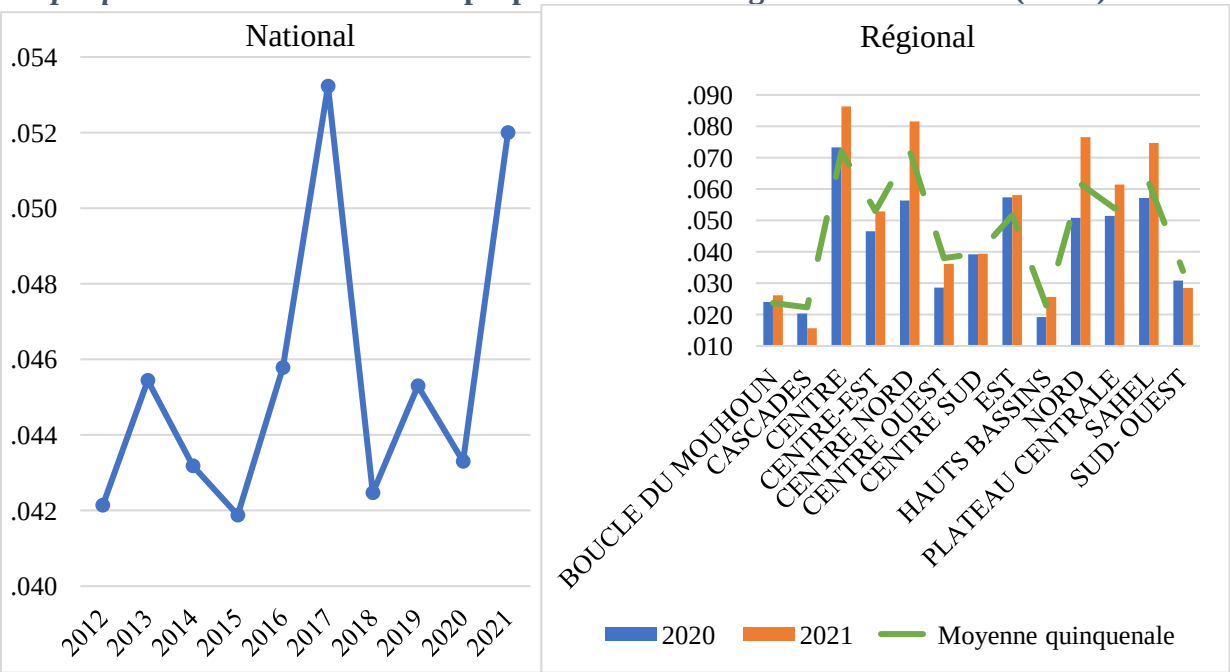

Source: MARAH/DGESS/DSS-EPA,2012-2021

76.6.Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages

Points saillants:

- Les ménages consacrent plus de ressources aux dépenses alimentaires depuis 2018 ;
- L'insécurité a renforcé la vulnérabilité des ménages des regions durement touchées ;
- La vulnérabilité des ménages du Centre-nord s'est attenuée en 2021.

Commentaire :

Sur la période 2012-2021, on observe une reduction de la part budgétaire consacrée à l'alimentation entre 2012 et 2015 au plan national passant de 40,5% à 10%. A partir de 2018, la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages a amorcé une croissance et atteignit 44% en 2021. Ce renforcement de la vulnérabilité des ménages est observé dans toutes les regions à partir de 2018 avec une évolution fulgurante dans les regions en proie à l'insécurité où la part des dépenses alimentaires atteint en 2021, 66% au Sahel, 47% au Nord, 44% à l'Est. En 2021, la part es ten baisse au Centre-nord et pouvant être expliquée par l'appui en nourriture et en cash reçu des humanitaires.

Graphique 076. 6: Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages (en %)

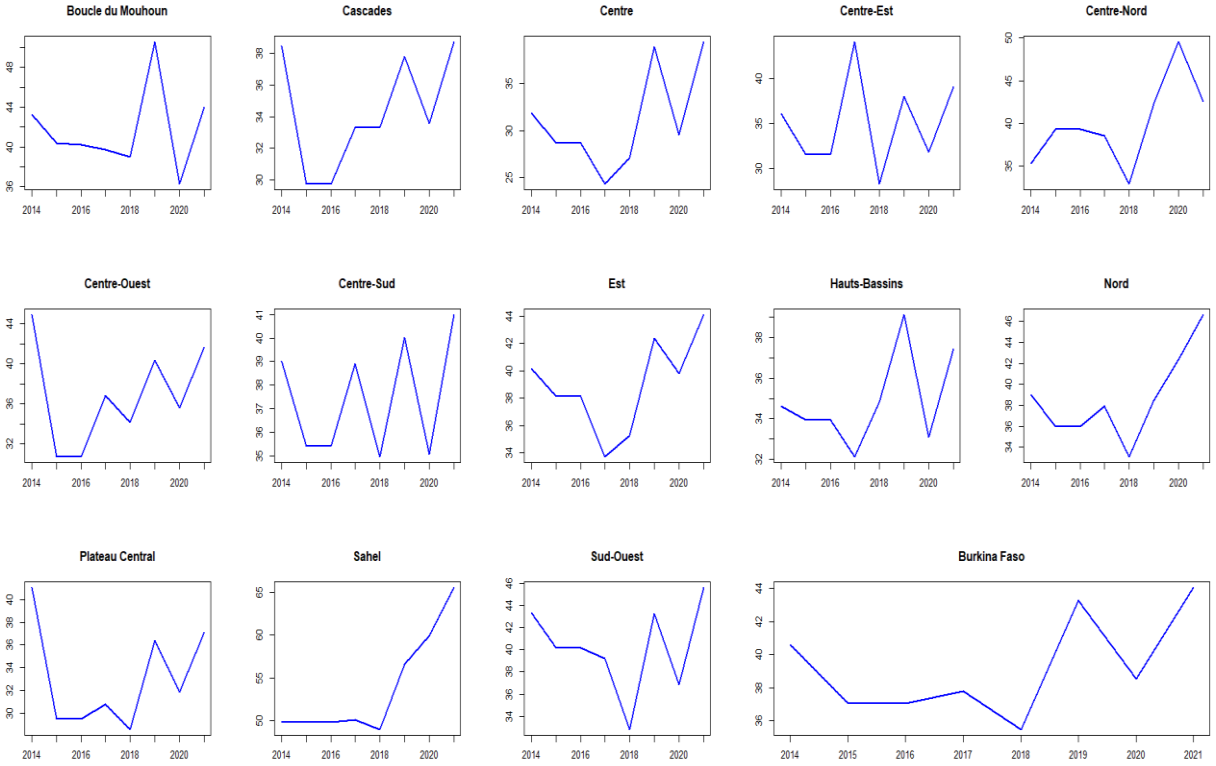

Source: MARAH/DGESS/DSS-EPA, 2012-2021

76.7.Couverture des besoins céréaliers des ménages

Points saillants :

- La disponibilité céréalière est globalement en équilibre sur la période
- La situation alimentaire en céréale a baissé en 2021 comparativement à 2020 ;
- Tendance globale à la baisse de la couverture en besoins céréaliers entre 2021 et 2020 dans toutes les régions excepté les Cascades et le Sud-Ouest.

Commentaire

Le taux de couverture des besoins céréaliers n'est pas stable sur la période 2012-2021. Il est aussi variable d'une région à l'autre. Sept (07) régions sur treize sont dans une situation d'équilibre en termes de couverture en besoins céréaliers c'est-à-dire qu'elles ont un taux de couverture au-dessus de 90. Il s'agit des régions du Sud-Ouest, des Hauts Bassins, de l'Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun. Au niveau national, la couverture en besoins céréaliers la plus basse est observée en 2017, une année marquée par une campagne agricole mauvaise où le pays était déficitaire (88%). Il faut ajouter que la région du Centre a une couverture très faible en besoins céréaliers parmi les régions déficitaire soit 8% en 2021.

Graphique 076. 7: Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %)

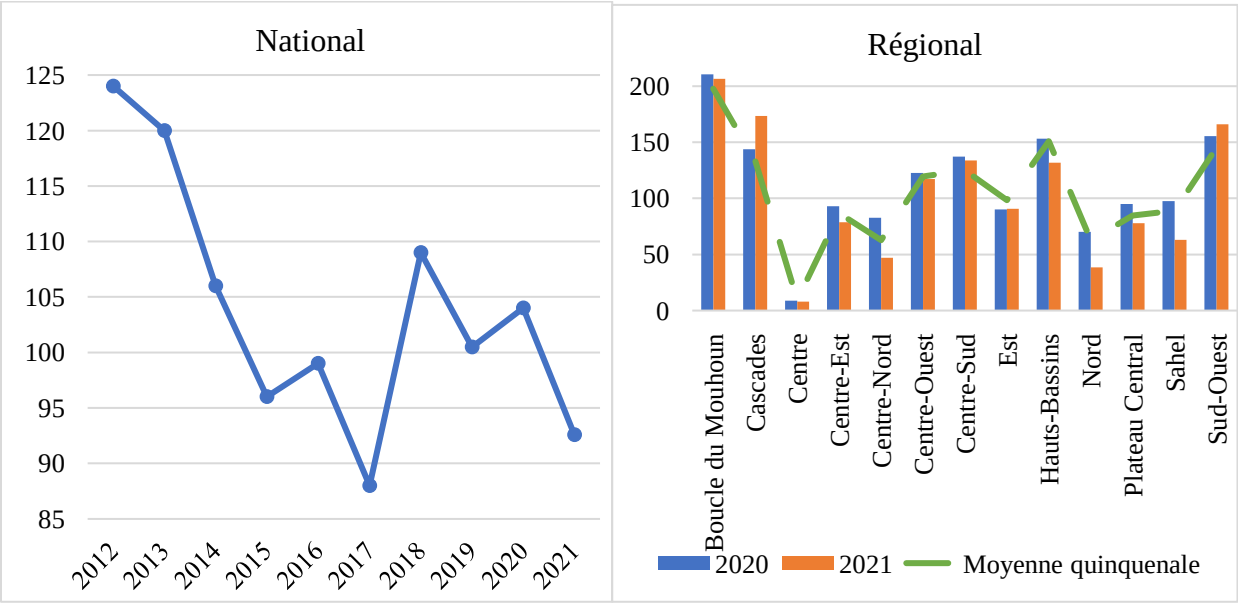

Source: MARAH/DGESS/DSS-EPA,2012-2021

76.8. Phases d'insécurité alimentaire des provinces

Points saillants :

- L'urgence alimentaire que le pays n'avait pas connu depuis 2013 a touchée 2 provinces en 2020 et 5 provinces en 2021 (Seno, Soum, Oudalan, Yagha et Loroum);
- Les zones touchées par l'insécurité sont plus en difficultés alimentaire.

Commentaire

La situation alimentaire de l'année 2021 s'est de plus en plus dégradé comparativement à l'année passée. En effet on est passé de 2 provinces à 5 provinces en phase urgence en 2021 dont les 4 provinces de la région du Sahel et la province du Loroum. Le nombre des provinces en crise alimentaires est resté stable (11 provinces) mais l'effectif des populations touchées a augmenté significativement. On note aussi que 17 provinces sont en phase de sous-pression. Les principaux facteurs explicatifs de cette difficile situation alimentaire sont entre autres la dégradation de la situation sécuritaire qui a pour corollaire les déplacements importants de populationn, les pertes en vie humaine ainsi que les perturbations des marchés et les activités de moyens d'existence impactant par ricochet durement les dimensions de la sécurité alimentaire. Aussi la campagne agropastorale 2021 a été impacté par des poches de sècheresses, notamment dans les régions du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel dont les conséquences sont les baisses de rendements de la production agricole. Les prix des denrées alimentaires ont enregistré depuis la période de soudure une tendance haussière impactant négativement la reconstitution des stocks nationaux et sur le pouvoir d'achats des ménages.

Graphique 076. 8: Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée[1].

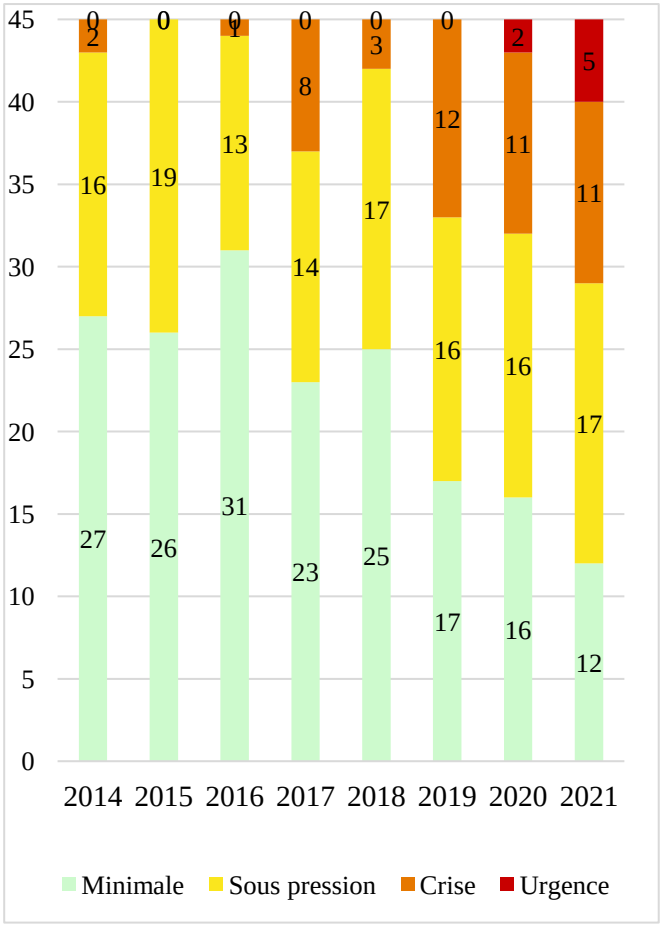

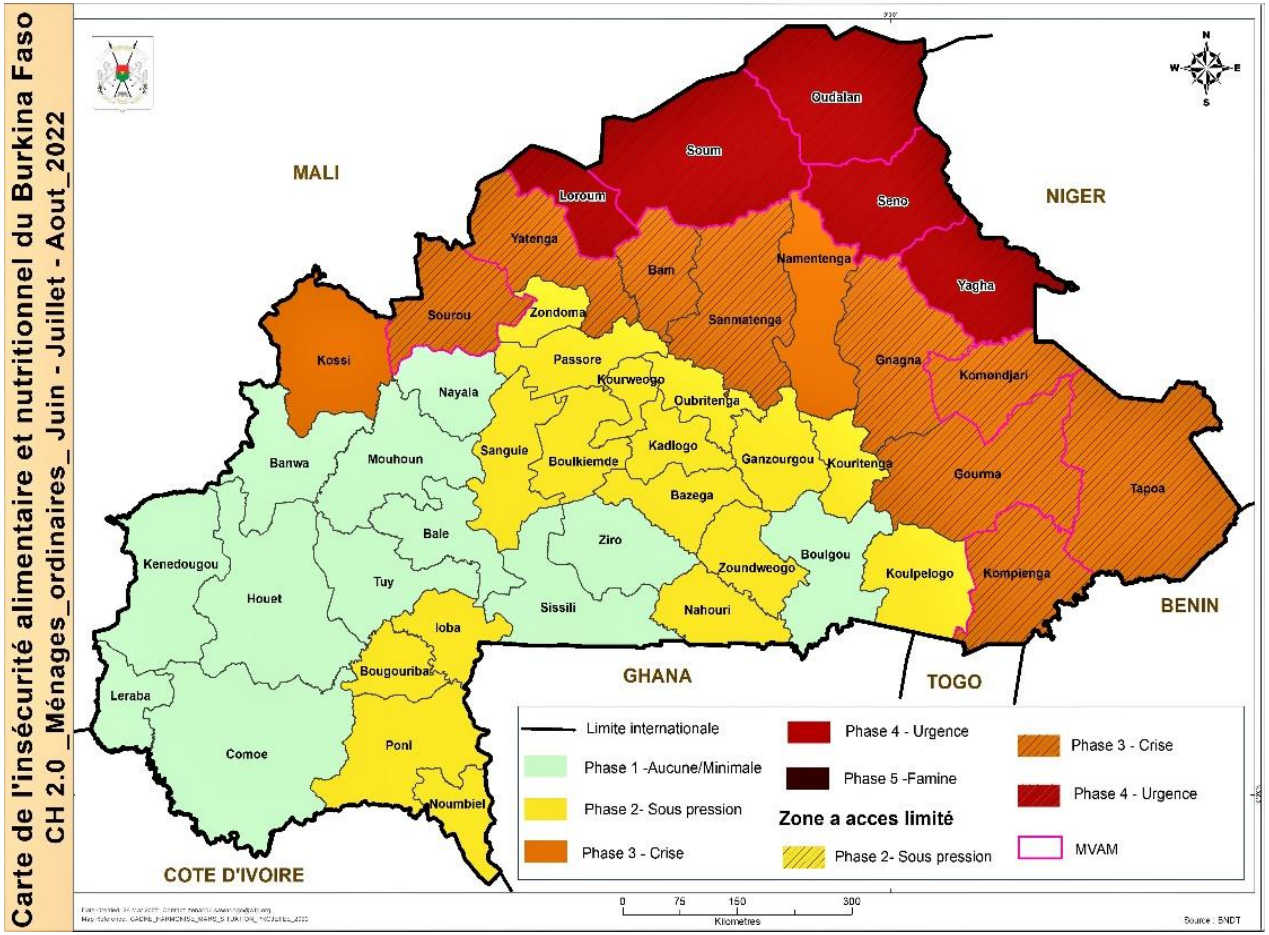

[1]*juin-juillet-août 2022*

PROGRAMME 077 :

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%) 26
Graphique 077. 2: Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %) 27
Graphique 077. 3: Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %) 28
Graphique 077. 4: Taux de commercialisation des autres produits agricoles vivriers (en %) 29
Graphique 077. 5: Proportion des femmes dans la population active agricole (en %) 30
Graphique 077. 6: Evolution du nombre moyen d'actifs agricoles par ménage 31
Graphique 077. 7: Taille et superficie moyenne des ménages économiques agricoles 32
Graphique 077. 8: Taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de 7 ans (en %) 33

77.1. Accessibilité des ménages au crédit agricole

Points saillants

- L'accès des ménages au crédit se détériore depuis 2017 ;
- En 2021, les ménages agricoles ont eu moins accès au crédit comparativement à 2020 ;
- L'accès au crédit est plus difficile au Sahel, au Centre, au Plateau central et au Centre-Nord.

Commentaire

Le taux d'accès aux crédits agricoles a connu une croissance de +3 points entre 2012 et 2020 sur le plan national. Sur la période de 2012 à 2017, ce taux est croissant avec + 8 points et décroissante entre 2017 et 2021 avec -5 points ; On observe une instabilité du taux d'accès entre 2020 et 2021. Cette instabilité se traduit par les diversités des variations de taux dans les régions. On observe des baisses dans les régions des cascades (-10 points), du Centre (-8 points), du Sahel (-6 points), du Centre Est (-6 points). Des hausses enregistrées en 2021 par rapport à 2020 dans la Boucle du Mouhoun et du Nord avec (+1 points). Les taux d'accès les plus élevés se rencontrent dans la région des Hauts-Bassins aussi bien pour l'année 2020 que pour l'année 2021.

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%)

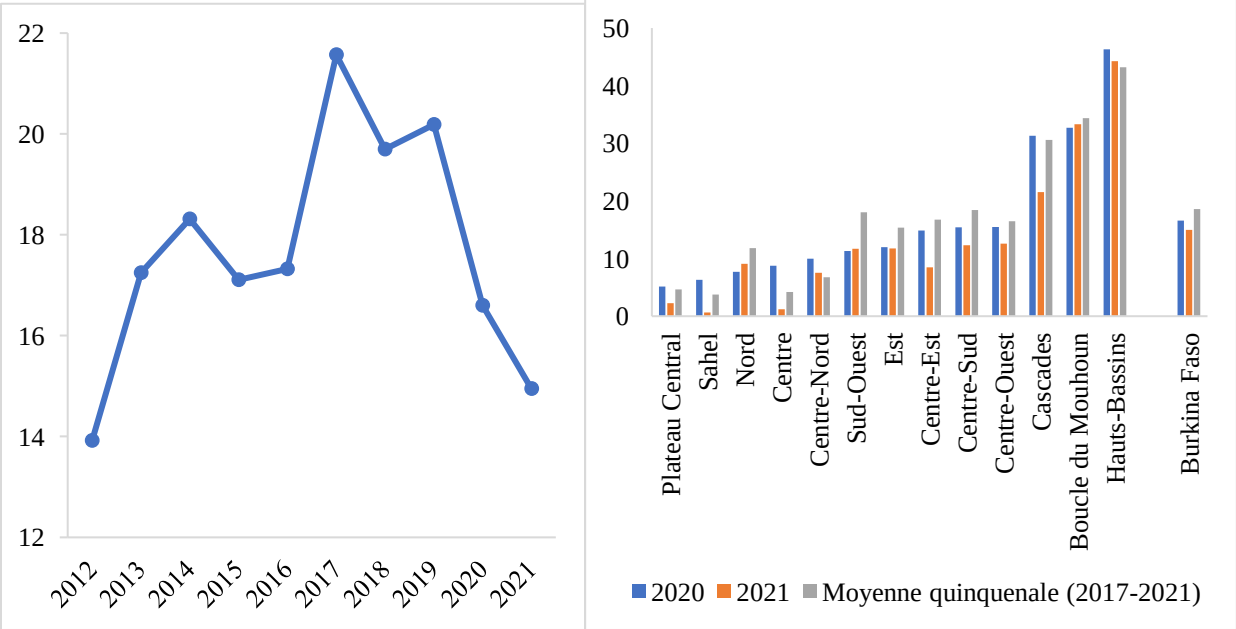

Source : MARAH/DGESS/EPA, 2012-2021

77.2.Commercialisation des productions céréalières (mil, maïs, riz, fonio, sorgho)

Points saillants

- Les ménages vendent de plus en plus leurs céréales surtout le sorgho rouge et le fonio mais toujours au-dessous de la cible du PNSR II de la période 2012 à 2016 et en 2021 ;
- Les ménages ont plus vendu leurs productions céréalières en 2017 et en 2019.

Commentaires

Le pourcentage des productions céréalières vendues a normalement varié entre 9% atteint en 2012 pour le fonio, et 45% atteint en 2019 également pour le fonio. Il a connu une alternance de baisses et de hausses sur la période 2012-2021 pour toutes les spéculations avec une hausse exceptionnelle en 2017 et 2019. En 2017 et 2019, la cible du PNSR II (37,5%) est atteinte pour le riz, le sorgho rouge et le fonio. En 2018, seul le taux de commercialisation du riz (41%) a franchi la cible du PNSRII. Le taux de commercialisation du sorgho rouge a augmenté de 20 points sur la période. Une forte quantité de la production du fonio a été vendue en 2017 soit 73% de la production totale. En 2021, tous les taux de commercialisation des céréales sont en hausse et celui du sorgho rouge a franchi la cible du PNSR II.

Graphique 077. 2: Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %)

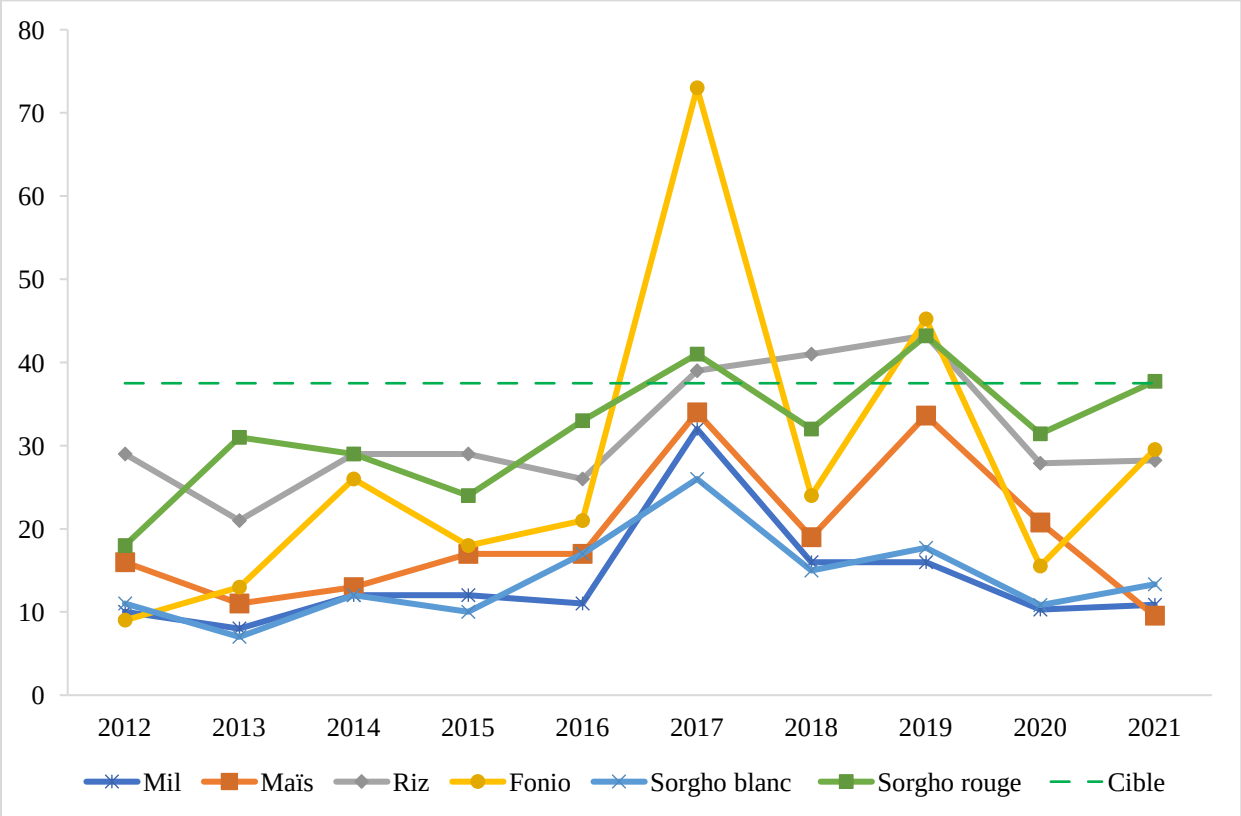

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

77.3.Commercialisation des productions de rentes (coton, arachide, sésame, soja)

Points saillants

- L'objectif de commercialisation des céréales, visé par le PNSR II, est atteinte ;
- Le coton et le sésame sont les spéculations de rente les plus vendues sur la période ;
- La commercialisation des productions de rente est en baisse en 2021.

Commentaire

La production de coton est vendue à plus de 74,5%, le sésame à plus de 57,1%, l'arachide à plus de 42,3% et le soja à plus de 46%, hormis les 36% en 2014, sur la période sous revue. Le taux de commercialisation des cultures de rente est donc au-dessus de la cible du PNSR II (37,5%). L'année 2021 affiche des taux à plus de 42,3% soit largement au-dessus de la cible. Comparativement à 2020, l'année 2021 enregistre une mévente du coton, de l'arachide et du sésame avec des baisses de respectivement 21, 7 et 6 points. Seul le sésame enregistre une légère hausse de 2 points en 2021.

Graphique 077. 3: Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %)

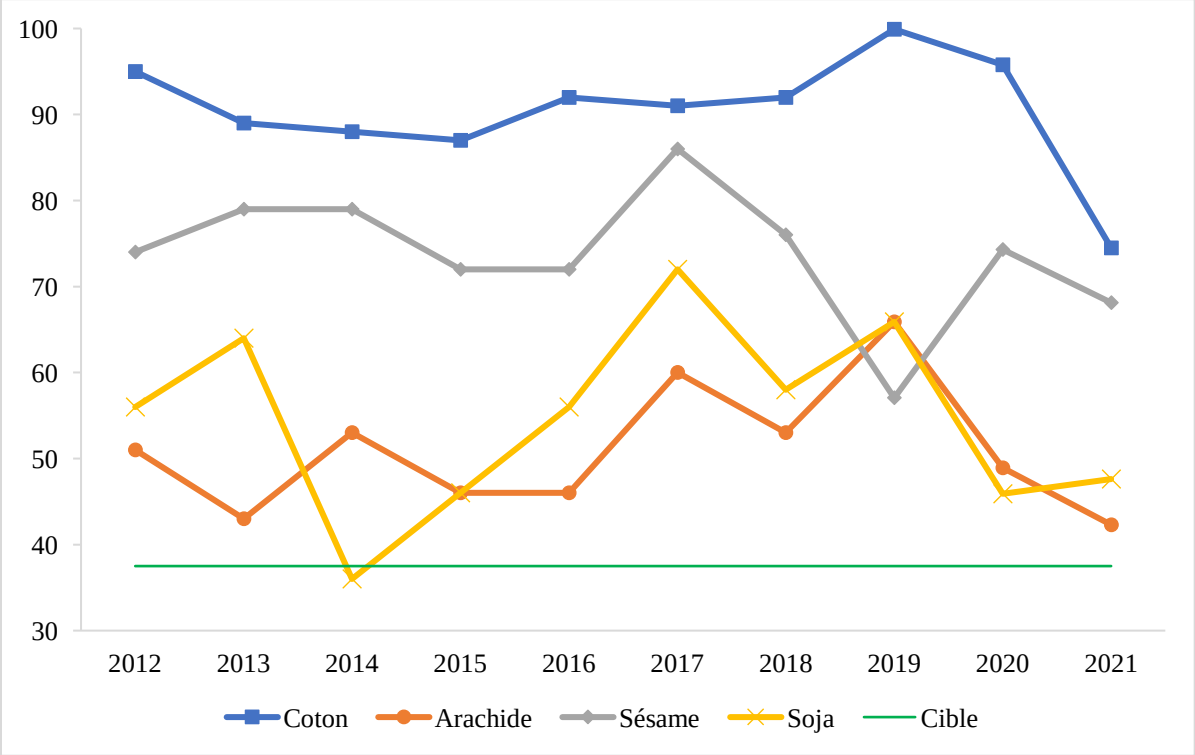

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

77.4.Taux de commercialisation des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate)

Points saillants :

- La part des autres cultures vivrières vendues est relativement constante en 2012 et 2021 ;
- Le niveau de vente souhaité par le PNSR II est atteint pour la patate et l'igname excepté en 2021 ;
- La part vendue du niébé et du voandzou est en baisse depuis 2019 et demeure en dessous du cible PNSR II sous la période revue.

Commentaire :

Les taux de commercialisation de l'igname et de la patate sont très élevés en 2020 et largement au-dessus du cible PNSR II. En 2021, le taux de commercialisation de la patate et de l'igname est en baise respectivement de 51% et 75% rapport à 2020. Il en est de même pour le Niébé (5%) et le Voandzou (36%). Les taux de commercialisation du Voandzou et du Niébé ont franchi la cible seulement en 2017. Par contre, le taux de commercialisation de la patate est supérieur à la cible sur la période 2012-2021.

Graphique 077. 4: Taux de commercialisation des autres produits agricoles vivriers (en %)

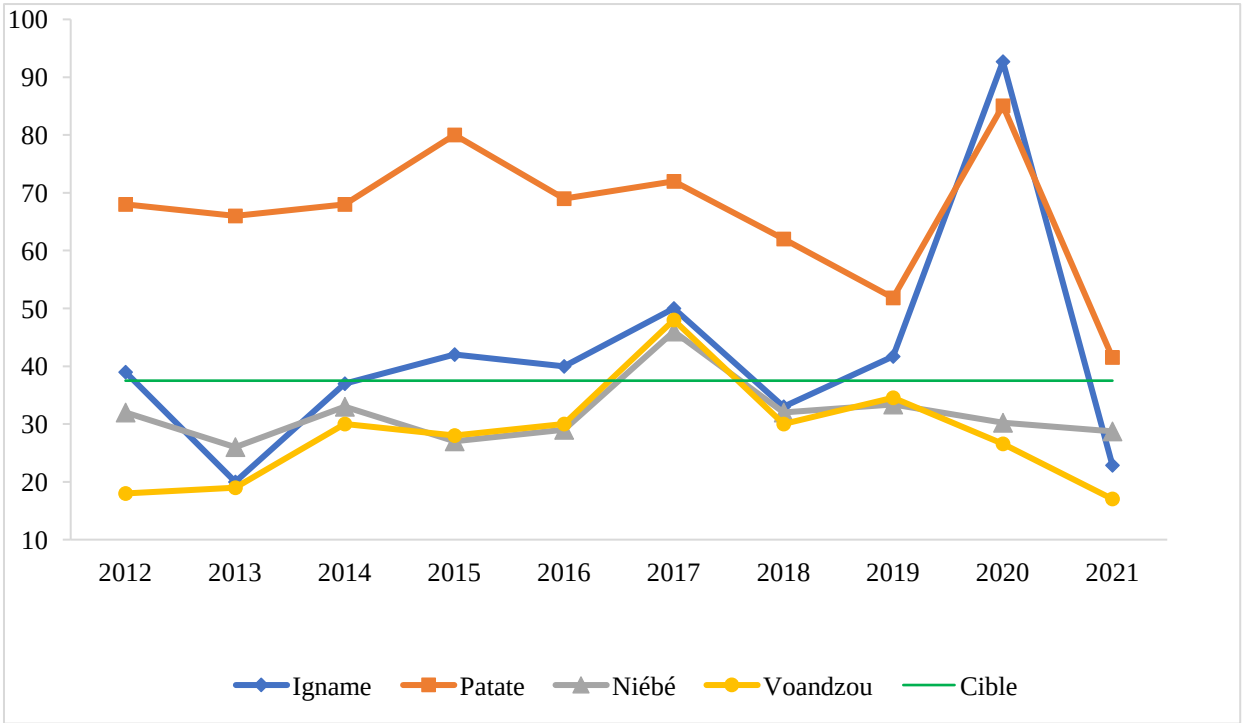

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

77.5.Proportion des femmes dans la population active agricole (en %)

Points saillants :

- Les femmes représentent plus de la moitié des travailleurs agricoles au cours de la période revue ;
- Plus forte proportion en 2021 et la plus faible en 2014 ;
- Proportion des travailleurs agricoles de sexe féminin en croissance depuis 2014 dépassant la moyenne quinquennale ;
- Faible proportion au Sahel et la plus forte au Centre-Est.

Commentaire :

Plus de 50,6% des travailleurs agricoles sont des femmes entre 2012 et 2021. Cette proportion est en croissance depuis 2014 avec une progression de 3% en 7 ans dépassant la moyenne des cinq dernières années qui est de 51,3%. Seulement 47,7% des bras valides agricoles sont des femmes au Sahel contre 56,3% au Centre-Est en 2021. Par rapport à l'année 2020, la proportion des femmes a augmenté de 0,8% en 2021.

Graphique 077. 5: Proportion des femmes dans la population active agricole (en %)

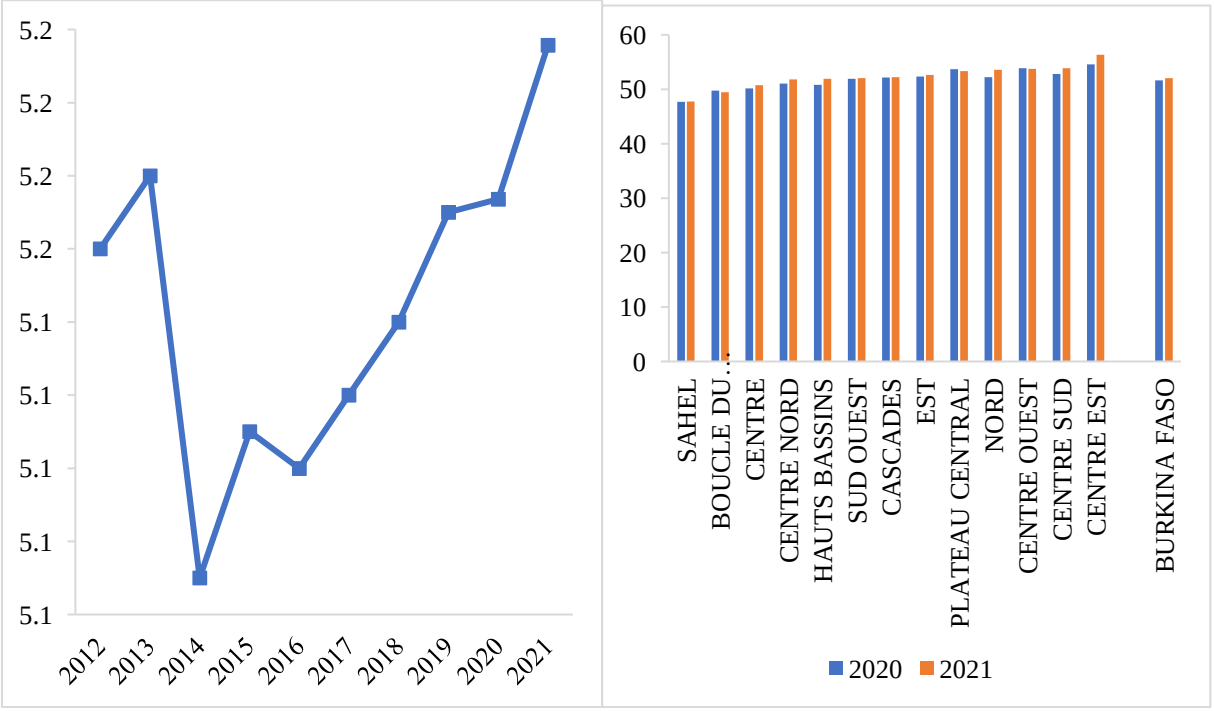

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

77.6.Evolution du nombre moyen d'actifs agricoles par ménage de 2011 à 2020

Points saillants :

- Le nombre moyen d'actif agricole par ménage est en hausse entre 2012 et 2021.
- Il est en stabilité par rapport à 2020 et est légèrement en dessous de la moyenne quinquennale.
- Forte baisse dans les régions du Centre Sud et du Centre
- Légère augmentation dans les Cascades et le Sahel

Commentaire :

Le nombre moyen d'actifs agricoles par ménages est en hausse passant de 7,7 en 2012 à 8,3 en 2021 soit une augmentation de 7,8% et passant en-dessus de la moyenne des cinq dernières années. Par ailleurs, au niveau national, Il est relativement le même en 2021 comme en 2020 (8,3%) passant sous la moyenne quinquennale. Cette baisse est plus remarquable au Centre, Centre Sud et au Centre Est avec respectivement une baisse de 6,25% et 3,6%. Cependant il est en légère hausse dans le Sahel et les Cascades avec 4,9% et 4,1%.

La région de la Boucle du Mouhoun a le plus fort nombre moyen d'actifs agricoles par ménage avec 11 actifs et le plus faible au Sahel avec 6 actifs en 2020.

Graphique 077. 6: Evolution du nombre moyen d'actifs agricoles par ménage

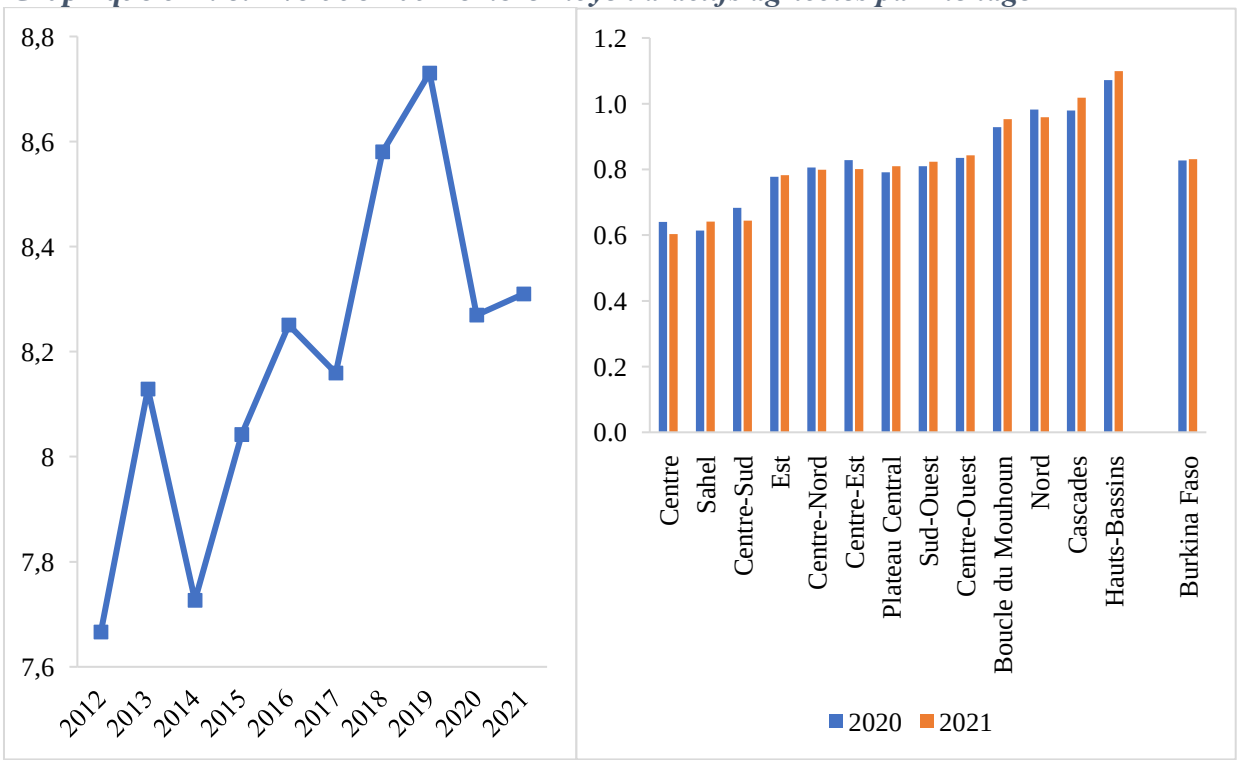

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

77.7.Population agricole

Points saillants

- Un ménage agricole exploite en moyenne entre 3ha et 5,3ha ;
- Les ménages s'élargissent en 2021 ;

- La dépendance alimentaire des ménages est plus forte dans les régions du Nord, du Centre-nord et du Centre.

Commentaire

Les ménages agricoles sont un regroupement d'individus qui cultivent les mêmes terres et élèvent les mêmes animaux sous la responsabilité d'un leader. Sur la période sous-revue, on dénombre en moyenne entre 10 et 11 membres dans chaque ménage agricole au Burkina Faso. Ces membres constituent en général la main d'œuvre pour les travaux agricoles à l'exception des inactifs. Cependant, la tendance est légèrement haussière pour la taille sur la période tandis que la superficie agricole est en baisse depuis2018 sans doute due en partie à l'insécurité avec l'inaccessibilité voire l'abandon de certaines terres. La dépendance alimentaire et la vulnérabilité des ménages agricoles se renforcent ainsi sur la période et sont plus à craindre dans les régions du Nord, du Centre-nord et du Centre. En effet, ces régions affichent plus de ménages peuplés avec moins de terres cultivées.

Graphique 077. 7: ***Taille et superficie moyenne des ménages économiques agricoles***

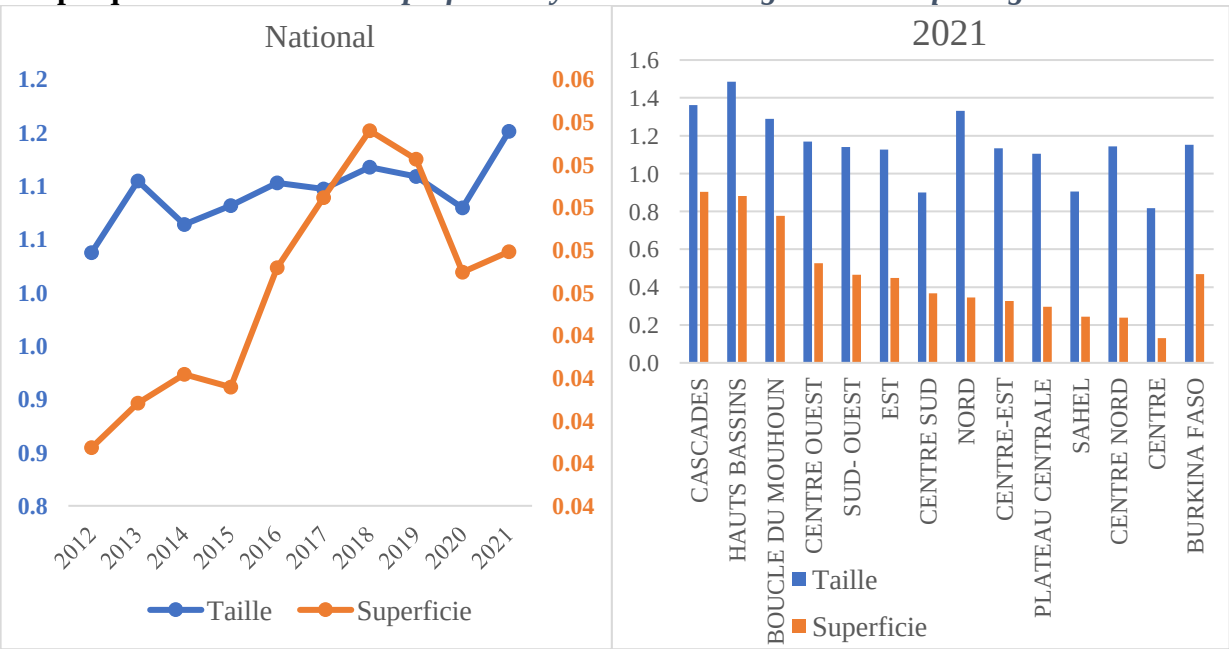

Source : MARAH/DGESS/EPA

77.8. Alphabétisation de la population agricole de plus de 6 ans

Points saillants

- Plus de la moitié de la population agricole est analphabète ;
- La population agricole est de plus en plus alphabétisée sur la période 2012-2019 avec une discrimination en faveur des hommes et en chute à partir de 2019 ;
- Le Sahel et l'Est sont les régions agricoles les moins alphabétisées.

Commentaire

Le taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de sept ans est en croissance sur la période de 2012 à 2019 sous revue avec cependant un taux nettement plus élevé chez les hommes. De 45% chez les hommes en 2012, il gagne 4 points en 2019 chez les hommes. On note la chute de ce taux de 2019 à 2021. Au plan régional, le Centre, en raison du grand centre urbain du pays qu'il contient, présente le taux d'alphabétisation le plus élevé (56,4% pour les hommes contre

46,0% pour les femmes). A l'opposée, le Sahel et l'Est présentent les plus faibles taux avec 17,2% et 25,5% pour les hommes contre 10,3% et 20,6% pour les femmes.

Graphique 077. 8: ***Taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de 7 ans (en %)***

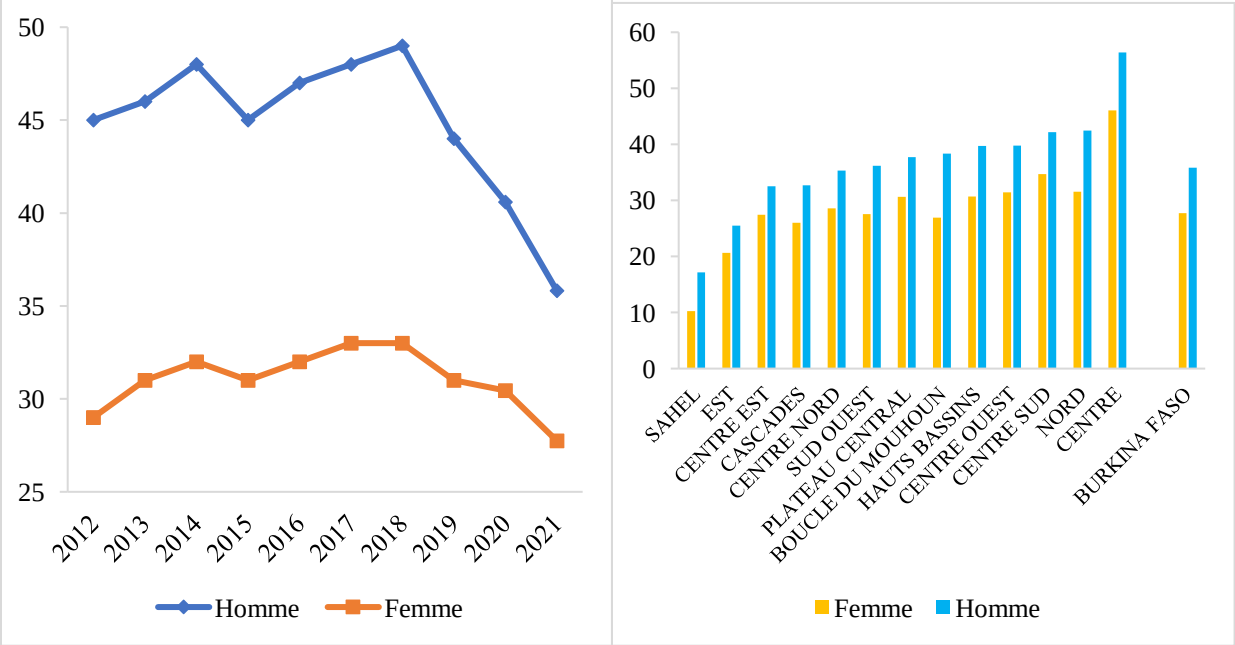

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

PROGRAMME 078

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %) 35
Graphique 078. 2: Evolution des doses nettes d'intrants appliquées de 2012 à 2021 (en kg/ha) 36
Graphique 078. 3: Dose nette de NPK (kg/ha) 37
Graphique 078. 4: Dose nette de l'urée (kg/ha) 38
Graphique 078. 5: Dose de fumure organique appliquée aux céréales 39
Graphique 078. 6: Evolution de la production céréalière (en tonne) 39
Graphique 078. 7: Indice croissance (Base 100 en 2011) de la production du coton 40
Graphique 078. 8: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production du niébé 41
Graphique 078. 9: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production des tubercules 41
Graphique 078. 10: Indice (base 100 en 2011) de la production des oléagineux 42
Graphique 078. 11: Indice de diversification de la production agricole 43
Graphique 078. 12: Part des jeunes de 18 à 35 ans dans la production nationale (%) 44
Graphique 078. 13 : Part des femmes dans la production de riz hors aménagement 44
Graphique 078. 14 : Proportion des superficies exploitées par les femmes (en %) 45
Graphique 078. 15 : Evolution de la production céréalière de 2012 à 2021 (en tonne) 46
Graphique 078. 16 : Evolution de la production des cultures de rente (en tonne) 47
Graphique 078. 17 : Part des femmes dans la production des autres produits vivriers (en %) 48
Graphique 078. 18 : Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %) 49
Graphique 078. 19: Proportion de ménages utilisant le NPK (%) 49
Graphique 078. 20 : Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%) 50
Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée, le NPK et la semence améliorée (%) 51
Graphique 078. 22 : Taux d'utilisation de la charrue et du tracteur (en %) 51
Graphique 078. 23 : Proportion des ménages possédant un animal de traction (en %) 52
Graphique 078. 24 : Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%) 53
Graphique 078. 25: Proportion des femmes utilisant le labour motorisé (%) 54
Graphique 078. 26: Evolution des rendements des cultures céréalières de 2011 à 2020 (en kg/ha) 55
Graphique 078. 27: Evolution des rendements des cultures de rente de 2011 à 2020 (en kg/ha) 56
Graphique 078. 28: Taux d'adoption de la semence améliorée selon l'âge du producteur (en %) 57
Graphique 078. 29: Taux d'adoption simultanée de la semence améliorée, des engrais et du labour motorisé (en %) 57
Graphique 078. 30: Taux d'utilisation des produits phytosanitaires (en %) 58
Graphique 078. 31: Proportion des ménages ayant reçu un appui-conseil dans l'année (en %) 59

78.1. Utilisation des intrants sur les exploitations familiales

Points saillants :

- Moins de 30 % des superficies agricoles bénéficient d'engrais ;
- Une dynamique d'intensification agricole est amorcée depuis 2012, mais connaitra une chute en 2018 avant de reprendre en 2019 ;
- En 2021, on note une stabilité de la proportion des superficies bénéficiant d'intrants exception faite des superficies bénéficiant de fumure organique qui sont en baisse de 34% par rapport à 2020 ;
- L'utilisation des intrants est inéquitable dans les régions.

Commentaire

Il ressort que moins de 45% des superficies bénéficient d'intrants sur la période 2012-2021.
Le NPK demeure l'intrant le plus utilisé (Entre 27% et 43,5% des superficies), en combinaison avec l'urée (16,6% et 33,5%) suivi de la semence améliorée (10,3% et 23%) et de la fumure organique (19%). Toutefois, la tendance est croissante quant à l'utilisation des intrants.
Le taux d'utilisation des intrants chute drastiquement en 2018 pour tous les intrants à l'exception de la fumure organique en raison de l'abandon du coton (principale destination des engrais) suite à la crise cotonnière en 2018 et une reprise est observée dès 2019. En 2021, on note une stabilité de la proportion des superficies bénéficiant d'intrants traduisant une stagnation des efforts, exception faite des superficies bénéficiant de fumure organique qui sont en baisse de 9 points de pourcentage par rapport à 2020.
Les régions de plus grande utilisation des intrants en 2021 sont les Hauts-bassins et le Nord pour les engrais (avec près de 65% des superficies) et les Hauts-bassins et la Boucle du Mouhoun pour les semences améliorées avec respectivement 47% et 27% des terres ensemencées. A l'opposée, les régions du Centre-nord, du Nord, du Plateau central et du Sahel ont utilisé la semence améliorée sur moins de 10% de leurs terres tandis que l'Est, le Sahel et le Centre-ouest ont les moins utilisé l'engrais minéral (NPK).

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %)

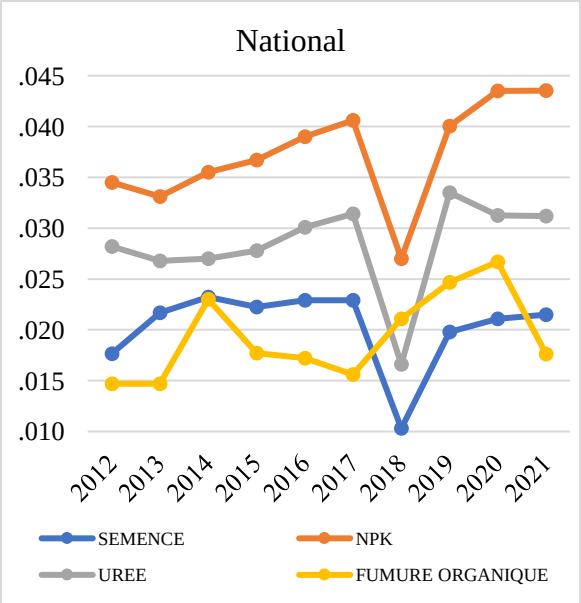

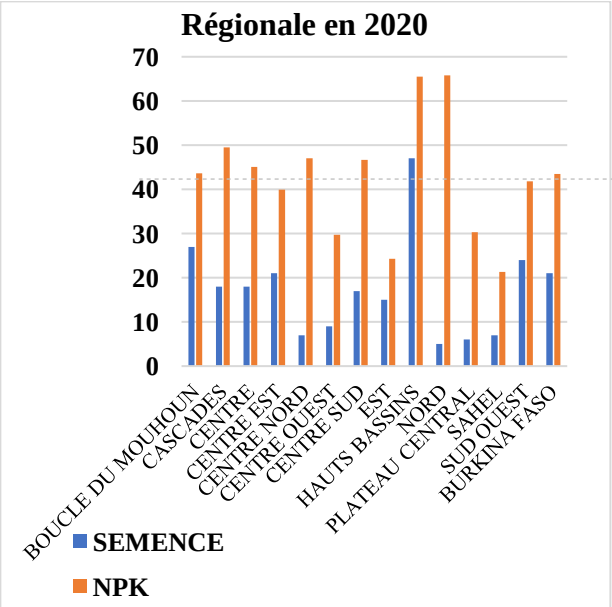

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.2.Application des engrais sur les exploitations familiales

Points saillants :

- Les doses engrais appliquées sont en dessous des normes recommandées ;
- La dose des engrais minéraux est en baisse progressive ;
- Les efforts sont plus orientés dans la fumure organique en 2021 ;
- Les Cascades et la Boucle du Mouhoun demeurent les régions utilisant le plus les engrais minéraux en 2021.

Commentaire

Sur les espaces bénéficiant des intrants au Burkina Faso, le plus fort dosage est celui du NPK qui reste tout de même en dessous de la norme de 100 kg/ha à 150 kg/ha recommandée par la recherche pour la plupart des céréales. Il oscille entre 115 kg/ha et 50 kg/ha et est en baisse continue sur la période 2012-2021 avec une chute complète en 2021 de -67 kg/ha. L'évolution du dosage de l'urée est similaire à celle du NPK. Le dosage en fumure organique est resté stable jusqu'en 2016 avant de subir des hausses spectaculaires en 2019 et surtout en 2021. De 2,17 t/ha en 2020, elle est passée à près de 5,5 t/ha en 2021. Les régions de forte dose en NPK sont le Cascades avec 137 kg/ha et la Boucle du Mouhoun (84 kg/ha). Les plus faibles doses sont enregistrées au Sahel (10 kg/ha), le Centre-Nord (11 kg/ha), du Centre (16 kg/ha), du Nord (16,6 kg/ha) et du Centre-sud (16,86 kg/ha).

Graphique 078. 2: Evolution des doses nettes d'intrants appliquées de 2012 à 2021 (en kg/ha)

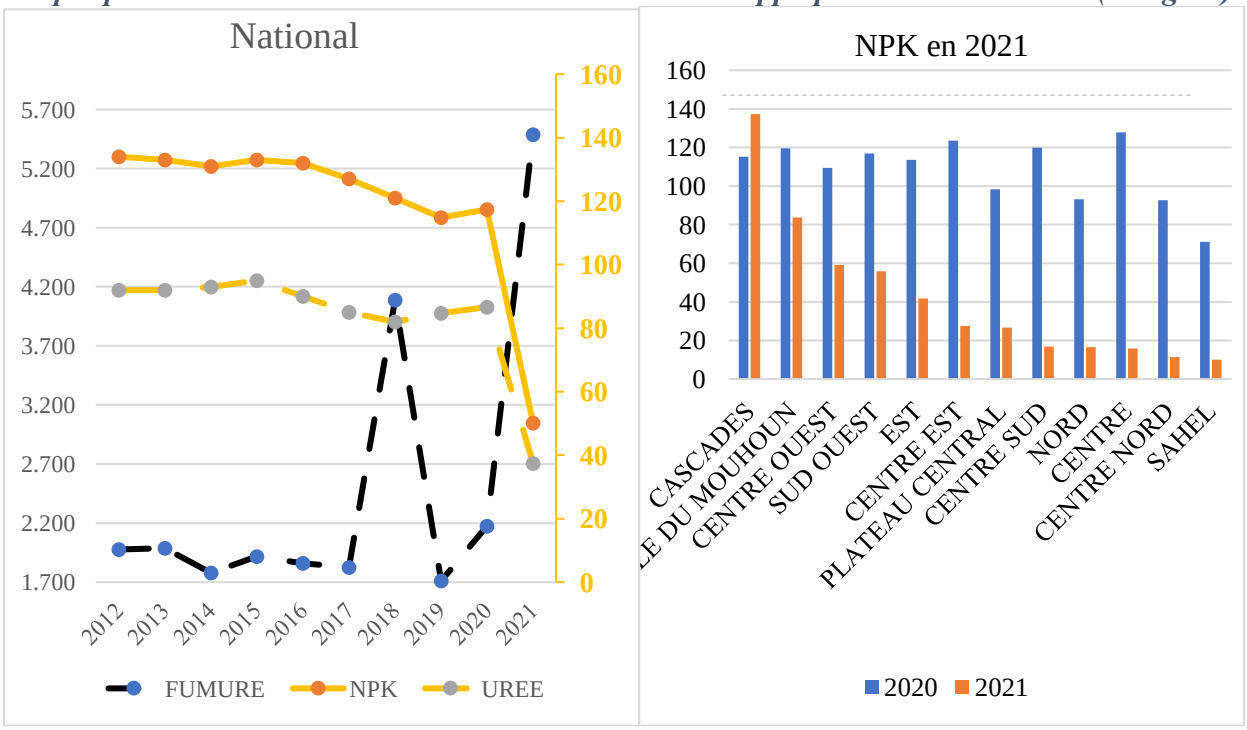

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.3.Cultures et application du NPK

Points saillants :

- La quantité de NPK appliquée à l'hectare est en tendance baissière depuis 2012 pour l'ensemble des cultures ;
- La dose de NPK est restée en dessous de la norme pour les céréales en général ;
- L'intensification par le NPK est relancée en 2021 pour le coton.

Commentaire

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, les doses de NPK appliquées par les producteurs varient de 10kg/ha (arachide, niébé) à 200 kg/ha (igname). En particulier, la dose appliquée aux différentes spéculations est de : 20kg/ha à 90kg/ha pour le mil, 60kg/ha à 100 kg/ha pour le maïs, 20kg/ha à 160kg/ha pour le riz, 10kg/ha à 200 kg/ha pour le fonio, 20kg/ha à 110kg/ha pour le sorgho blanc ou rouge, 10kg/ha à 120 kg/ha pour l'arachide, 50kg/ha à 100kg/ha pour le sésame, 20kg/ha à 150 kg/ha pour le soja, 20kg/ha à 200kg/ha pour l'igname, 30kg/ha à 250 kg/ha pour la patate, 0kg/ha à 100kg/ha pour le niébé, 0kg/ha à 200 kg/ha pour le voandzou et 110 kg/ha à 150 kg/ha. Par ailleurs, la dose nette de NPK appliquée à l'hectare évolue en tendance baissière sur la période d'une manière générale. En particulier, elle passe de 150 kg/ha en 2012 à 20 kg/ha pour le riz en 2021 soit une baisse moyenne de 25,1% par an. Le constat est similaire pour le sorgho blanc qui connait une application du NPK de l'ordre de 100 kg/ha en 2012 à 20 kg/ha soit en baisse moyenne de 19,6% l'an. Le coton connait un dosage plus élevé mais en tendance baissière jusqu'en 2020. En 2021, la dose à l'hectare s'est nettement améliorée en passant de 110 kg/ha à 150 kg/ha soit une forte hausse de 36,4%.

Graphique 078. 3: Dose nette de NPK (kg/ha)

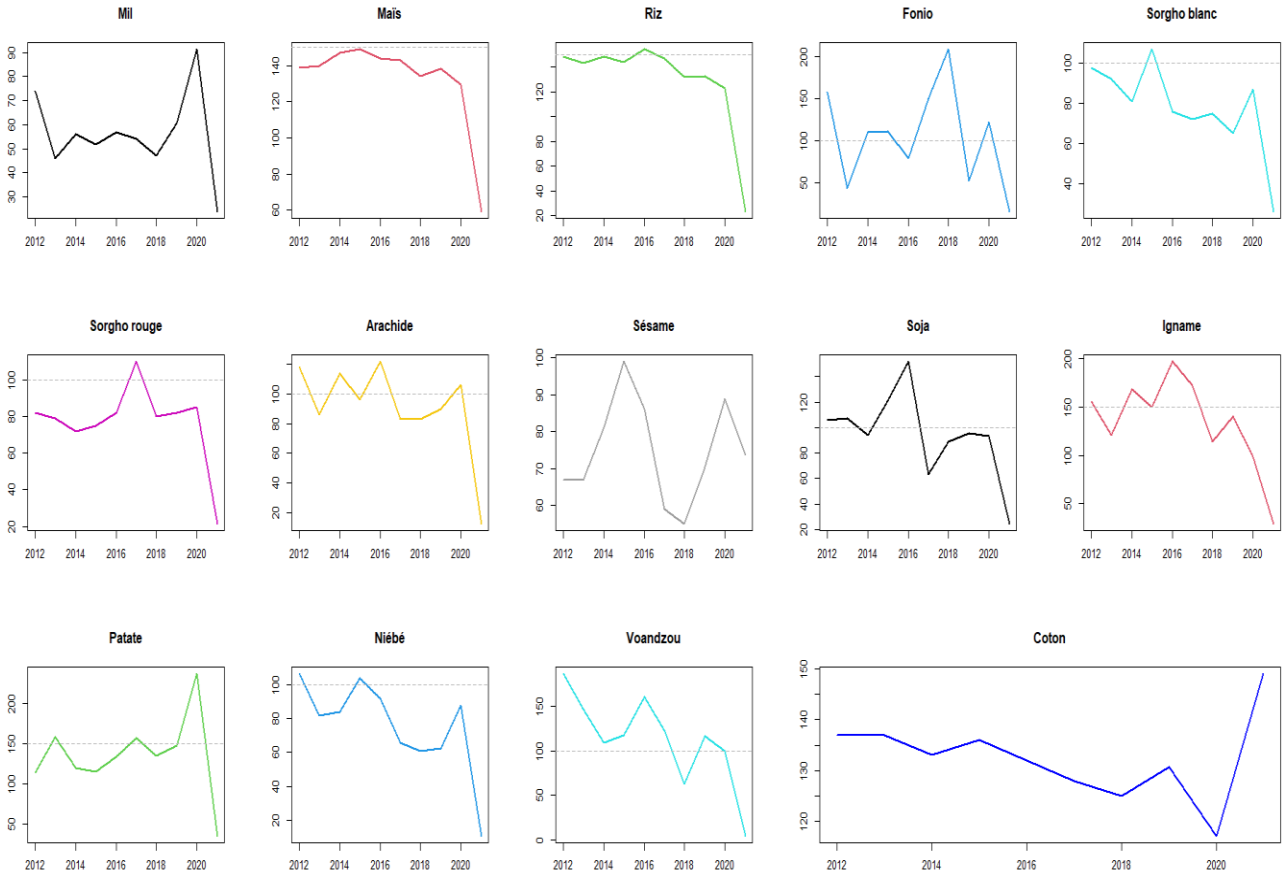

78.4.Application de l'urée

Points saillants :

- La quantité d'urée appliquée à l'hectare est en hausse entre 2012 et 2015 mais connait une baisse à partir de 2016 jusqu'en 2018 ;
- En 2020, elle connaitra une hausse.
- L'urée est appliquée en général en deçà des normes édictées par la recherche pour tous les types de culture en 2021.

Commentaire

La quantité d'urée appliquée à l'hectare est en hausse entre 2012 et 2015. Elle connaitra une dégradation à partir de 2016 jusqu'en 2018.

En 2021 est l'année où la dose brute a connu la plus forte baisse (-57%) avec une dose nette de 37 kg/ha. La dose appliquée en 2021 pour toutes les spéculations est en deçà de la norme recommandée par la recherche au Burkina Faso. Cependant, il faut noter que cette faiblesse de la dose de l'urée serait composée par l'utilisation du NPK et de la fumure organique.

Graphique 078. 4*: Dose nette de l'urée (kg/ha)*

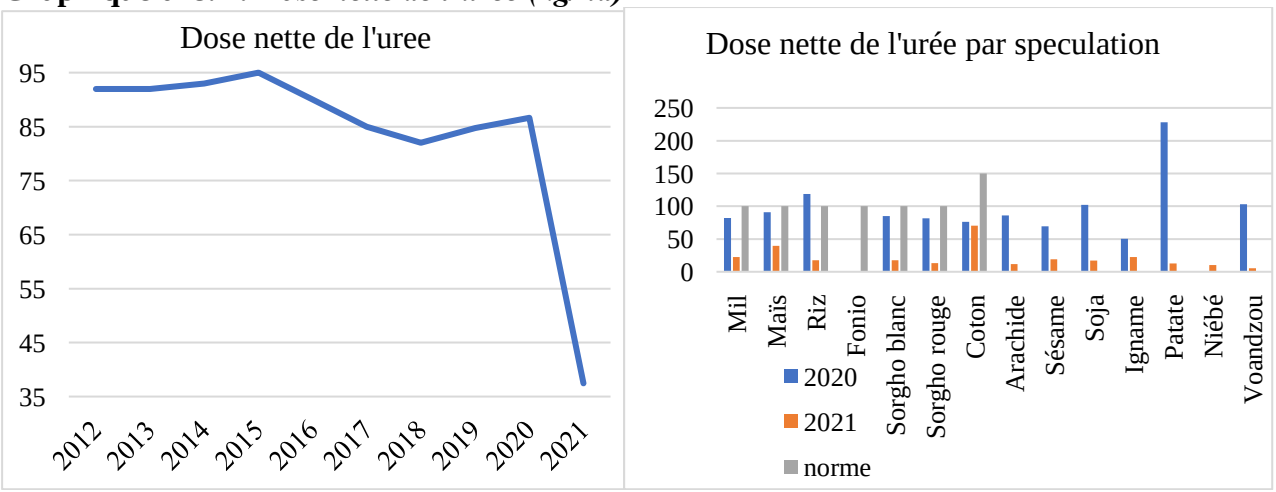

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.5.Application de la fumure organique

Points saillants :

- Un accent est mis sur l'amendement des terres de maïs par la fumure organique en 2021 ;
- Une amélioration continue de l'application de la fumure organique au maïs est amorcée depuis 2017 ;
- Il est appliqué en général autour 2 tonnes de fumure organique par hectare.

Commentaire

Sur la période 2012-2021, la fumure organique est appliquée sur l'ensemble des céréales dans des dosages différents. Ainsi, le maïs paraît recevoir plus de fumure organique soit au-delà de 2 tonnes/ha. Suivent respectivement le sorgho blanc et le mil autour de 2 tonnes/ha et le riz et le fonio qui reçoivent moins de 2 tonnes/ha. Par ailleurs, si les autres spéculations céréalières affichent des doses de fumure organique oscillant autour de 2 tonnes/ha, le maïs amorce une tendance croissante à partir de 2017 en

passant de 1989 kg/ha à 7283 kg/ha en 2021 soit une hausse de 266,1% en cinq ans en raison d'une hausse moyenne de 15,5% par an.

Graphique 078. 5: Dose de fumure organique appliquée aux céréales

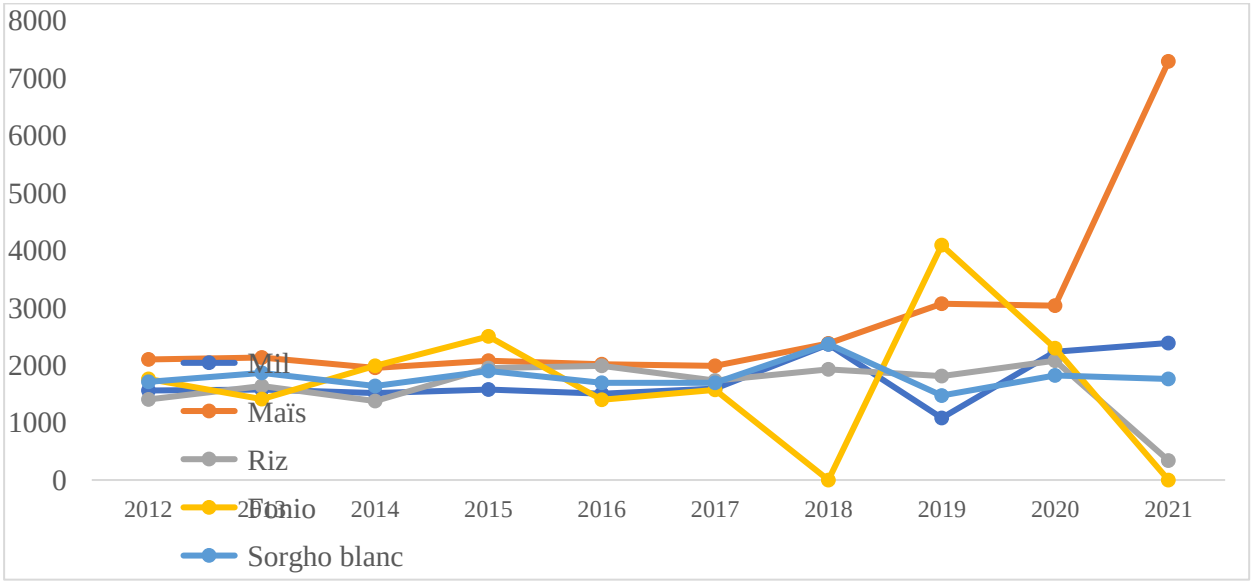

78.6.Dynamique de la production céréalière au Burkina Faso

<u>Points saillants</u> :

- La production céréalière n'est pas totalement maîtrisée sur la période 2012-2021 ;
- La campagne 2021/2022 n'a pas été favorable à la production céréalière ;
- Les régions de faible-performance en 2021 en matière de production céréalière sont le Nord, Sahel, le Centre-nord et le Plateau central.

<u>Commentaire</u>

La production céréalière est restée très instable sur la période sous-revue en variant de 4 millions de tonnes en 2017 (arrêt précoce des pluies) et 5,179 millions de tonnes en 2020. Cette dépendance vis-à-vis des aléas agro-climatiques ne peut garantir une conservation des écarts par rapports à la cible SDR (5%). En 2021, une baisse notoire de 10% de la production céréalière est enregistrée. Cette baisse est observée principalement dans le Sahel (-34,8%), au Nord (-44,1%), au Centre-Est (-15,5%), aux Hauts-Bassins (-13%) et au Centre-nord (-42,5%).

Graphique 078. 6: Evolution de la production céréalière (en tonne)

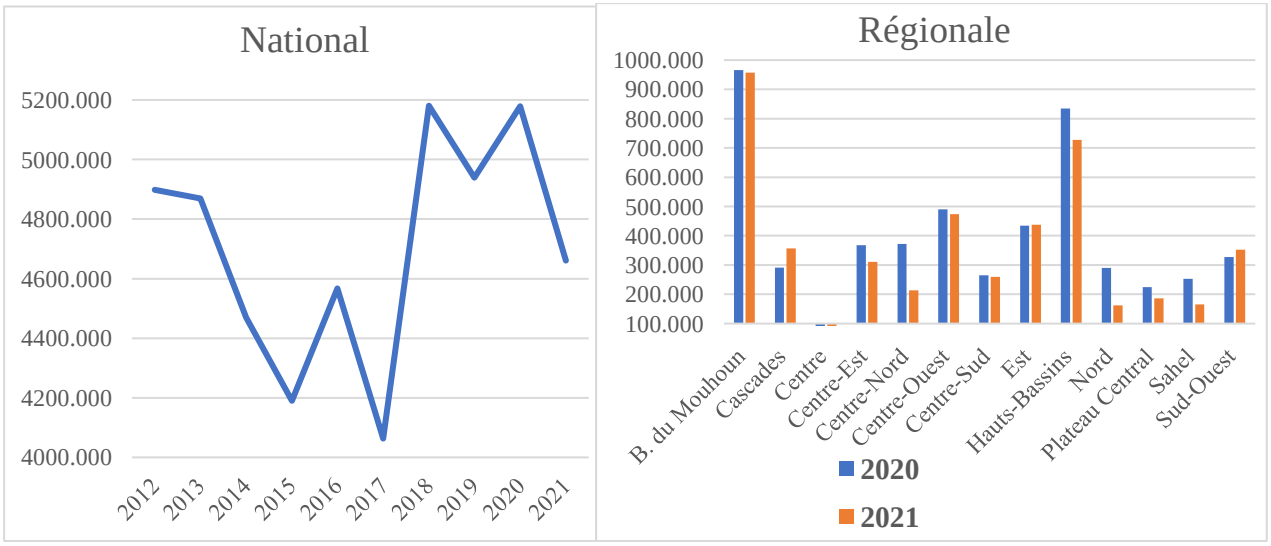

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.7. Dynamique de la production de coton au Burkina Faso

Points saillants :

- La tendance est à l'abandon à long termes du coton ;
- La crise cotonnière de 2018 a entrainé une baisse d'environ 40% de la production nationale du coton.

Commentaire

La figure ci-dessous présente l'indice de la production du coton comparée à son niveau atteint en 2011. Cette production est restée en croissance jusqu'en 2014 où elle double par rapport à 2011 avant d'amorcer une tendance baissière jusqu'en 2021 où elle représente 54% de la production réalisée en 2011. Cette baisse d'environ 46 points de pourcentage en sept ans correspondant à une baisse annuelle moyenne de 3,9%, avec la plus grande baisse enregistrée en 2018 en raison de l'abandon du coton suite à la crise qu'a connu le secteur cotonnier, serait due à l'incertitude qui règne dans ce secteur.

Graphique 078. 7: Indice croissance (Base 100 en 2011) de la production du coton

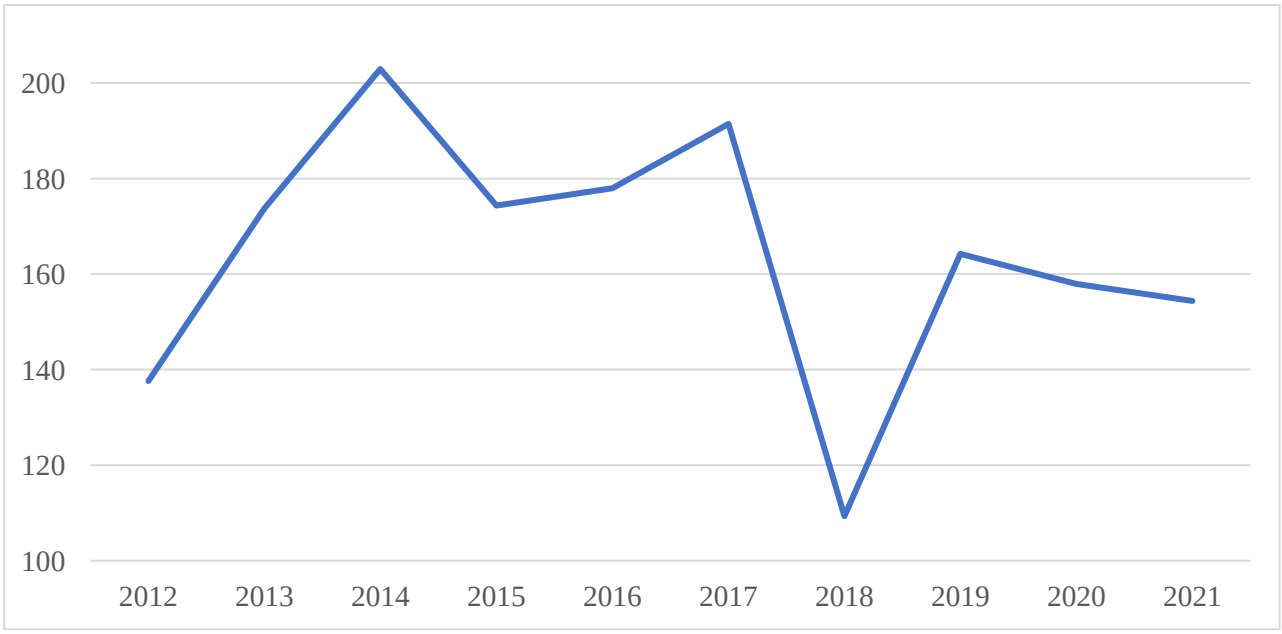

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.8.Dynamique de la production de niébé

Points saillants :

- Engouement pour le niébé à partir de 2017 ;
- Presqu'abandon du niébé en 2021.

Commentaire

La figure ci-dessous présente l'indice de la production du niébé comparée à son niveau atteint en 2011. Cette production est restée en baisse jusqu'en 2017 où elle augmente de 20% par rapport à 2011 avant d'amorcer une tendance haussière jusqu'en 2020 où elle représente 34% de la production réalisée en 2011. Cependant, une baisse drastique de la production de niébé est observée en 2021 passant de 60% de son niveau de 2011 à seulement 3% de ce niveau de 2011 soit une baisse d'environ 57% par rapport à la production réalisée en 2020. Cette contre-performance serait également due aux caprices pluviométriques qui ont émaillé la campagne 2021-2022.

Graphique 078. 8: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production du niébé

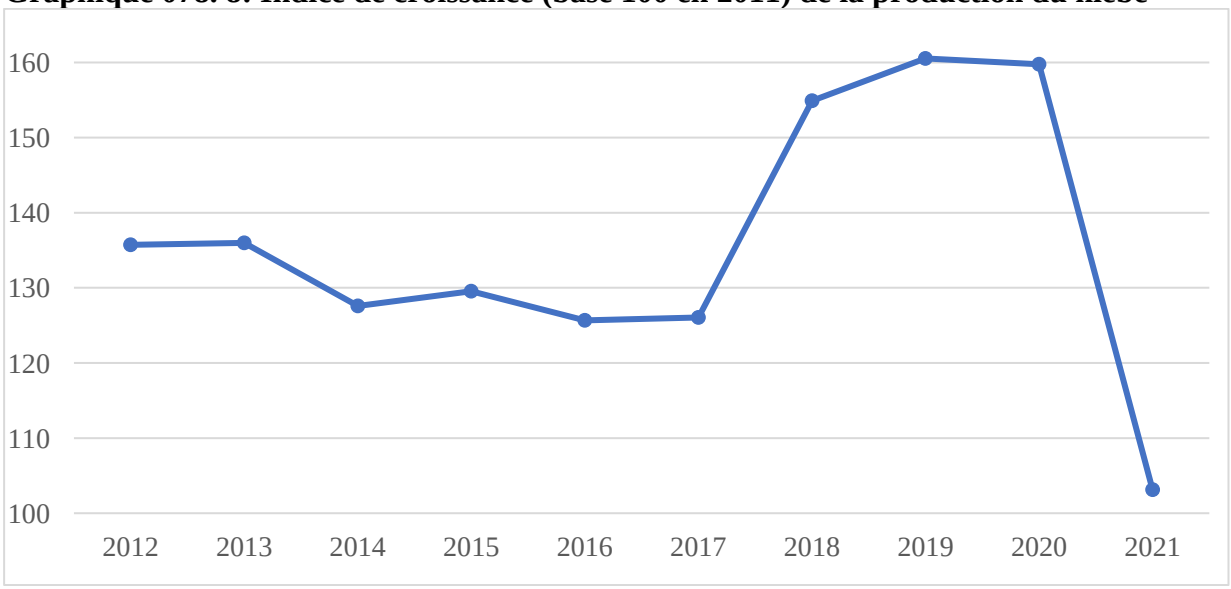

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.9.Efforts additionnels dans la production d'igname et de patate

Points saillants :

- Efforts de production des tubercules en croissance à partir de 2015 ;
- Maintien de la dynamique de production des tubercules en 2021.

Commentaire

La figure ci-dessous présente l'indice de la production de l'igname et de la patate comparée à leurs niveaux atteints en 2011. Cette production est restée en baisse jusqu'en 2015 pour les deux spéculations où elle baisse d'environ 71% par rapport à 2011 pour l'igname et de 66% pour la patate avant d'amorcer une tendance haussière jusqu'en 2021 où elle restera en dessous de son niveau atteint en 2011 soit en moins de 26% et 18% des productions respectives d'igname et de patate réalisées en 2011. Cette performance continue en 2021 traduit un maintien de la dynamique de production et de la disposition des producteurs à diversifier leurs productions.

Graphique 078. 9: Indice de croissance (base 100 en 2011) de la production des tubercules

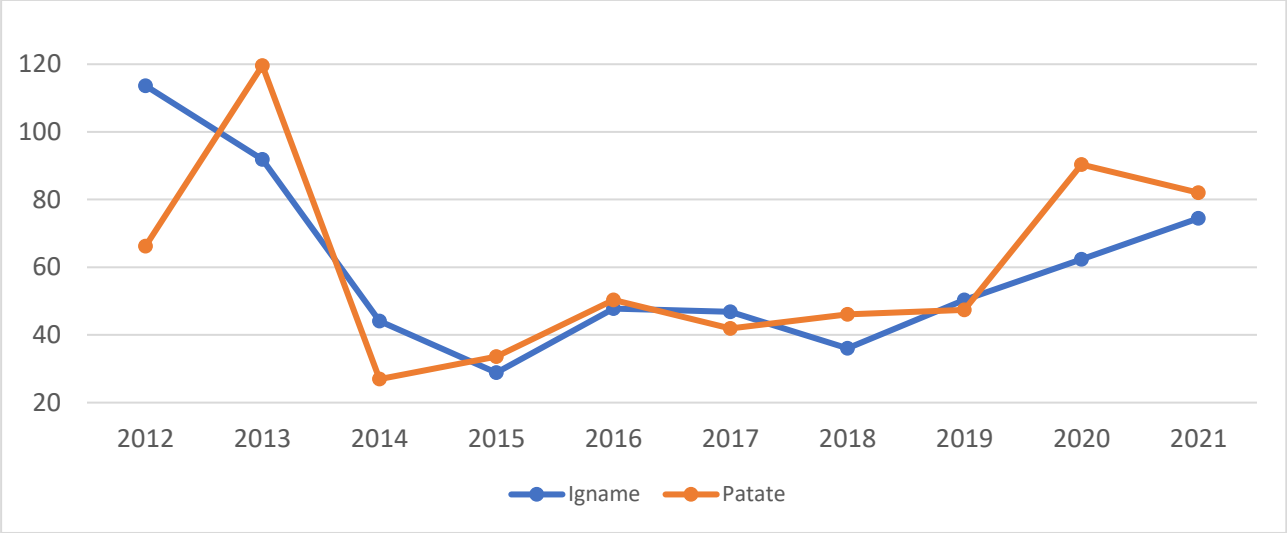

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.10. Dynamique de la production des oléagineux

Points saillants :

- Le soja est en pleine émergence depuis 2017 ;
- La campagne 2021/2022 s'avère peu favorable à la production d'arachide et d'igname.

Commentaire

La figure ci-dessous présente les indices de production de l'arachide, du sésame et du soja comparés à leurs niveaux atteints en 2011. La production du soja est restée en dessous de son niveau atteint en 2011 jusqu'en 2017 tandis que l'arachide et le sésame affichent des niveaux de production au-delà de leurs niveaux atteints en 2011. La production de l'arachide et du soja conservent une tendance haussière sur la période avec cependant une vitesse de croissance plus grande à partir de 2017. Le sésame a connu une hausse spectaculaire en 2014 suivie d'une baisse progressive avant de reprendre à partir de 2017. La production des oléagineux va atteindre son plus haut niveau sur la période en 2020 avant de baisser en 2021 pour l'arachide (-58%) et le sésame (-234%) tandis que le soja est en légère hausse (+36%).

Graphique 078. 10: Indice (base 100 en 2011) de la production des oléagineux

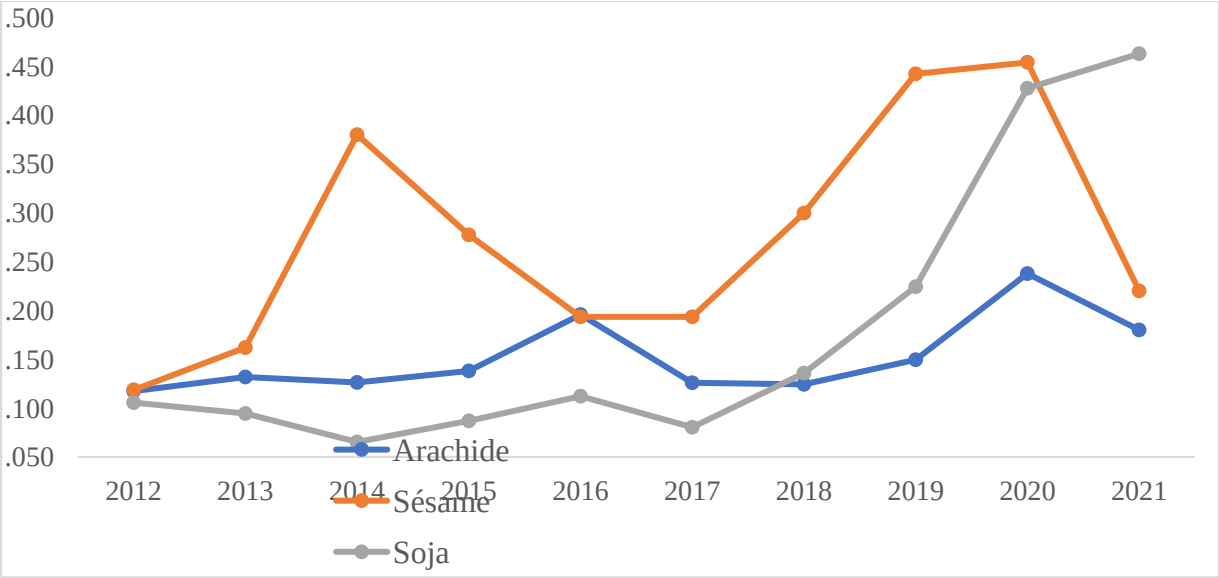

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.11. Diversification des productions agricoles

Points saillants :

- Les productions agricoles sont de moins en moins diversifiées depuis 2015 ;
- Le niveau de diversification souhaité par le PNSR II (0,95) échappe de plus en plus à la production.

Commentaire

L'indice de diversification agricole exprime le niveau de diversification des spéculations dans l'activité de production agricole. Ce niveau, après sa chute en 2012, est resté au-dessous de 0,88 sur le reste de la période. La chute de 2012 pourrait s'expliquer par la focalisation des producteurs sur le maïs à haut rendement et le riz pluvial que l'Etat a encouragé avec l'opération « maïs de case » et l'appel à l'usage des variétés améliorées de riz pluvial et de maïs.

Graphique 078. 11: Indice de diversification de la production agricole

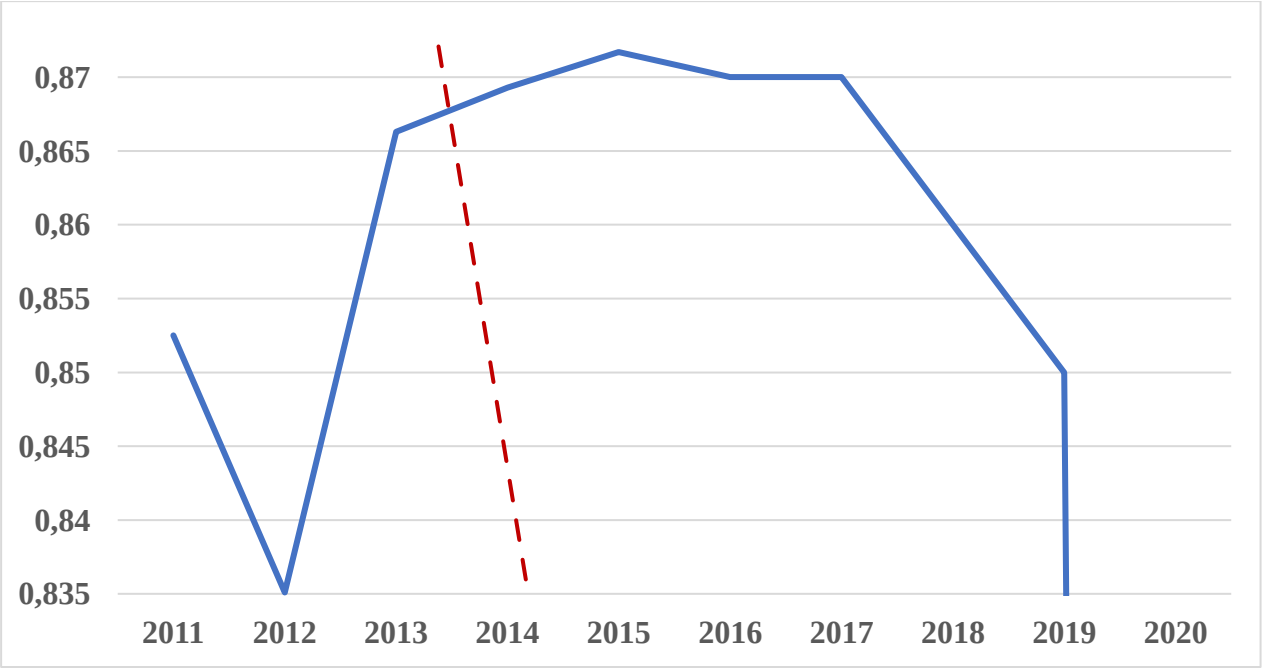

Source : MARAH/ DGPV,2011-2020

78.12. Production et âge des producteurs

Points saillants :

- La contribution des jeunes dans la production agricole céréalière tend à diminuer excepté dans la production du mil où l'on note une hausse de 16% sur la période 2012-2021 ;
- Les jeunes contribuent pour 22% de la production nationale des céréales, 30% pour la production de rente et pour 27% pour la production vivrière ;

Commentaire

Sur la période sous revue, les producteurs âgés de 18 à 35 ans contribuent pour environ 22% de la production nationale en céréale avec 31% pour le riz, 21 % pour le sorgho blanc, 20% pour le maïs.

En 2021, la part de la production des jeunes tend à la baisse pour le sorgho rouge et le maïs au profit du riz et du sorgho blanc. En ce qui concerne les produits de rentes, on note une baisse de 7% de la part contributive des jeunes avec une baisse de 12% pour le coton et le sésame.

Pour ce qui est des autres cultures vivrières, seule la contribution des jeunes pour la production de l'igname est en hausse avec une variation de 120% par rapport à 2020.

Graphique 078. 12: Part des jeunes de 18 à 35 ans dans la production nationale (%)

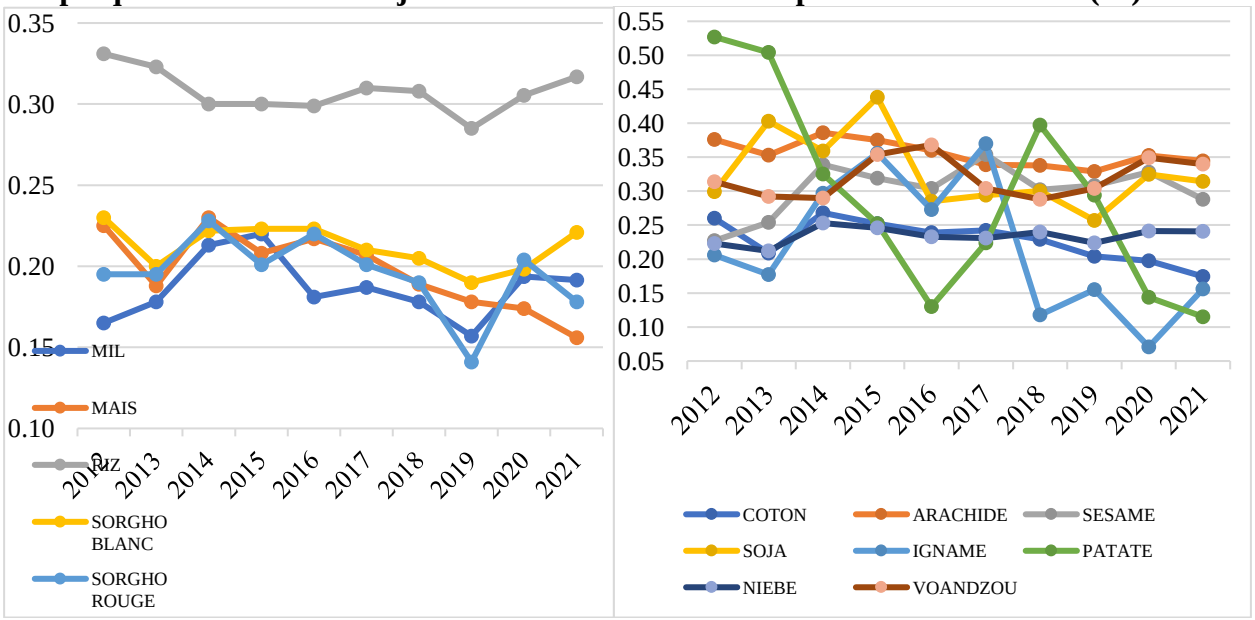

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.13. Genre et riziculture

<u>Points saillants</u> :

- Le tiers de la production du riz hors aménagement est à l'actif des femmes ;
- La contribution des femmes dans la production du riz hors aménagement a légèrement diminué en 2021.

<u>Commentaire</u>

Sur la période sous revue, la part de la production réalisée par les femmes dans la production totale de riz hors aménagement se situe entre 34,3% (2013) et 44,3% (2015). Toutefois, cette contribution est instable dans le temps et se situe à 35,8% en 2021 soit en baisse de 2 points par rapport à 2020.

Graphique 078. 13 : Part des femmes dans la production de riz hors aménagement

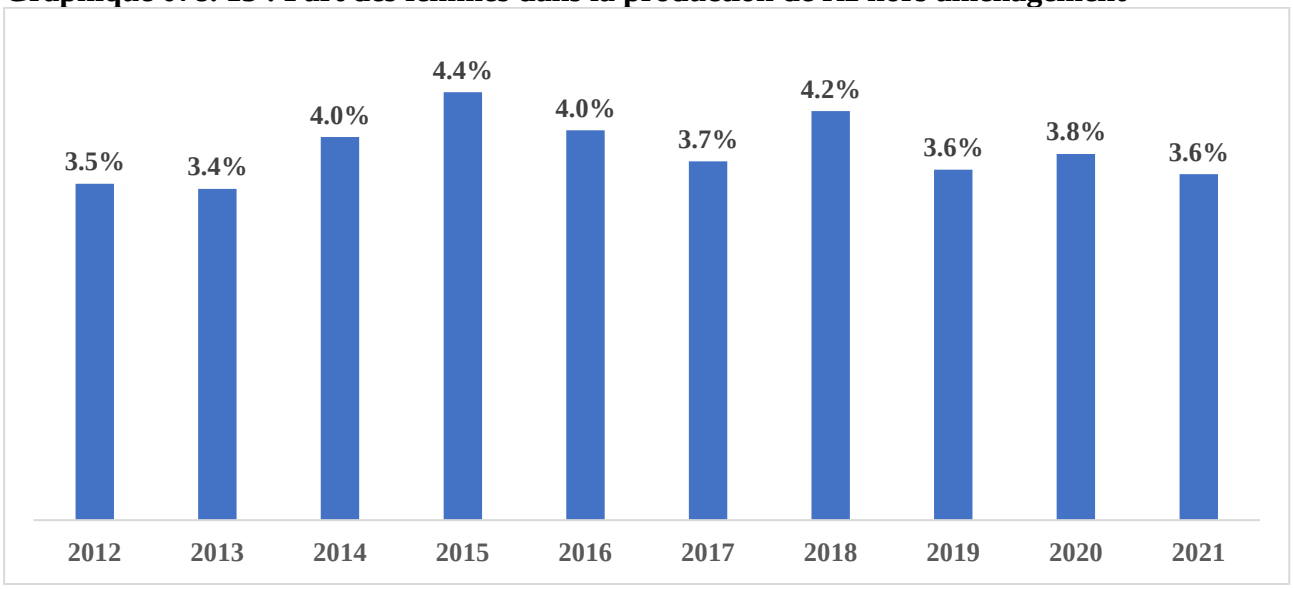

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.14. Genre et terres agricoles

Points saillants :

- Moins de 18% des terres sont allouées aux femmes sur la période ;
- Un élan de discrimination en faveur des femmes est amorcé depuis 2014 ;
- Le Sud-ouest est la région la moins genre-sensible dans la répartition des terres.

Commentaire

Sur la période sous revue, la part de la superficie exploitées par les femmes se situe entre 14,2% (2014) et 18,0% (2021). Toutefois, cette part revenant aux femmes est en tendance haussière depuis 2014 sous-entend une amélioration de l'accès des femmes à la terres. Ce faible niveau des superficies pourrait s'expliquer par le fait qu'elles exploitent généralement des parcelles individuelles autour du riz, du sésame, du niébé et surtout du voandzou dont la production sur de grande superficie paraîtrait fastidieuse. En 2021, la tendance se maintient avec une légère augmentation de 0,7 point au plan national et cela est propulsé par les efforts de discrimination surtout observés au Centre-ouest, au Nord et au Centre-est. En revanche, la région du Sud-ouest affiche une part des femmes de moins de 10%.

Graphique 078. 14 : Proportion des superficies exploitées par les femmes (en %)

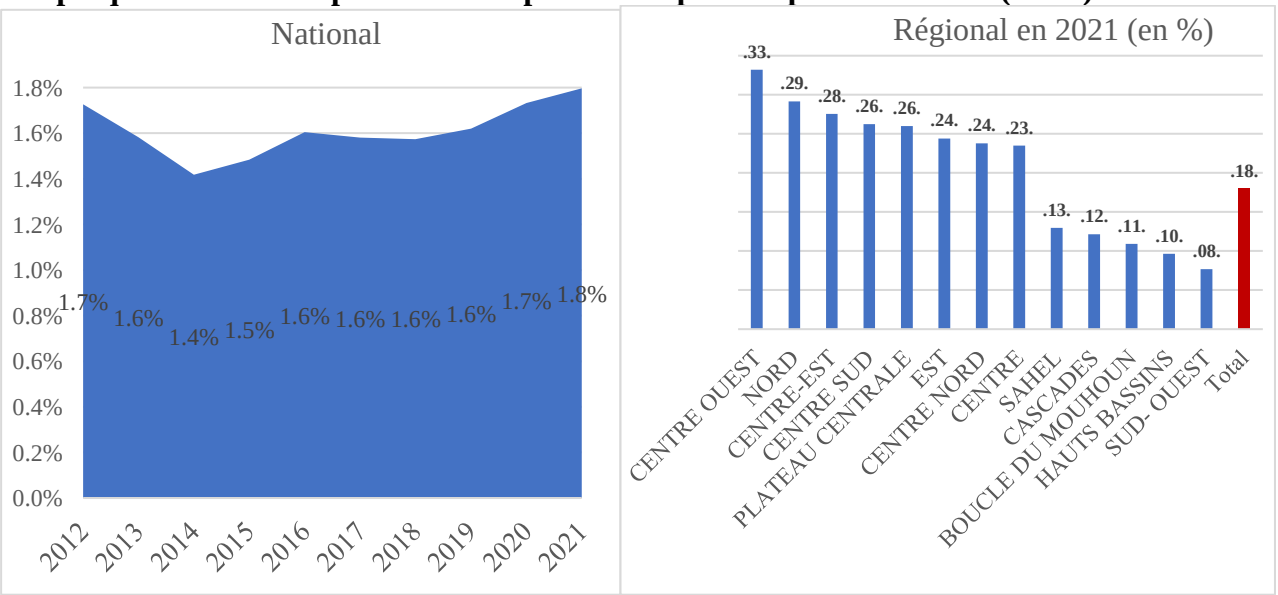

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.15. Production agricole céréalière

Points saillants :

- La production céréalière qui était en tendance croissante depuis 2017 a connu une baisse en 2021 ;
- La production céréalière est en baisse dans les régions du sahel, du Nord, du Centre- Nord, du Plateau Central, des Hauts-bassins, du Centre-Est en 2021.

Commentaire

La production des céréales est passée de 4 898 544 tonnes en 2012 à 4 661 140 en 2021, soit une baisse de 4,85%. Elle a également enregistré une baisse de 10% entre 2020 et 2021 et de 2,61% par rapport à la moyenne quinquennale.

Les plus fortes baisses ont été enregistrées dans les régions du Nord (-44%), du Centre-Nord (42%, du sahel (35%), du Plateau Central (17%), du Centre-Est (15%) et des Hauts-bassins (13%). Seules les des Cascades et du Sud-Ouest qui ont connu une augmentation de leur production avec respectivement 22% et 8% maintiennent leurs dynamiques de production.

Cette baisse de la production est liée aux poches de sécheresses, les inondations et aux abandons de superficies liées aux attaques terroristes.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la production céréalière de 2012 à 2021 et l'évolution par région entre 2020 et 2021.

Graphique 078. 15 : Evolution de la production céréalière de 2012 à 2021 (en tonne)

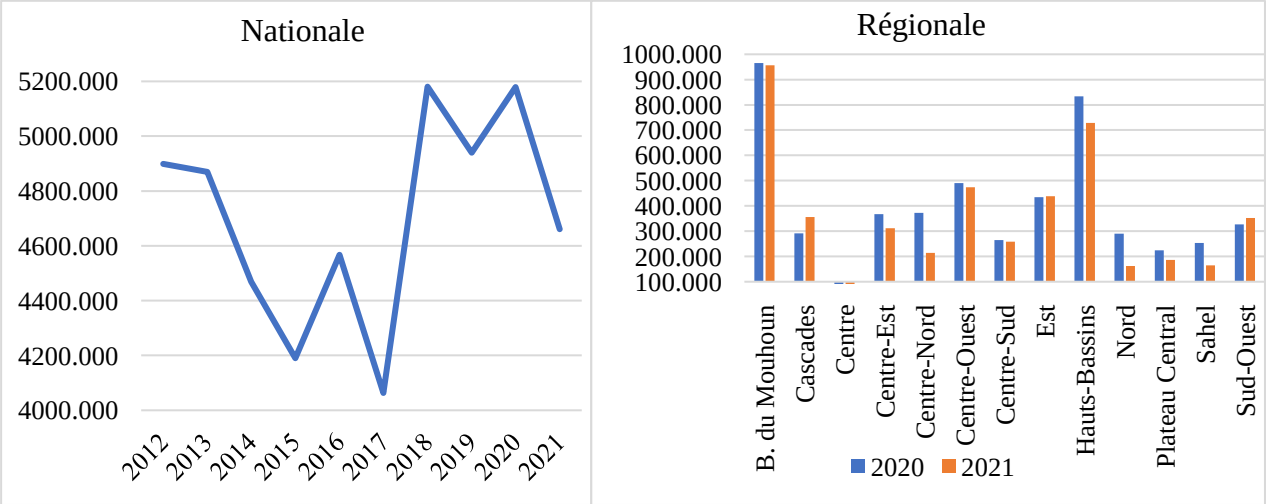

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.16. Production agricole de rente

Points saillants :

- La production des cultures de rentes connait une hausse depuis 2012.
- La production des cultures de rentes a connu une baisse en 2021 par rapport à 2020.

Commentaire

La production des cultures de rentes est passée de 1 043101 tonnes en 2012 à 1 451 144 en 2021, soit une augmentation de 39%. Elle a connu une forte augmentation à partir de 2018 avant de baisser en 2021. Par rapport à 2020, cette production est en baisse de 11%. Les plus fortes baisses sont enregistrées dans les régions du Nord (-59%), du sahel (-56%) et du Centre-Nord (-55%). Ces baisses

sont liées aux poches de sécheresse, aux inondations et à d'autres facteurs. Cependant, elle a connu une hausse de 5% par rapport à la moyenne quinquennale

Graphique 078. 16 ***: Evolution de la production des cultures de rente (en tonne)***

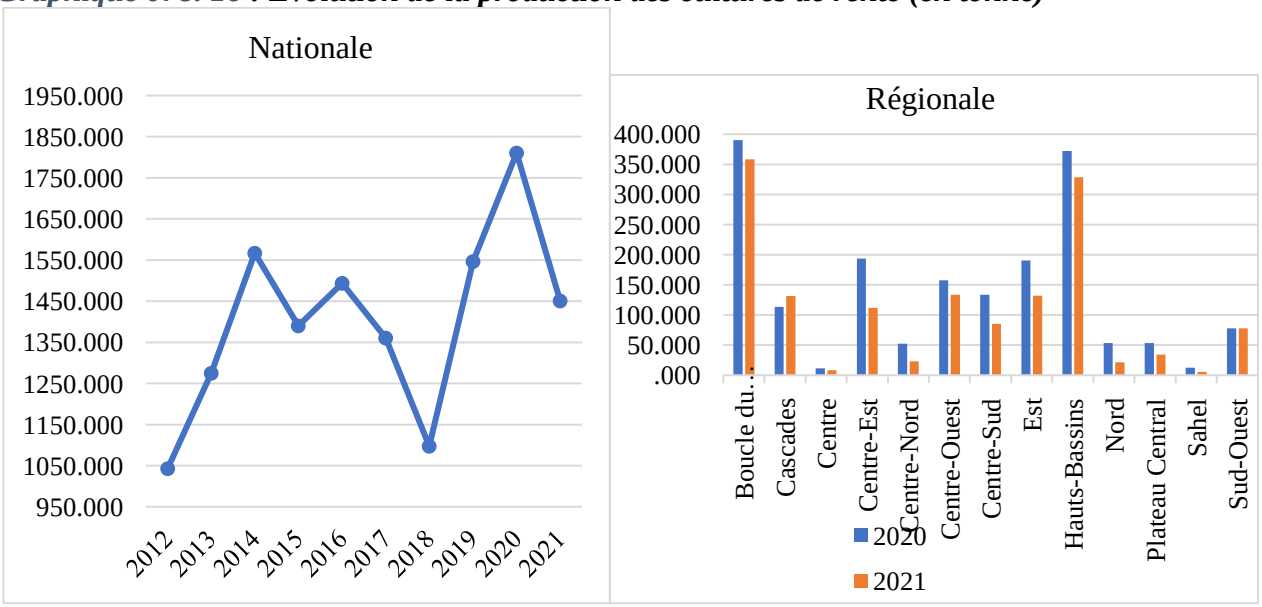

Source: MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.17. Genre et production des autres spéculations vivrières

Points saillants :

- La production des tubercules est l'apanage des hommes ;
- La contribution des femmes dans la production des légumineuses s'améliore au fil des ans.

Commentaire

La part des femmes dans la production du voandzou et du niébé sont en tendance faiblement croissante autour respectivement de 62% et 21% sur la période. L'igname et la patate sont l'apanage des hommes qui ne concèdent que moins de 10% de la production totale aux femmes. L'année 2019 a été défavorable aux femmes dans la production des légumineuses (niébé, voandzou) tandis que 2020 a été très favorable aux femmes pour les tubercules (patate et igname). En 2021, la part des femmes s'est maintenue pour le voandzou, a baissé pour les tubercules et a augmenté de 4 points pour le niébé.

Graphique 078. 17 **: Part des femmes dans la production des autres produits vivriers (en %)**

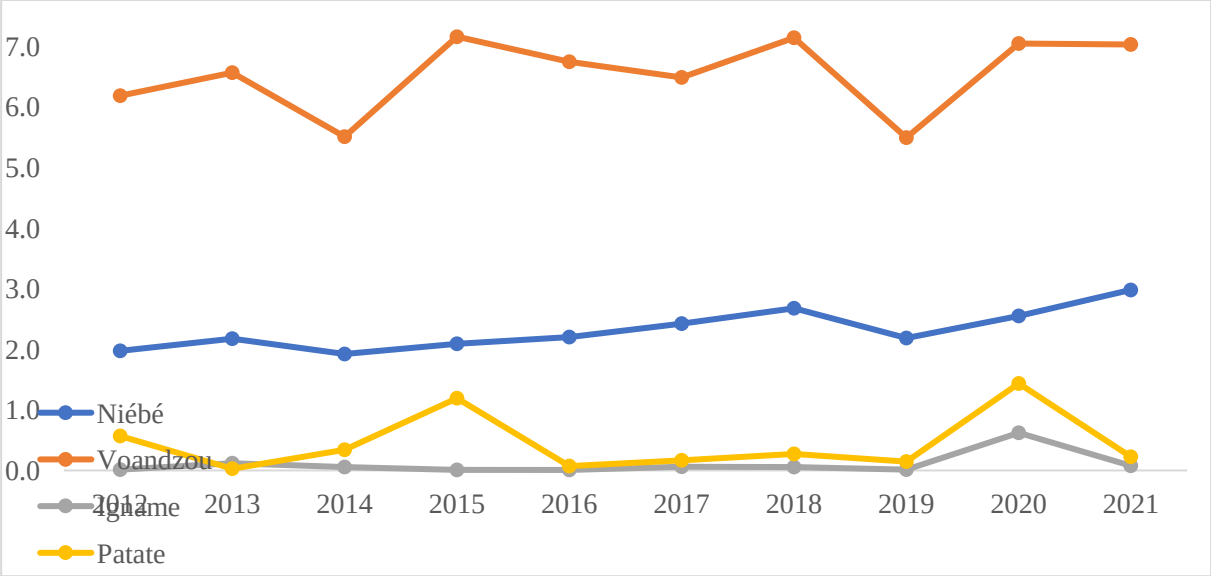

78.18. Utilisation de la semence améliorée par les producteurs

Points saillants :

- Les producteurs tendent à utiliser de plus en plus les semences améliorées ;
- Baisse du recours aux semences améliorées depuis 2014 ;
- Les ménages des régions du Nord, du Plateau central, du Sahel et du Centre Ouest sont plus rigides à l'utilisation des semences améliorées.

Commentaire

La proportion des producteurs qui utilisent la semence améliorée évolue en tendance décroissante depuis 2014. Elle est passée de 19,3% en 2014 à 15,63% en 2021, soit un recul de 4 points en 7 ans. Cependant, en 2019, on a noté une hausse importante de cette proportion. En 2021, la proportion connait une stabilité par rapport à 2020.

Les plus fortes baisses ont été observées dans les régions du Sud-ouest et du Centre-Est avec des baisses respectives de 10 et 8 points de pourcentage.

Graphique 078. 18 **: Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %)**

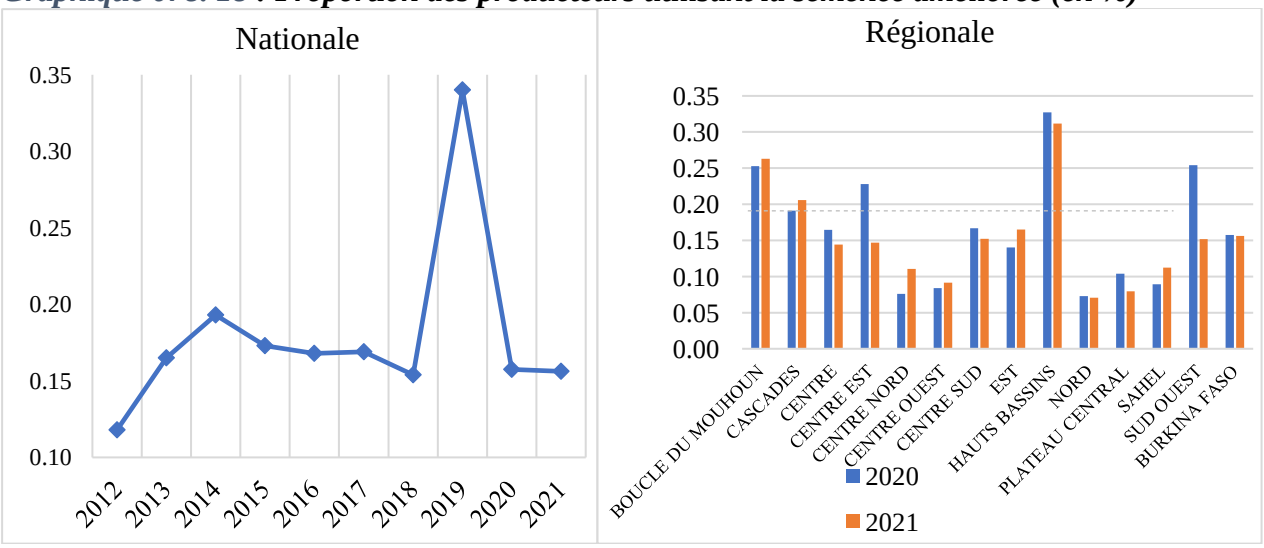

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.19. Utilisation du NPK par les ménages agricoles

Points saillants :

- Le NPK est de plus en plus adopté par les ménages depuis 2012 ;
- L'Est et le Sahel demeurent les régions qui ont les plus faibles proportions de producteurs utilisant le NPK.

Commentaire

La proportion de ménages utilisant le NPK connait un accroissement depuis 2012. En effet, elle est passée de 54% en 2012 à 70% en 2021, soit un gain de 16 points en dix ans.

En 2021, cette proportion est en hausse de 1 et de 4 points respectivement par rapport à 2020 et à la moyenne des cinq dernières. La hausse est observée dans toutes les régions excepté les régions du sahel (-2 points), le Centre (-2), l'Est (-3). Toutefois, le niveau d'utilisation demeure plus faible au Sahel (25%).

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la proportion des ménages agricoles utilisant le NPK aux niveaux national et régional.

Graphique 078. 19: Proportion de ménages utilisant le NPK (%)

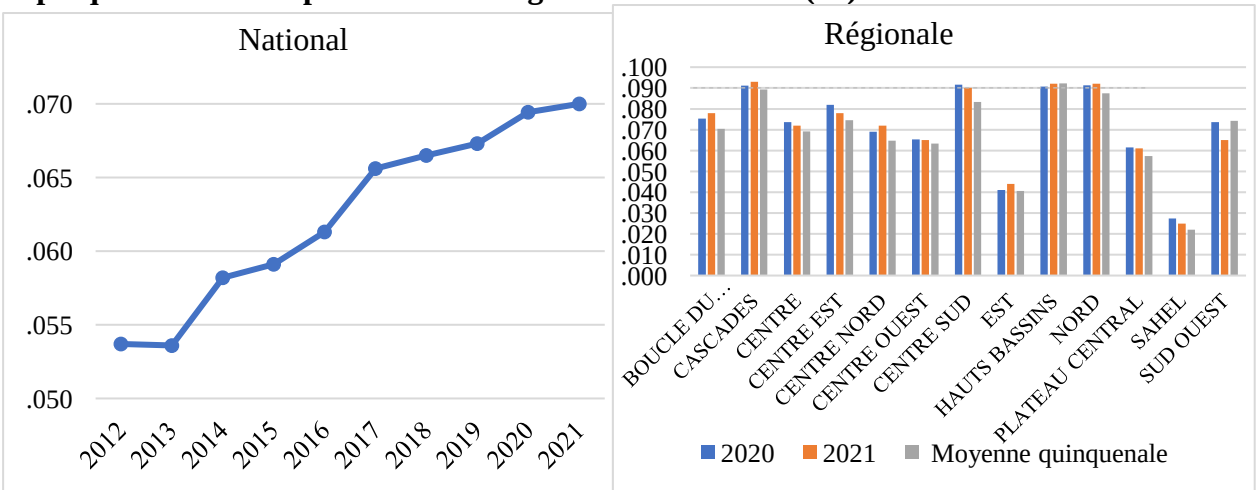

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.20. Utilisation simultanée de l'urée et du NPK par les ménages agricoles

Points saillants :

- De plus en plus de ménages emploient les engrais minéraux dans leur production agricole ;
- L'utilisation des engrais minéraux a légèrement augmenté en 2021 et par rapport à 2020 et par rapport aux cinq années précédentes ;
- Le Sahel, le Centre-Nord et le Plateau Central sont les régions où les ménages agricoles utilisent moins d'engrais minéraux.

Commentaire

La proportion de ménages utilisateurs à la fois l'urée et le NPK a accru depuis 2012. Cette proportion est passée de 38% en 2012 à 47% en 2021. En 2021, le taux est relativement stable par rapport à 2020 et à la moyenne des cinq dernières années. Cette situation est liée aux efforts constants de l'Etat et des partenaires pour la mise à disposition des intrants aux productions. Les ménages agricoles des régions du Sahel, du Centre-Nord et du Plateau Central combinent moins l'urée et le NPK.

Les graphiques ci-dessous présentant le détail sur l'indicateur.

Graphique 078. 20 ***: Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%)***

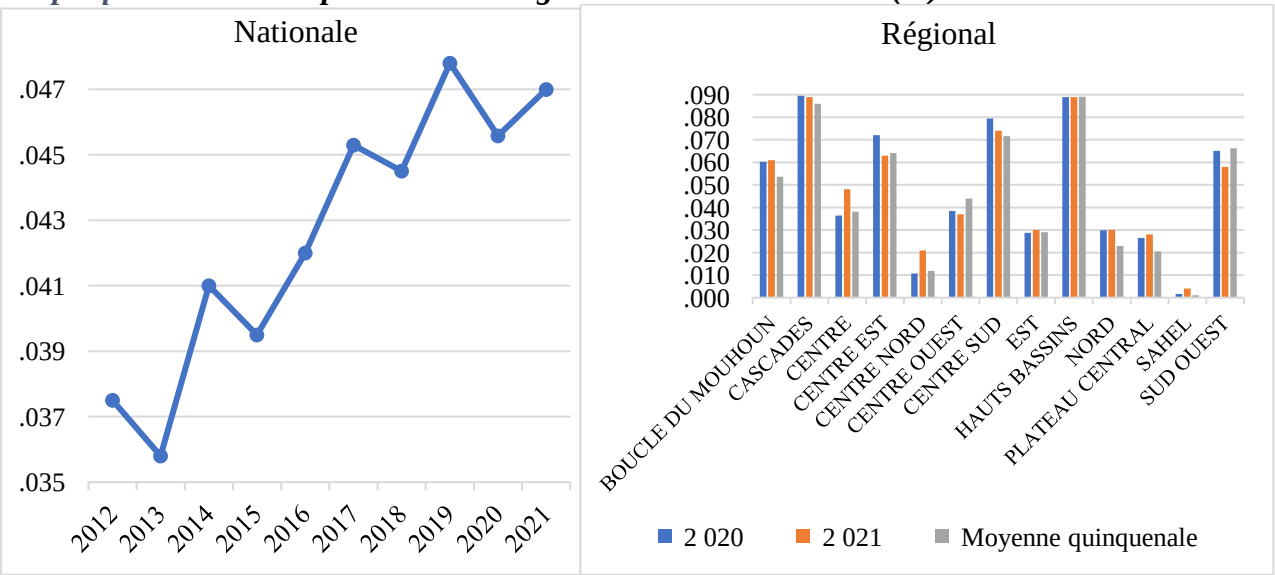

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.21. Utilisation des engrais et de la semence améliorée des ménages

Points saillants :

- Depuis 2012, les ménages agricoles adoptent de plus en plus les bonnes pratiques agricoles notamment l'emploi des engrais et des semences améliorées.
- Le niveau d'utilisation des engrais minéraux et de la semence améliorée a baissé en 2021 et par rapport à la moyenne quinquennale.
- Les régions du Sahel, du Centre, du Plateau central, du Nord, du Centre-Nord, de l'Est ont enregistré les plus faibles proportions de ménages utilisant les intrants agricoles.

Commentaire

La proportion de ménages utilisant les engrais et les semences améliorées a accru de 2012 à 2021 de 3%. Cependant, d'une année à l'autre, on note une évolution en dents de scie de la proportion des ménages. Entre 2019 et 2020, une baisse de 19% a été enregistrée. Cette baisse est de 6% entre 2020 et 2021.Cette baisse pourrait s'expliquer la rareté et la flambée des coûts des engrais rareté des intrants en 2021.
En 2021, cette proportion a baissé dans la plupart des régions, avec de faibles taux d'utilisation des bonnes pratiques dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Nord et du Plateau central.

Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée, le NPK et la semence améliorée (%)

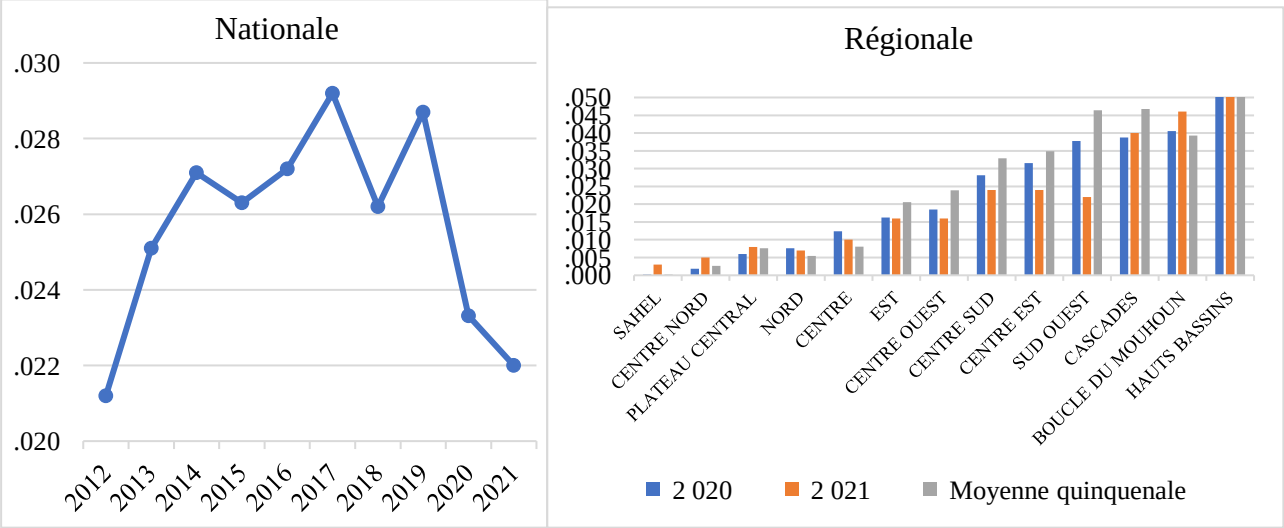

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.22. Labour des superficies

Points saillants :

- L'utilisation du tracteur demeure rare dans les ménages agricoles ;
- Le processus de mécanisation de l'agriculture poursuit son cours.

Commentaire

La figure ci-dessous présente le taux d'utilisation du tracteur et de la charrue c'est-à-dire la proportion des superficies labourées au tracteur et à la charrue. Sur la période sous-revue, la proportion des superficies labourées au tracteur est restée en dessous de 5% traduisant une certaine rareté de ce type de labour. A l'opposée, la charrue est utilisée sur au moins 62% des superficies. Toutefois, le taux d'utilisation de ces deux types de labour est de tendance croissante sur la période.
En 2021, le taux d'utilisation du tracteur a frôlé les 5% et celui de la charrue est de l'ordre de 75%.

Graphique 078. 22 : Taux d'utilisation de la charrue et du tracteur (en %)

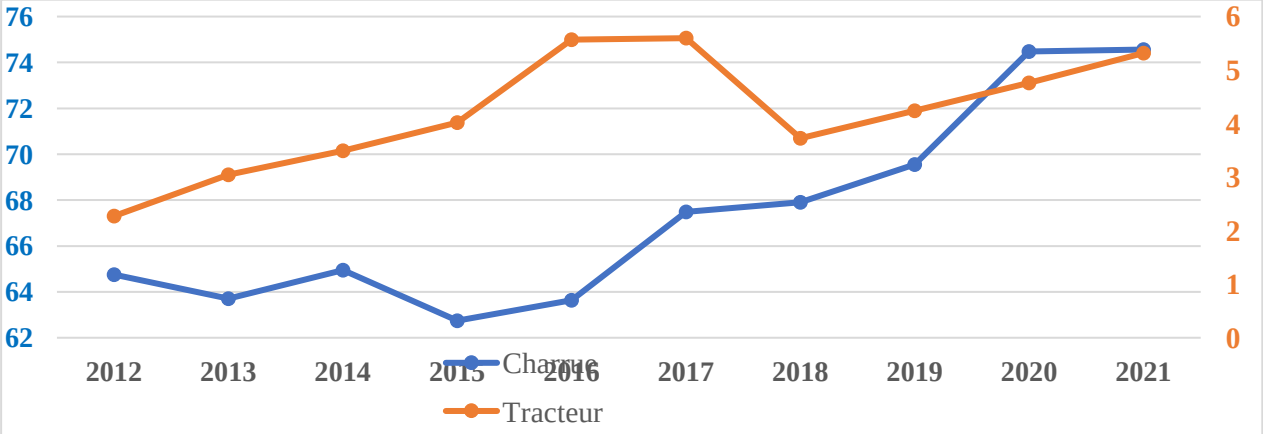

78.23. Equipement des ménages agricoles en animaux de traction

Points saillants :

- L'élan d'équipement progressif des ménages en animaux de traction est freiné en 2021 par l'insécurité ;
- Beaucoup de ménages ont perdu leurs actifs productifs en 2021 particulièrement au Centre et dans les régions en proie à l'insécurité.

Commentaire

La proportion des ménages agricoles possédant au moins un animal de traction (bovin, asin, équin, camelin) est en croissance fulgurante sur la période 2011-2019 en passant de 66% en 2011 à 75% en 2019. Cependant cette tendance va connaitre une baisse de 8 points en 2020 et de 6 points par rapport à la moyenne quinquennale. L'élan d'équipement des ménages a donc été freiné en 2020, particulièrement dans les régions en proie à l'insécurité en raison éventuelle de la perte ou le déstockage forcé du cheptel dans ces zones ; d'où le faible niveau du labour des terres agricoles précédemment constaté dans ces régions. En effet, le taux de possession d'animaux de traction est en recul de 26 points au Sahel, 14 points au Centre-nord, 12 points au Nord et 10 points à l'Est par rapport à 2019. Une baisse du niveau est aussi constatée au Centre en raison du déstockage face à l'inopportunité du fait de la pression foncière.

Graphique 078. 23 : Proportion des ménages possédant un animal de traction (en %)

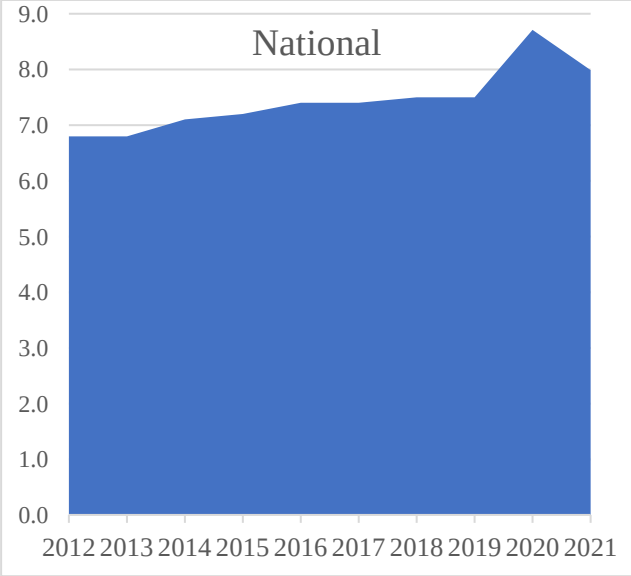

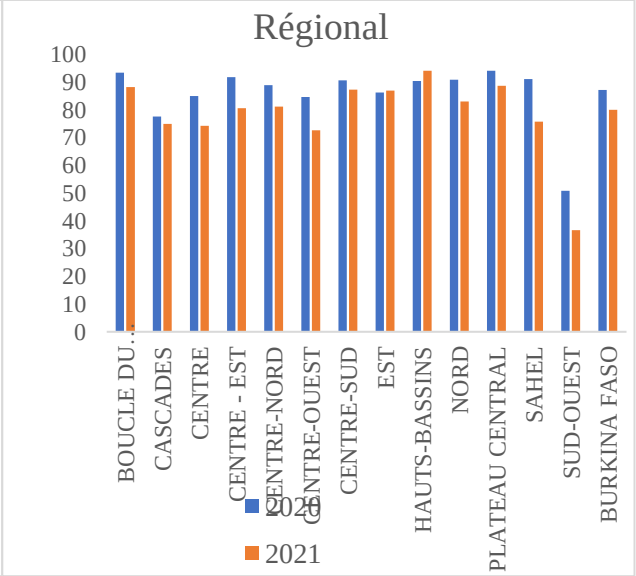

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.24. Genre et labour attelé des terres

Points saillants

- Les femmes labourent de plus en plus par attelage leurs terres agricoles ;
- Le taux de labours des femmes est en hausse par rapport à 2021 et à la moyenne des cinq dernières années ;
- 72% des terres des femmes sont labourées par attelage en 2021 ;
- Les femmes du Sud-Ouest et du Sahel pratiquent le moins le labour attelé.

Commentaire

Au niveau national, la proportion des terres des femmes qui sont labourées a connu une ascension au cours de la décennie. Cette augmentation est de 24% entre 2012 et 2021, même si des baisses ont été enregistrées en 2018 et 2020.

En 2021, cette proportion est en hausse de 8% par rapport à 2020 et de 7% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Cette hausse est liée à l'engagement constant de l'Etat dans la mise à disposition à prix subventionné des équipements agricoles et des animaux de trait aux femmes. Les régions de plus faible niveau de labour par attelage des terres des femmes demeurent le Sahel (35%) et le Sud-Ouest (26%).

Graphique 078. 24 ***: Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%)***

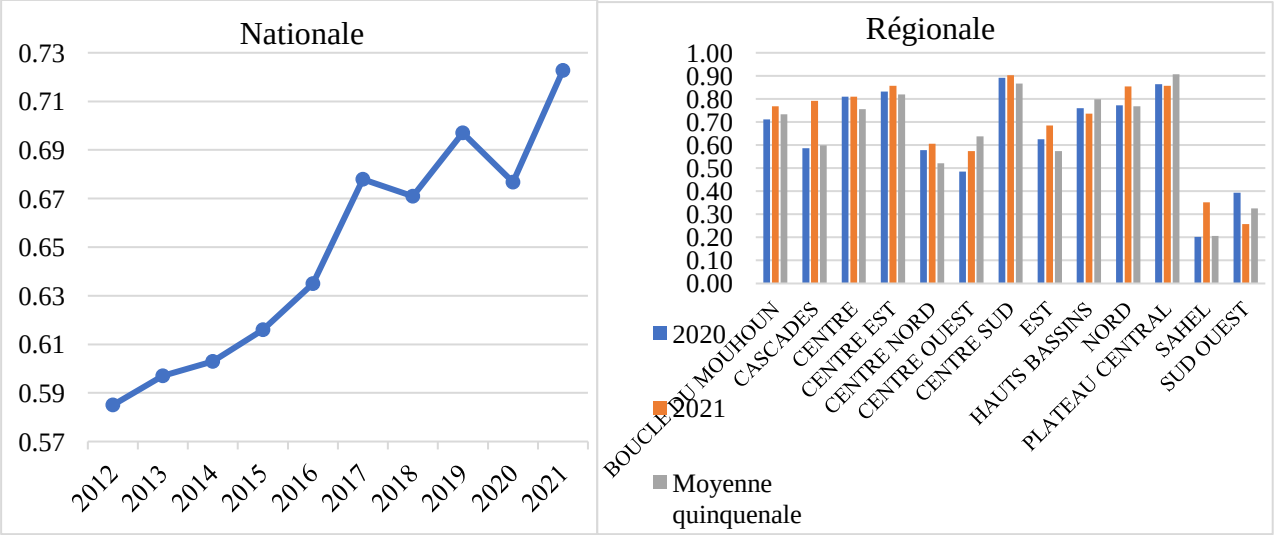

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.25. Genre et labour motorisé

Points saillants

- Les femmes utilisent de plus en plus le labour motorisé.
- La proportion des femmes utilisant le labour motorisé reste faible.
- Le niveau est encourageant en 2021 mais reste faible sur les cinq dernières années ;

  La situation est plus critique au Centre-Ouest, dans les cascades, à l'Est et au Nord qui présentent toujours des proportions très faibles.

Commentaire

La proportion des superficies labourée des femmes par traction motorisée est très négligeable (moins de 2%) sur la période 2012-2021. Cependant, il faut noter que cette proportion est en progression sur la même période, mais a varié en dents de scie jusqu'en 2020. En 2021, cette proportion est en hausse de 52% par rapport 2020 et de 73% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette hausse de la proportion s'explique en partie par l'accélération de la promotion du matériel motorisé à travers l'accompagnement des coopératives simplifiées d'utilisateurs de matériel agricole (SCOOPS-UMA) et les unités de matériel agricole (UMA). Les régions du Centre-Ouest, des cascades, de l'Est et du Nord présentent les plus faibles proportions.

Graphique 078. 25: ***Proportion des femmes utilisant le labour motorisé (%)***

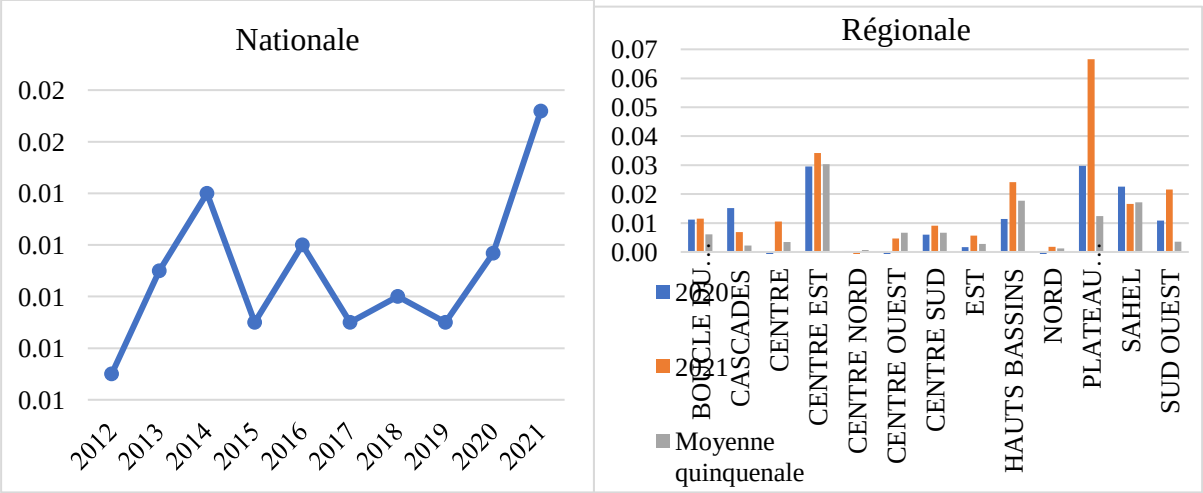

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.26. Productivité de l'agriculture

Points saillants

- Les rendements céréaliers n'ont globalement pas évolué dix années après et sont en deçà des cibles du PNSR II pour l'ensemble des céréales ;
- Le maïs, le sorgho rouge et le riz ont respectivement les rendements les plus élevés avec des rendements moyens de 1,7 tonnes, 1,1 tonnes et 1,5 tonnes à l'hectare durant la période 2012-2021 ;
- Pour toutes les spéculations, les rendements de 2021 sont en baisse par rapport à 2020 et à la moyenne quinquennale.

Commentaire

La plupart des rendements des cultures céréalières varient en dents de scie sur la période 2012-2021 et au gré des situations agro-climatiques du pays. En effet, ils varient entre 755 kg et 1,69 tonne à l'hectare selon la spéculation.

Ils ont connu globalement des hausses en 2015, 2016, 2018, 2019 et 2020 grâce aux conditions relativement favorables. Cependant, les années 2014, 2017 et 2021 ont été marquées par des baisses des rendements pour toutes les cultures. Comparé à la moyenne quinquennale, les rendements ont connu des baisses.

Ces rendements sont en deçà de la cible de la SDR pour 2021.

Graphique 078. 26: Evolution des rendements des cultures céréalières de 2011 à 2020 (en kg/ha)

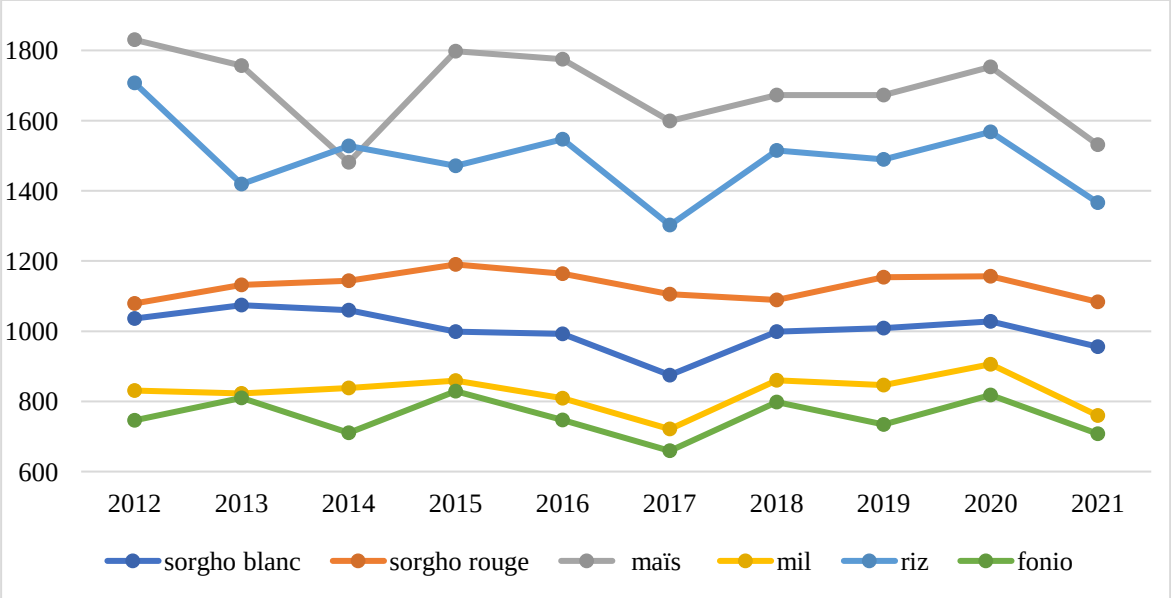

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.27. Evolution des rendements des cultures de rente de 2012 à 2021 (en kg/ha)

Points saillants

- Les rendements ont baissé en 2021 pour toutes les cultures.
- Les spéculations à fort rendement demeurent le coton suivi du Soja, de l'arachide et du sésame.

Commentaires

Les rendements des cultures de rente sur la période 2012-2021 ont connu une hausse de 9%. Elle varie de 0,5 t/ha à 1,1t/ha selon les spéculations. Cependant, pour l'année 2021, les rendements ont connu des baisses variant entre 8% pour le soja et 19% pour l'arachide par rapport à 2020.
Comparativement aux cinq dernières années, on note des baisses de 16% pour le sésame et 8% pour l'arachide. Pour le coton et le soja, les rendements sont restés stables.
Les baisses des rendements en 2021 sont liées essentiellement aux inondations, aux poches de sècheresse qui ont marqué la campagne agricole 2021/2022.

Graphique 078. 27: ***Evolution des rendements des cultures de rente de 2011 à 2020 (en kg/ha)***

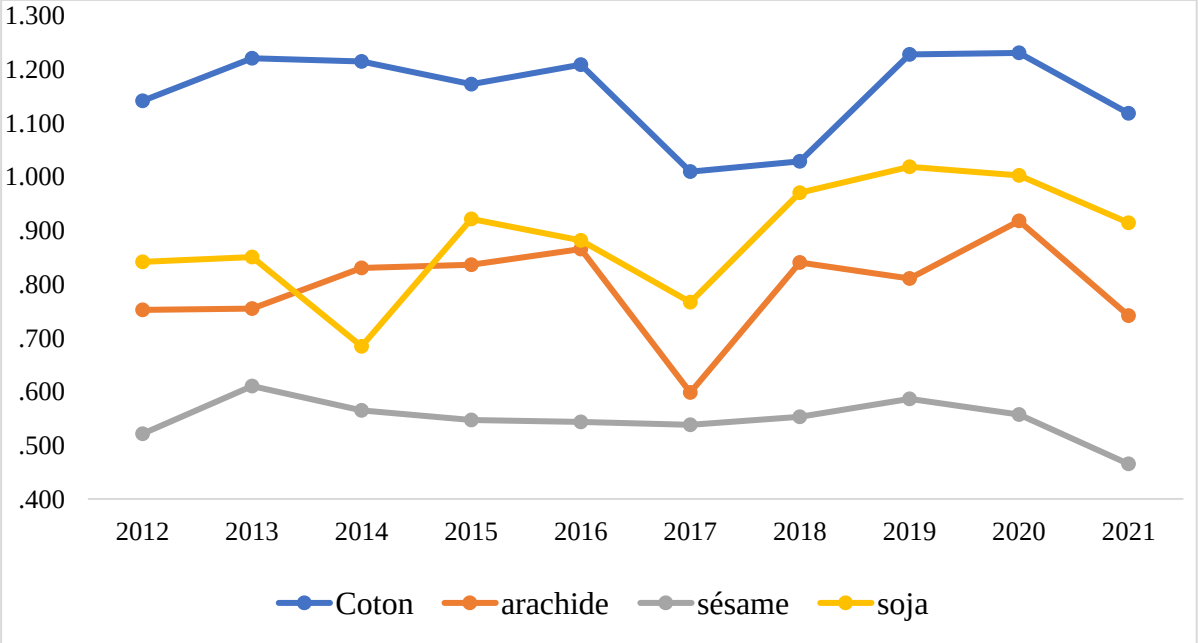

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.28. Age et utilisation de la semence améliorée

Points saillants

- L'adoption des semences améliorées dépendrait de l'âge des producteurs ;
- Les adultes utilisent le plus la semence améliorée en général ;
- Les jeunes sont les plus intéressés par la semence améliorée dans la région du Centre-nord.

Commentaires

Le graphique ci-dessous présente la proportion des ménages utilisant la semence améliorée ou taux d'adoption de le semence améliorée. Ainsi, sur la période sous revue, l'adoption de la semence améliorée est plus fréquente respectivement chez les adultes de 35 à 64 ans avec un minimum de 15% d'adoptants, les ainés de plus de 64 ans avec un minimum de 10%, les jeunes de 18-34 ans avec un minimum de 9% et les adolescents de moins de 18 ans avec un minimum de 5%. Cette hiérarchie est respectée sur toute la période 2012-2021 laissant entrevoir une indépendance de l'adoption vis-à-vis de l'âge des producteurs. Toutefois, la tendance fut à la hausse de 2012 à 2014 avant de baisser jusqu'en 2018 avant une remontée jusqu'en 2020 à hauteur de 35,5% pour les adultes de 35-64 ans suivie d'une baisse drastique en 2021 à hauteur de 17% soit une baisse annuelle de 18 points de pourcentage. Au plan régional en 2021, l'adoption de la semence améliorée est fonction des régions. Ainsi, les adultes de 35 à 64 ans dominent dans l'adoption excepté le Centre-nord où les jeunes de moins de 18 ans affichent le meilleur taux d'adoption par opposition aux Hauts-bassins où les adolescents semblent y adopter au mieux la semence améliorée.

Graphique 078. 28: Taux d'adoption de la semence améliorée selon l'âge du producteur (en %)

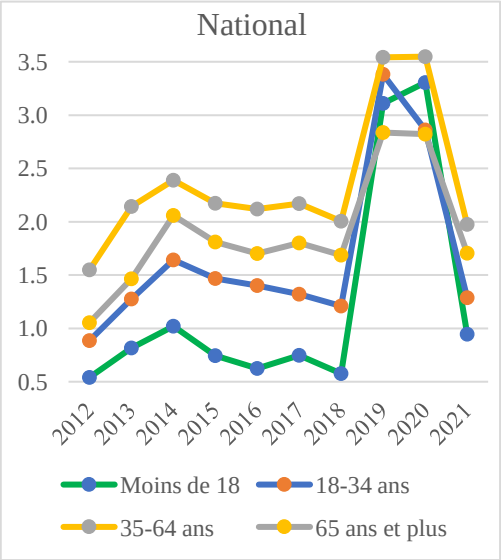

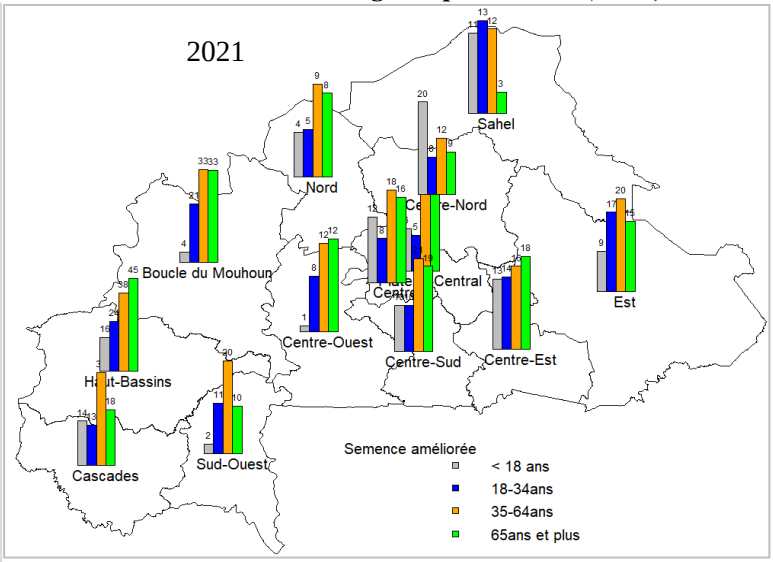

78.29. Modernisation de l'agriculture

Points saillants

- L'adoption des bonnes pratiques agricoles se renforce au fil des ans ;
- La dynamique d'adoption des bonnes pratiques se poursuit en 2021.

Commentaires

Le graphique ci-après présente l'évolution de la proportion des ménages agricoles adoptant les bonnes pratiques agricoles c'est-à-dire utilisant simultanément la semence améliorée, les engrais minéraux et la mécanisation. Ainsi, sur la période 2012-2021, la proportion des ménages adoptant les bonnes pratiques est restée très faible (moins de 5% d'adoption) mais a évolué en tendance croissante passant de 1,7% en 2012 à 4,4% en 2021 soit un gain de plus de 2 points en dix ans. Toutefois, en raison de l'instabilité de l'offre nationale des intrants et équipements, ce taux est très instable sur la période. En 2021, la croissance se confirme avec une stabilité de +0,2 point de pourcentage.

Graphique 078. 29: Taux d'adoption simultanée de la semence améliorée, des engrais et du labour motorisé (en %)

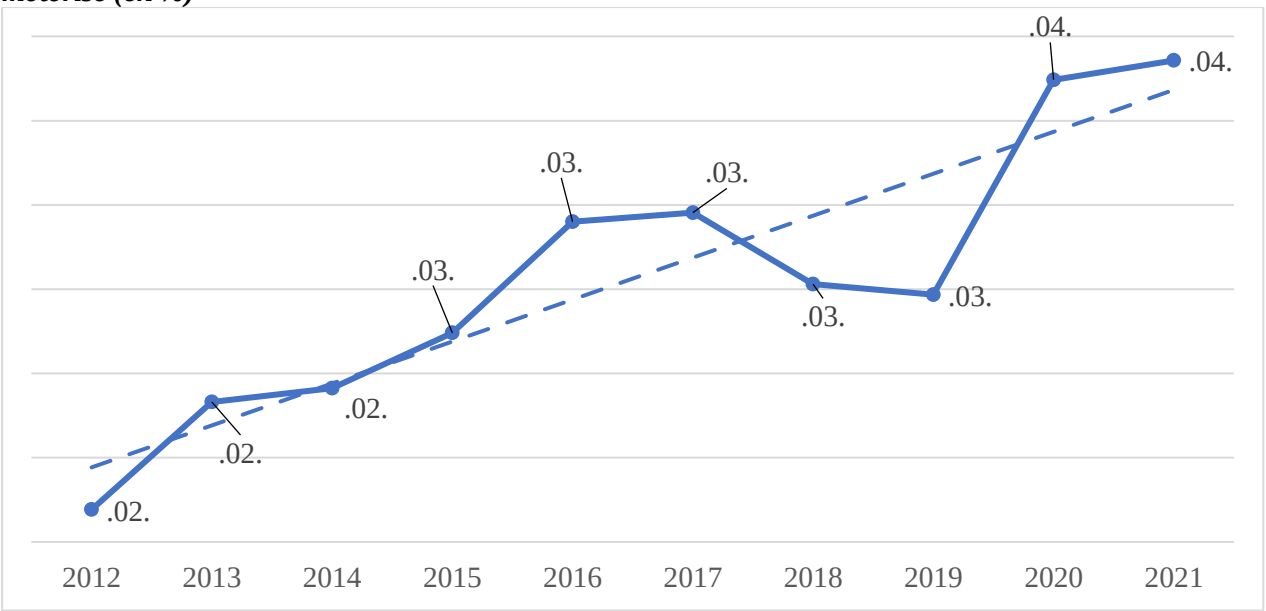

78.30. Traitement des fléaux agricoles

Points saillants

- Les mauvaises herbes constituent le principal fléau traité par les ménages agricoles ;
- Les efforts de lutte contre les fléaux se sont maintenus en 2021 ;
- Les herbicides sont utilisés sur la plupart des terres agricoles dans les régions des Cascades et des Hauts-bassins.

Commentaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la proportion des superficies agricoles ayant été traitées aux produits phytosanitaires. Ainsi, sur la période 2012-2021, les herbicides apparaissent être les produits les plus utilisés sur les terres afin de lutter contre les herbes nuisibles aux cultures. En effet, de tous les produits phytosanitaires utilisés sur les parcelles agricoles, les herbicides se retrouvent sur plus de 40% des superficies contre moins de 30% pour les autres produits. L'on retrouve ensuite respectivement les pesticides (entre 16% et 25% des terres) pour lutter contre les bestioles, les fongicides (entre 11% et 28% des terres) pour lutter contre les champignons et les rodenticides (entre 3% et 12% des terres) pour la lutte contre les rongeurs. En 2021, le taux de traitement des fléaux est resté stable par rapport à 2020 à autour de 65% pour les herbicides, 19% pour les pesticides et fongicides et 6% pour les rodenticides. Au niveau régional, les herbicides sont le plus utilisés dans les régions des Cascades avec 95% des terres traitées et des Hauts-bassins (92%). Les régions où les produits phytosanitaires sont le moins utilisés en 2021 demeurent le Sahel avec seulement 1% des terres traitées aux herbicides, le Centre-nord (18%), le Centre (31%), le Nord (35%) et le Plateau central (45%).

Graphique 078. 30: Taux d'utilisation des produits phytosanitaires (en %)

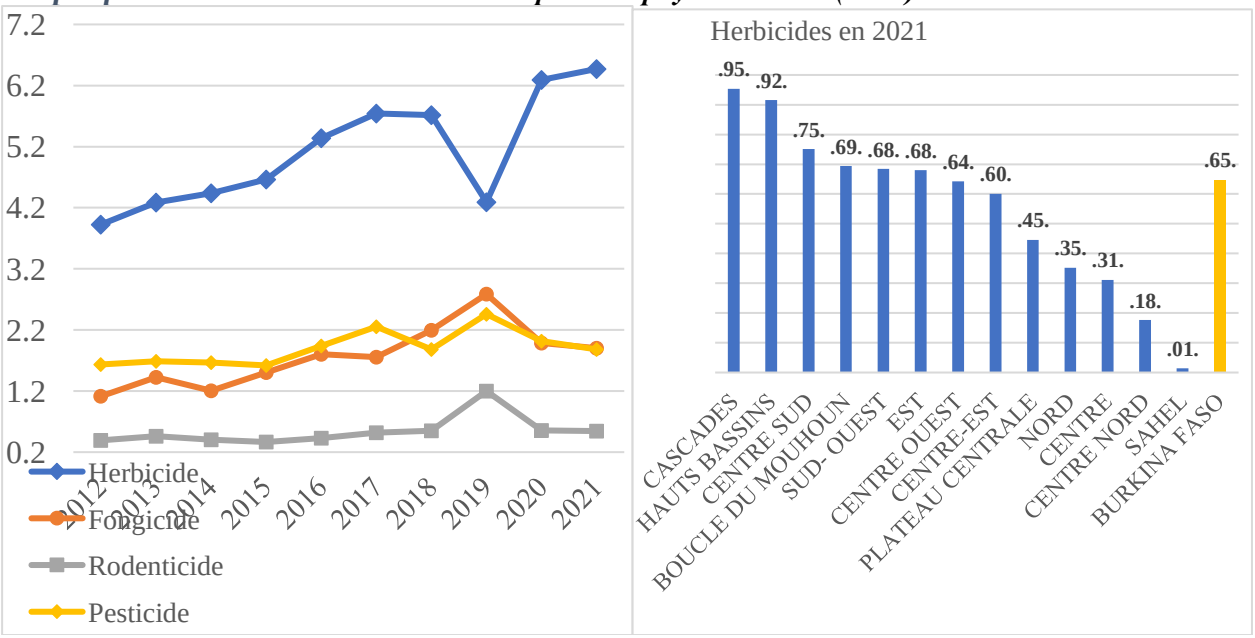

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

78.31. Encadrement et appui-conseil des producteurs agricoles

Points saillants

- Les ménages agricoles sont de plus en plus encadrés sur les techniques de production ;
- Une performance particulière en matière d'encadrement est réalisée en 2020 notamment à l'Est, les Cascades, le Mouhoun, les hauts bassins et le Centre Nord qui sont significativement au-dessus de la moyenne nationale.

Commentaire

La proportion de ménages ayant bénéficié d'un encadrement ou d'un appui-conseil a évolué de façon strictement croissante sur la période 2011-2020 en partant de 8% en 2011 à 21,6% en 2020 soit un gain de 14 points en dix ans. Cette hausse importante pourrait être mise à l'actif de l'Etat qui a équipé les Directions régionales en charge de l'agriculture en matériel roulant (686 engins à 2 roues en 2018) et des champs écoles pour mieux accentuer l'encadrement des producteurs. En 2020, le niveau d'encadrement des ménages agricoles laisse encore à désirer au Nord, au Plateau central et surtout au Centre-est où moins de 11 bénéficient des outils de vulgarisation par opposition aux Cascades où le taux d'encadrement avoisine 40%.

***Graphique 078. 31*: Proportion des ménages ayant reçu un appui-conseil dans l'année (en %)**

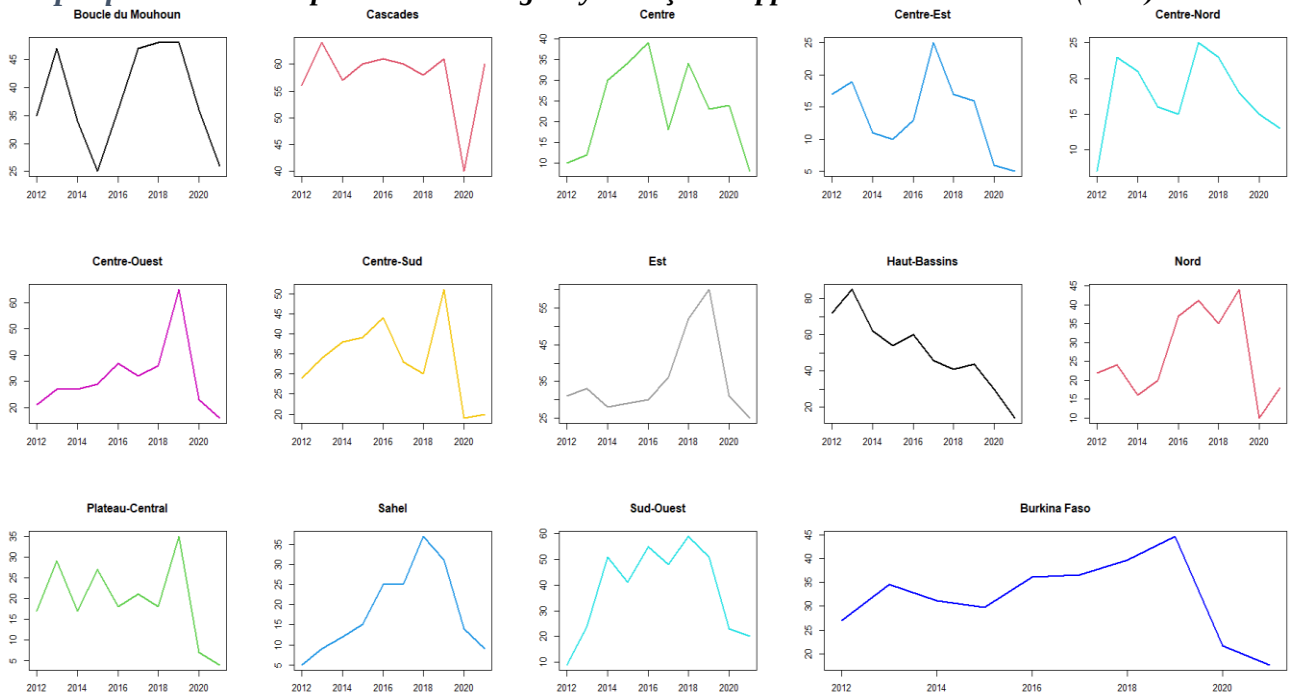

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

PROGRAMME 079

Graphique 079. 1 : Proportion de ménages appartenant aux OP végétales (%).....61
Graphique 079. 2: Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%).....62

79.1.**Taux d'adhésion des ménages aux organisations professionnelles (OP)**

Points saillants

- Seulement 1 ménage sur 3 a au moins un membre appartenant à une OP jusqu'en 2020 ;
- L'organisation du monde rural de plus en plus en baisse d'adhésion des ménages depuis 2017 ;
- Les Hauts-Bassins, les Cascades, la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest sont les régions de plus grande organisation des producteurs en 2020.

Commentaire

Sur le plan national, la proportion des ménages dont un membre au moins adhère à une organisation paysanne a varié en dents de scie autour de 34% avec des niveaux fluctuants entre 31% et 39% de 2012 à 2018, globalement supérieure à la moyenne des 5 dernières années.
Aussi, cette proportion de ménage est passé de 37% en 2017 à 28% en 2021 soit une baisse 9 points. Comparativement à 2020, toutes les régions sont en baisse exception faite des régions du Centre Sud, du Nord et du Sahel. Toutefois, la Boucle du Mouhoun, les Cascades et les Hauts Bassins ont au moins 50% des ménages dont au moins un membre est membre d'une organisation professionnelle.

Graphique 079. 1 : Proportion de ménages appartenant aux OP végétales (%)

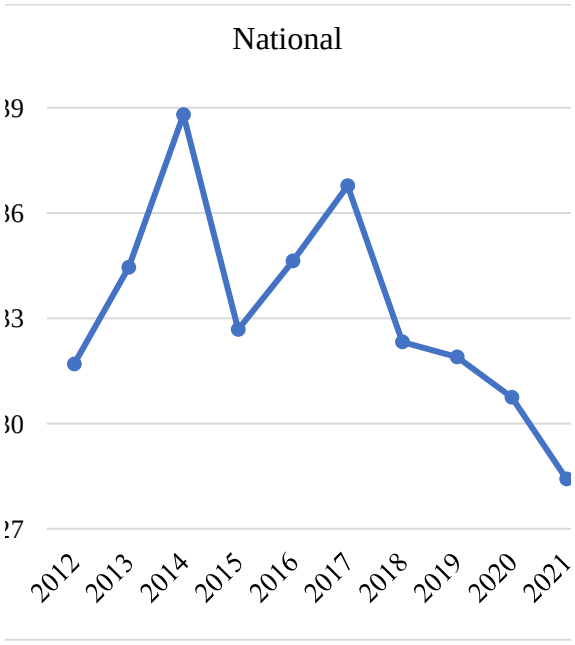

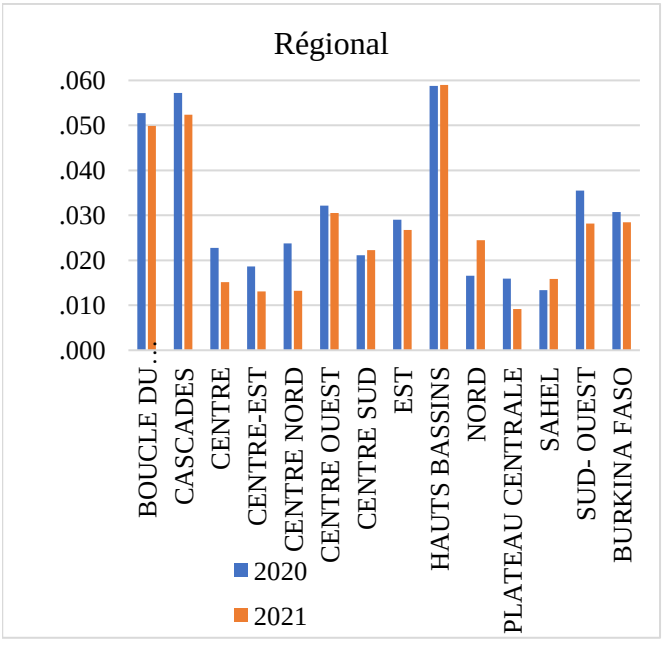

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

79.2. **Accès des femmes à la terre**

Graphique 079. 2: Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%)

Points saillants

- Les femmes accèdent à la terre principalement par emprunt ;
- Les femmes ont de moins en moins accès à la terre sécurisée.

Commentaire

Sur la période 2012-2021, l'acquisition des terres par les femmes se fait de plus en plus par emprunt. Sur les dix dernières années, le poids des terres sous emprunt est resté pratiquement stable (53,3% en 2012 à 54,5% en 2021). Ainsi en 2021, plus de la moitié des superficies exploitées par les femmes sont acquises sur emprunt et 44% sous héritage. Les régions des Cascades, du Centre, du Centre Est, des Haut Bassins et du Plateau central, se démarquent avec plus de 60% des terres des femmes obtenues par emprunt. Toutefois, les régions du Centre-Nord, du Centre Sud, de l'Est, du Nord et du Sahel affichent environ plus de 50% d'acquisition par héritage, don, legs et seule la région de l'Est affiche une forte dominance des parcelles acquissent sous héritage, don, leg avec plus de 60%,

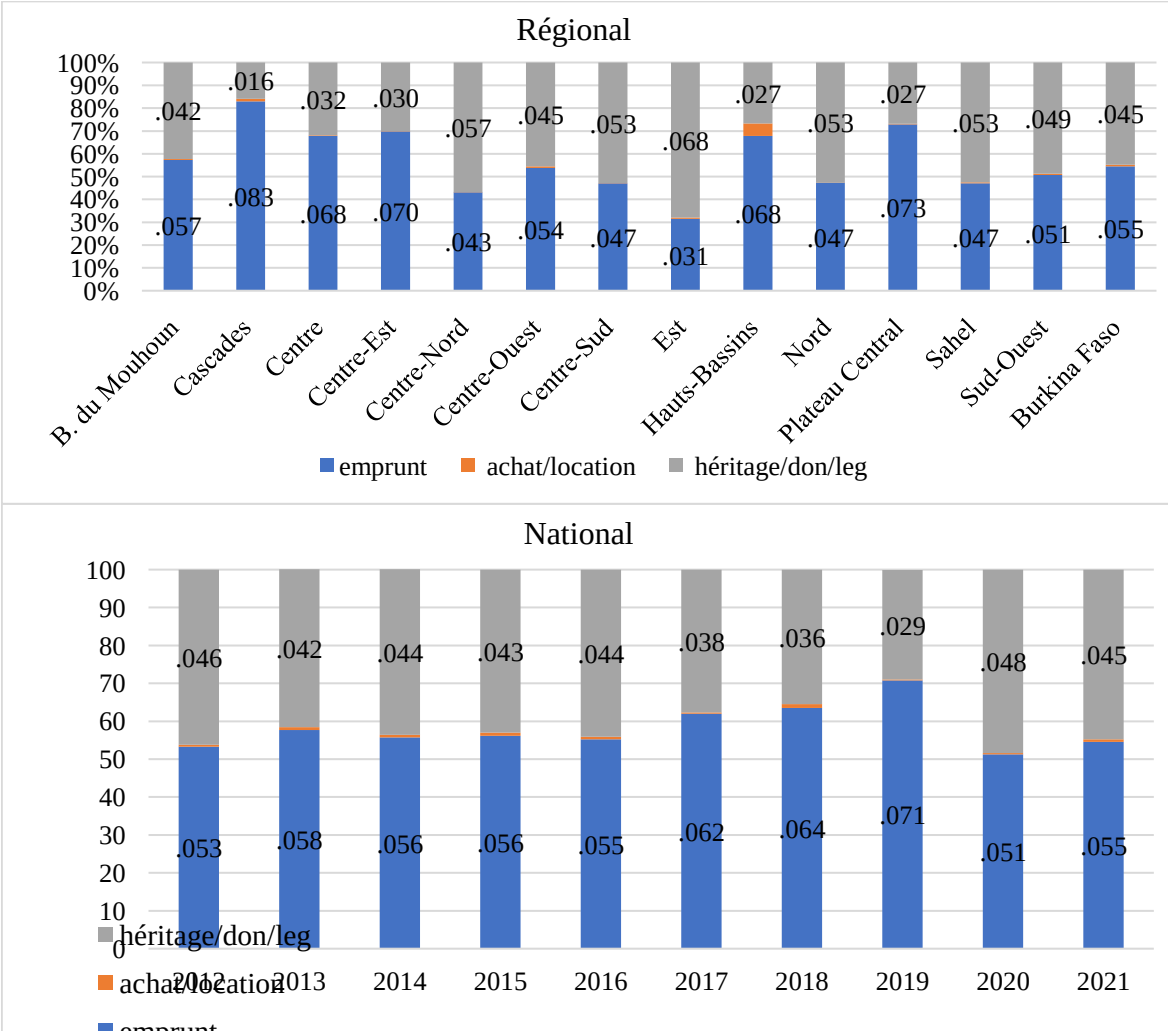

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

PROGRAMME 080 :

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l'agriculture 64

Tableau 080. 1 : Effectif du personnel par catégorie (y compris ceux de l'ex MRAH) 65
Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M et à l'ENESA 65

80.1. Financement du secteur agricole

Points saillants :

- Le crédit accordé au MARAH enregistre une remontée à partir de 2019, avec une tendance à un équilibre relatif en 2020 et 2021 ;
- Les engagements sont pour le moins stationnaires, nonobstant une baisse en 2020 ;
- La tendance générale pour le taux d'exécution financière est à la stabilisation en 2021, avec une hausse notoire pour le programme P075

Commentaire

Si le budget alloué au ministère en charge de l'agriculture est sensiblement le même en 2021 qu'en 2020 (respectivement 59 et 58 milliards) et correspond à la moyenne des quatre années (2017 à 2021) qui est de 59 milliards, force est de constater que beaucoup plus de dépenses ont par contre été engagées en 2021. Toutefois, les engagements restent en deça du budget alloué sur la période.

Cette observation est illustrée par un taux d'exécution financière de moins de 100% sur la période, en raison probablement des récurrents recadrages budgétaires ainsi que de l'approvisionnement tardif des comptes au Trésor public.

Toutes proportions gardées, il faut noter la forte progression en 2021 du taux d'exécution du programme 075 qui est passé de 30% en 2020 à 78% en 2021, devançant du même coup le programme 079 (76%) en légère baisse.

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l'agriculture

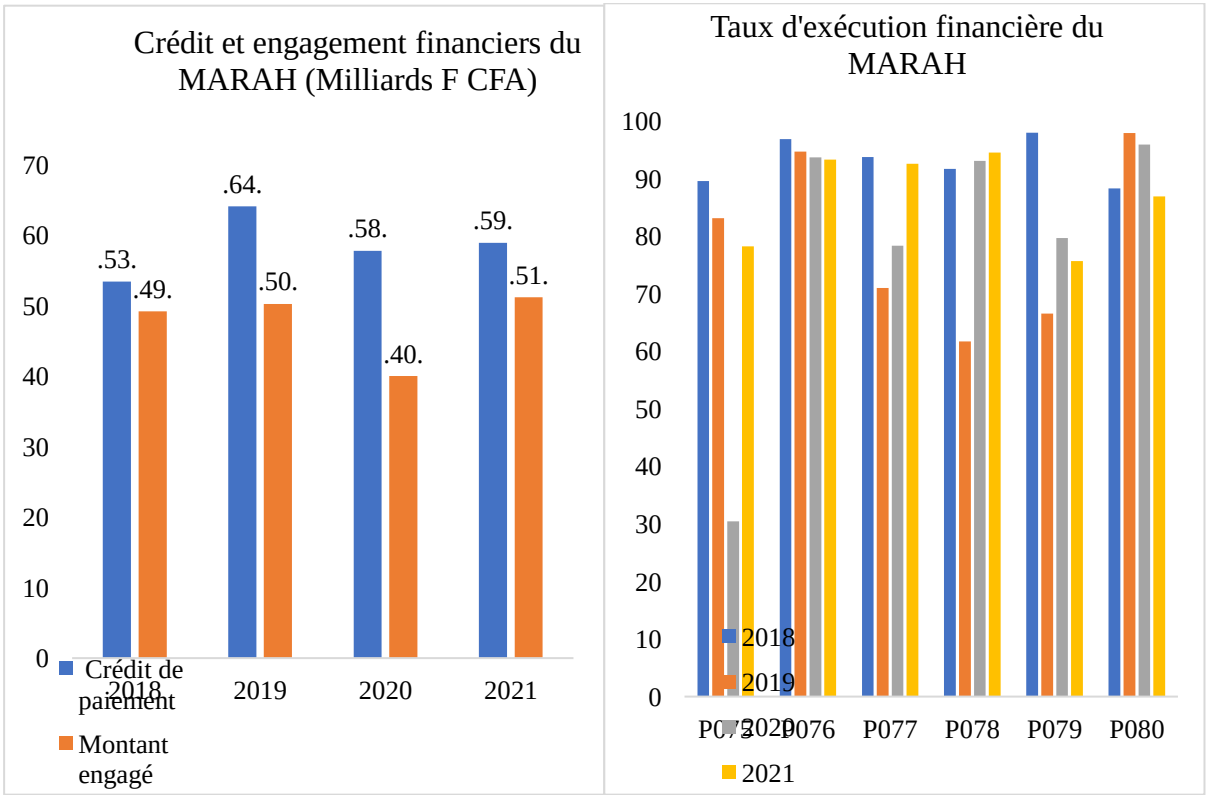

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

80.2. Ressources humaines du MARAH

Points saillants :

- Le nombre d'agents recrutés sur concours direct est en baisse depuis 2014 ;
- Chaque année, l'Etat recrute au moins 300 agents d'encadrement aux profils variés à former au bénéfice du monde rural ;
- Les agents de plus en plus en sortie temporaire.

Commentaire

Le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) comptabilise 5797 agents en poste dont 769 admis à la retraite. On note qu'en 2017 il n'y a pas eu de recrutement en mesures nouvelles.
De 2014 à 2021 le nombre d'agents en sortie temporaire est passé de 121 à 405 soit une hausse de 235%. Le nombre total de sortie sur la période est de 1526.

Tableau 080. 1 : Effectif du personnel par catégorie (y compris ceux de l'ex MRAH)

Produits	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agents concours direct	225	225	195	195	93	85	121	110
Agents mesures nouvelles	275	317	116	0	80	146	127	126
Agents concours professionnel	50	65	60	60	40	47	111	98
Agents admis/retraite	127	234	10	68	60	49	108	113
Agents/sortie temporaire	121	93	38	153	215	200	301	405

Source : MARAH/DRH/DSEC-Rapport bilan annuel 2021

80.3. Offre d'encadrement et d'appui conseil

Points saillants :

- Chaque année, plus de 200 cadres d'encadrement sortent du CAP-Matourkou ;
- Depuis 2019, le nombre de nouveaux **Ingénieurs d'Agriculture** est en baisse**.**

Commentaire

On note une baisse de recrutement des agents sur la période 2017 à 2019 et cela s'est accentuée au cours de la période 2020 à 2021.
De plus on relève qu'il n'y a pas eu de sortie d'agents **Conseillers d'Agriculture (CA) en 2018.** En 2021, l'emploi ayant le nombre de sortant au CAP-M et à l'ENASA, est celui des techniciens supérieurs (100) contre seulement 08 cadres conseillers sortants.

Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M et à l'ENESA

Produits	2017	2018	2019	2020	2021
Agents Techniques (AT) sortants	105	114	116	99	98
Techniciens Supérieurs (TS) sortants	115	59	90	105	100
Ingénieur sortants	48	25	50	17	14
Conseillers sortants	11	0	10	17	8
Total	**279**	**288**	**266**	**238**	**220**

Source : MARAH/DRH/DSEC-Rapport bilan annuel 2021

PROGRAMME 081 :

Graphique 081. 1 : Evolution de la transhumance interne des animaux entre 2012 et 2021 ..... *67*
Graphique 081. 2 : Etat de la transhumance interne dans les régions en 2021 ..... *68*

81.1. Transhumance interne des animaux selon la zone d'accueil

Points saillants

- L'insécurité limite progressivement la transhumance du bétail et surtout des petits ruminants ;
- Les animaux ont plus transité par le Plateau central et les Hauts-bassins.

Commentaire

La transhumance qui est la migration périodique du bétail en vue de rejoindre une zone pour un meilleur accès aux pâturages constitue une pratique pastorale liée à la géographie et aux climats, peut être interne ou externe au pays. Elle fournit une part importante de l'alimentation des troupeaux.

La dynamique de la transhumance à l'intérieur des frontières du pays tend globalement à diminuer avec le temps depuis 2012 pour les espèces tels que les ovins et les caprins. Concernant les bovins, le nombre des animaux transhumants qui était en hausse de manière remarquable en 2016 a connu la même tendance baissière jusqu'en 2021. Cette dynamique des déplacements périodique des troupeaux au cours des 10 dernière années pourrait trouver son explication à différents niveaux dont notamment l'insécurité avec le pillage et le déstockage du cheptel des ménages. Au niveau régional, la transhumance interne a concerné des entrées dans les régions du Plateau central (pour les bovins et caprins) et des Hauts-bassins (pour es ovins) qui ont enregistré une hausse d'au moins 80% en 2021 par rapport à 2020. Par ailleurs, le statu quo est observé dans les régions en proie à l'insécurité.

Graphique 081. 1 : Evolution de la transhumance interne des animaux entre 2012 et 2021

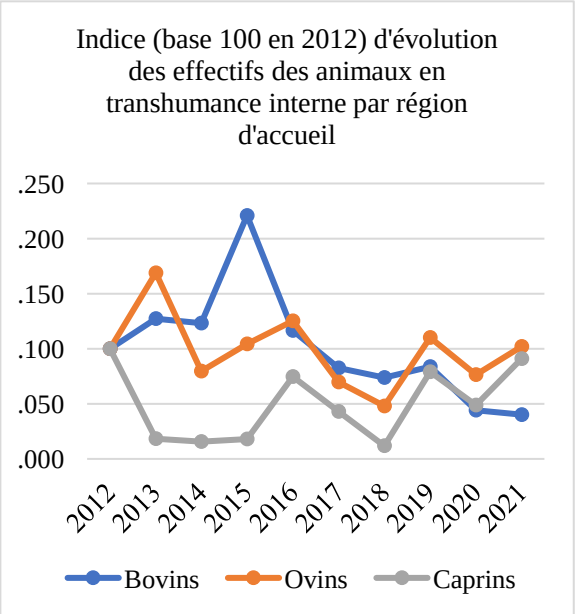

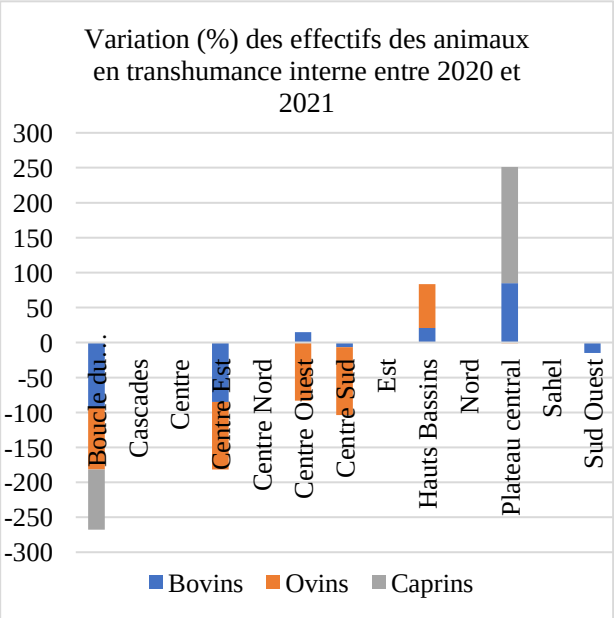

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

En 2021, plus de 55 000 têtes d'animaux (Bovin, ovin et caprin) ont été enregistré en transhumance dans les régions d'accueil.

Entre 2020 et 2021 la transhumance interne a connu des baisses significatives dans la plupart des régions d'accueil surtout pour les bovins qui constituent la principale espèce de transhumance en termes

d'effectif (54% en 2021). Les Hauts- Bassins constitue la principale zone d'accueil des bovins et des ovins transhument avec 66% et 28% des effectifs, suivi du sahel qui enregistre 25% et 68%. En revanche, le Sahel constitue essentiellement la seule région qui accueille la transhumance des caprins avec 98% des effectifs.

Malgré la hausse relative des bovins et ovins en transhumance respectivement 84% et 166% au plateau central, cette région représente moins de 1% de l'effectif de ces espèces transhumants.

Par ailleurs, les régions des Cascades, le Centre Nord et l'Est qui était des zones d'accueil en 2020 n'ont enregistré aucunes espèces en transhumance en 2021. Cela serait plus lié au problème de collecte de données du fait de l'absence des agents de l'état en charge de la collecte des informations à cause la situation sécuritaire.

Graphique 081. 2 ***: Etat de la transhumance interne dans les régions en 2021***

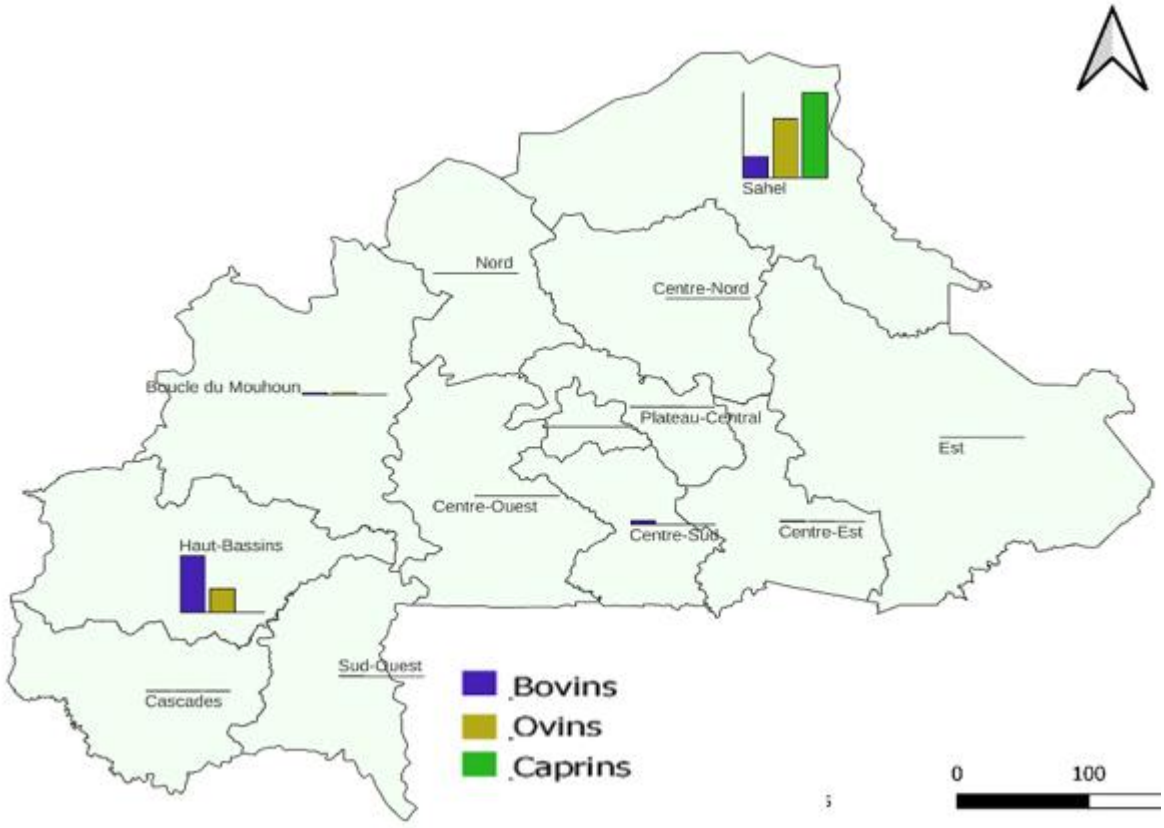

PROGRAMME 082 :

Graphique 082. 1 : Quantité de viande (abattages contrôlés) produite par espèce (en tonnes)..... 70
Graphique 082. 2 : Evolution de la production de cuirs et de peaux (en milliers)..... 71

82.01. Quantité de viande (abattages contrôlés) produite par espèce (en tonnes)

Points saillants

- Quantité de viande de bovin contrôlée globalement croissante de 2012 à 2021
- Stabilité dans la quantité de viande contrôlée de caprin, ovin et porcin.

Commentaire

La quantité de viande contrôlée a connu une croissance de 2012 à 2017. Elle est passée de 46 067 tonnes en 2012 à 76 020 tonnes en 2021. Cette croissance est tirée par celle de bovin. En effet, la production de viande contrôlée de bovin a enregistré une augmentation significative entre 2012 et 2017 passant de 28 279 tonnes à 59 578 tonnes. A partir de 2017 cette production chute pour se retrouver à 32 374 tonnes en 2019. Elle reprend sa croissance après 2019 pour se situer à 53 834 tonnes de viande en 2021.
Quant à la production de viande de caprins, ovins et porcins, la quantité contrôlée est resté stable durant la période.

Graphique 082. 1 : Quantité de viande (abattages contrôlés) produite par espèce (en tonnes)

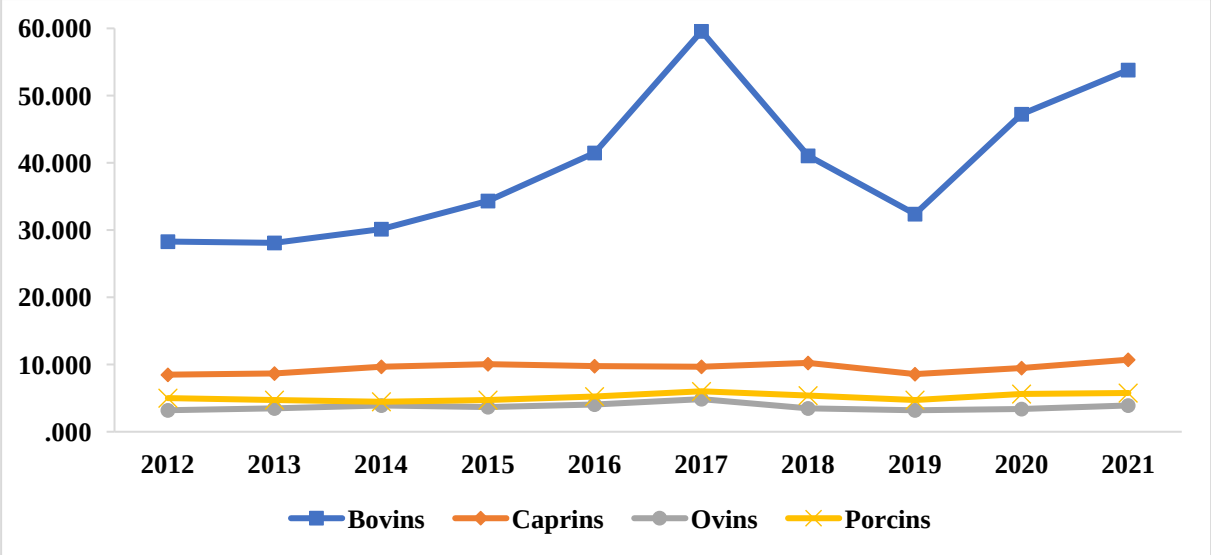

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

82.02.Evolution de la production de cuirs et de peaux (en milliers)

Points saillants

- Offre de cuirs et peaux légèrement croissante de 2012 à 2021 ;
- Amélioration du prix des peaux et cuirs en 2021.

Commentaire

La production de cuire et de peau a connu une croissance légère de 2012 à 2020. Elle est passée de 1 321 tonnes en 2012 à 1 438 tonnes en 2021. Cette croissance est tirée par la production de la peau. En effet, la production de la peau a enregistré une augmentation de 36,2% entre 2012

et 2015 passant de 1 164 tonnes à 1 800 tonnes. A partir de 2015 jusqu'en 2020, cette production est restée stable. En 2021, la production de peau a connu une chute de 28,6 par rapport à 2020.

Quant à la production de cuire, elle est restée stable durant la période, en dehors de 2019 et 2020 qui enregistre de légères croissances. En 2021, l'offre baisse drastiquement de 1561 à 1182 peaux (-24%) et de 441 à 246 cuirs (-44%) ; ce qui induirait une hausse des prix de ces sous-produits animaux.

Graphique 082. 2 : *Evolution de la production de cuirs et de peaux (en milliers)*

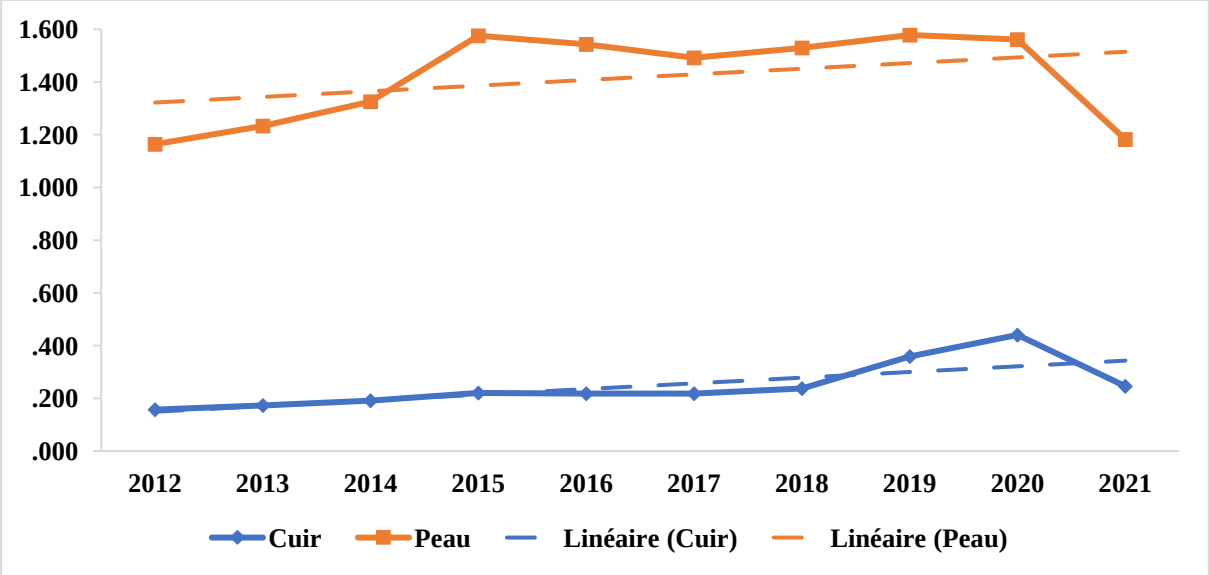

Source : MARAH/DGESS/EPA,2012-2021

PROGRAMME 083 :

Graphique 083. 1 : Taux de couverture vaccinale (PPCB MNC PPR) entre 2012 et 2021 ..... *73*
Graphique 083. 2 : Evolution des effectifs (en milliers) traités curativement contre les trypanosomoses animales par espèce entre 2012 et 2021 ..... *74*
Graphique 083. 3: Evolution des doses de vaccin acquises entre 2012-2021 ..... *75*

83.1. Taux de couverture vaccinale (PPCB MNC PPR)

Points saillants :

- Une Tendance évolutive des taux de couverture vaccinale pour la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Maladie de New Castle (MNC) et la peste des Petits Ruminants (PPR) au Burkina Faso ;
- Les taux de couverture les plus élevés ont été enregistré en 2017 pour la PPR et en 2020 pour la PPCB et la MNC ;
- Faible vaccination des Petits Ruminants contre la PPR de 2012 à 2018.

Commentaire :

Sur la période 2012-2021, les taux de couverture vaccinale de la PPCB et de la MNC évoluent en dents de scie. Celui de la PPCB a connu une hausse significative en 2017 de 51,79% due à une allocation budgétaire conséquente pour contenir d'éventuel foyer de maladie et une baisse en 2018 de 25,86% à cause de la régulation budgétaire pour l'acquisition des différents vaccins sous le contrôle Ministère en charge des ressources animales. Le taux de couverture vaccinale de la PPR a atteint son pic en 2020 à cause de la gratuité de la vaccination occasionnée par les mesures liées à la pandémie de la maladie à Covid 19
Pour la PPR, de 2012 à 2018, le taux de couverture est resté stable parce que les éleveurs n'ont pas jusqu'à présent prit conscience de cette vaccination. De 2018 à 2020, il a connu une hausse significative à travers l'accompagnement de l'Etat et ses partenaires dans l'acquisition des vaccins et l'organisation des campagnes de vaccination. Ce fort taux observé au cours de la même période découle aussi de la gratuité de la vaccination dans le cadre des mesures de soutien aux producteurs du fait de la pandémie de la Covid 19.
De 2020 à 2021, on constate une chute des taux de couverture vaccinale (PPCB, PPR et MNC) à cause de l'insécurité (arrêt de travail dans certaines localités, déplacement des populations et des agents, etc.).

Graphique 083. 1 : Taux de couverture vaccinale (PPCB MNC PPR) entre 2012 et 2021

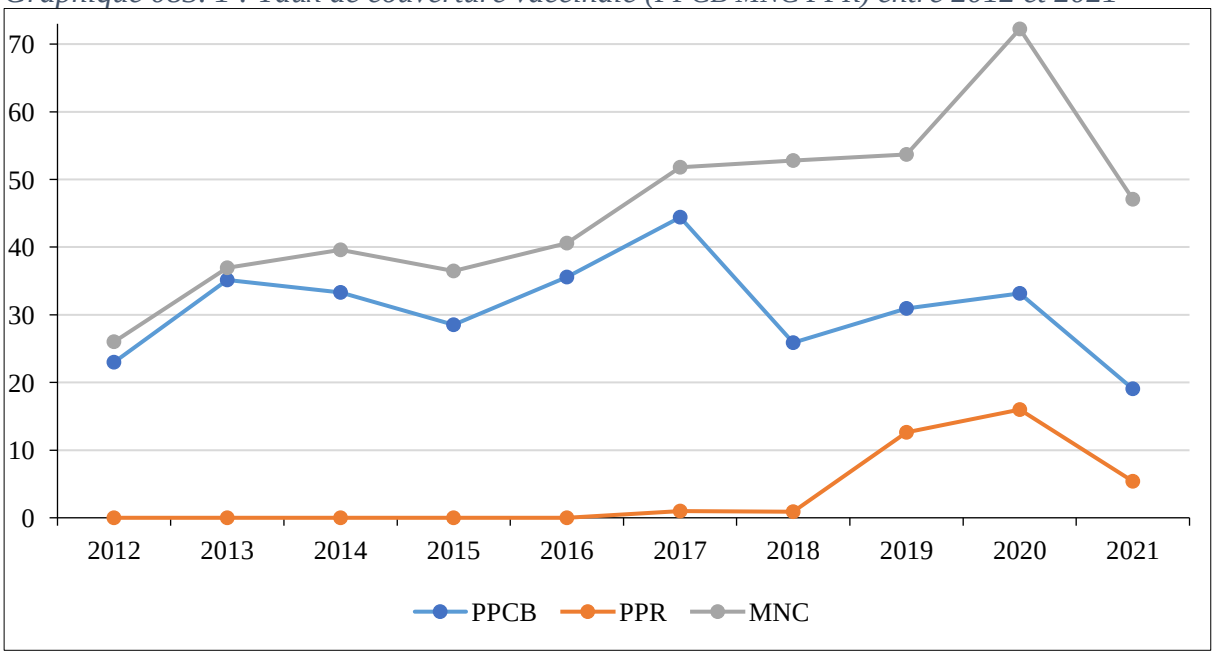

Source : **MARAH/DGESS/ENDRAH, 2012-2021**

83.2. Evolution des effectifs traités curativement contre les trypanosomoses animales par espèce

Points saillants :

- Le traitement curatif des bovins contre les Trypanomoses Animales est à un niveau faible ;
- Le traitement des équins contre les Trypanomoses Animales s'est renforcé en 2017 ;
- Les efforts de traitement des Petits Ruminants se sont accrus entre 2012 à 2018 réduits en 2019.

Commentaire :

De 2012 à 2021, seule l'espèce porcine n'a pas connu de traitement contre les Trypanomoses Animales à cause de la non demande des éleveurs d'une part et à sa forte résistance à cette maladie d'autre part.
Pour les équins, en 2017, on a enregistré une hausse des effectifs traités à cause de leurs infestations par les hémoparasites due à un envahissement de leur milieu de vie par les vecteurs. Cette donne s'est le plus constaté dans les régions humides du pays.
Quant aux petits ruminants, la baisse des effectifs traités en 2019 est due à la crise sanitaire liée à la Covid 19 qui avec ses mesures restrictives a empêché le rassemblement des animaux pour les traitements.

Graphique 083. 2 *: Evolution des effectifs (en milliers) traités curativement contre les trypanosomoses animales par espèce entre 2012 et 2021*

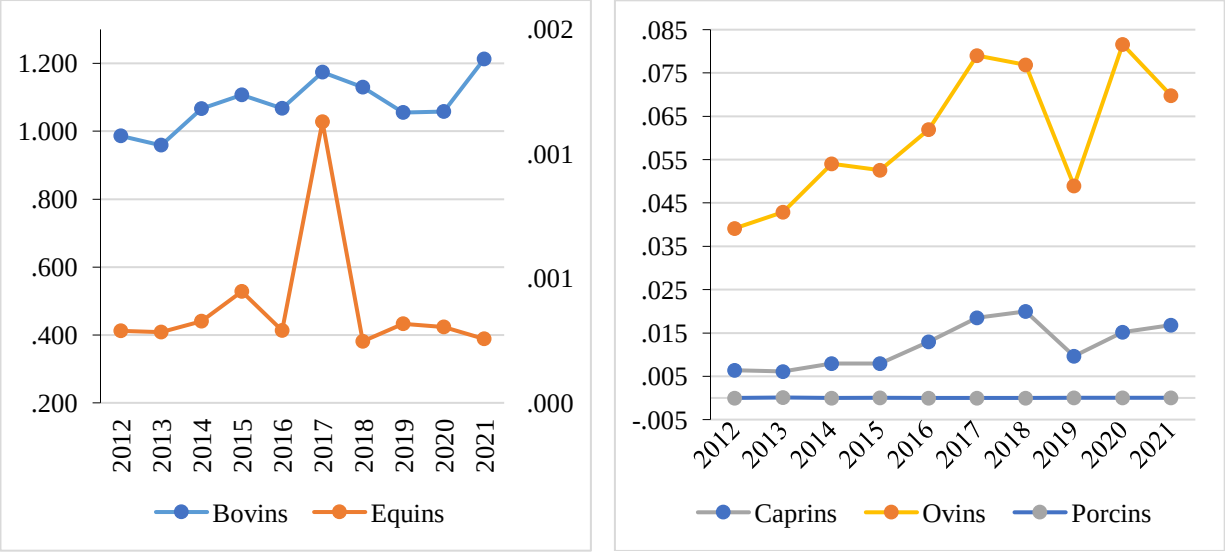

Source : MARAH/DGESS/ENDRAH, 2012-2021

83.3.Evolution des doses de vaccin acquises

Points saillants :

- une forte acquisition du rabisin, du Carbovin et du PériT1 SR en 2017 ;

- une forte acquisition du vaccin contre la MNC et la PPR au cours des deux dernières années.

Commentaire :

La forte acquisition de Carbovin en 2017 est due à la notification de plusieurs foyers de charbon bactéridien à travers le pays. Toutes fois, une baisse a été constatée en 2018 à cause de la sensibilisation massive de la population qui a contribué à la baisse des foyers au niveau national.
Pour le rabisin, l'accompagnement par un labo de référence a facilité la conduite de la campagne de vaccination contre la rage en 2017.
Pour le vaccin Péri T1 SR, la forte acquisition réalisée en 2017 est due à une allocation budgétaire conséquente en vue de contrôler la maladie.
L'acquisition des vaccins MNC et PPR au cours des deux dernières années s'explique par l'accompagnement de l'Etat et ses partenaires en vue d'éradiquer la PPR et renforcer le contrôle de la MNC.

Graphique 083. 3*: Evolution des doses de vaccin acquises entre 2012-2021*

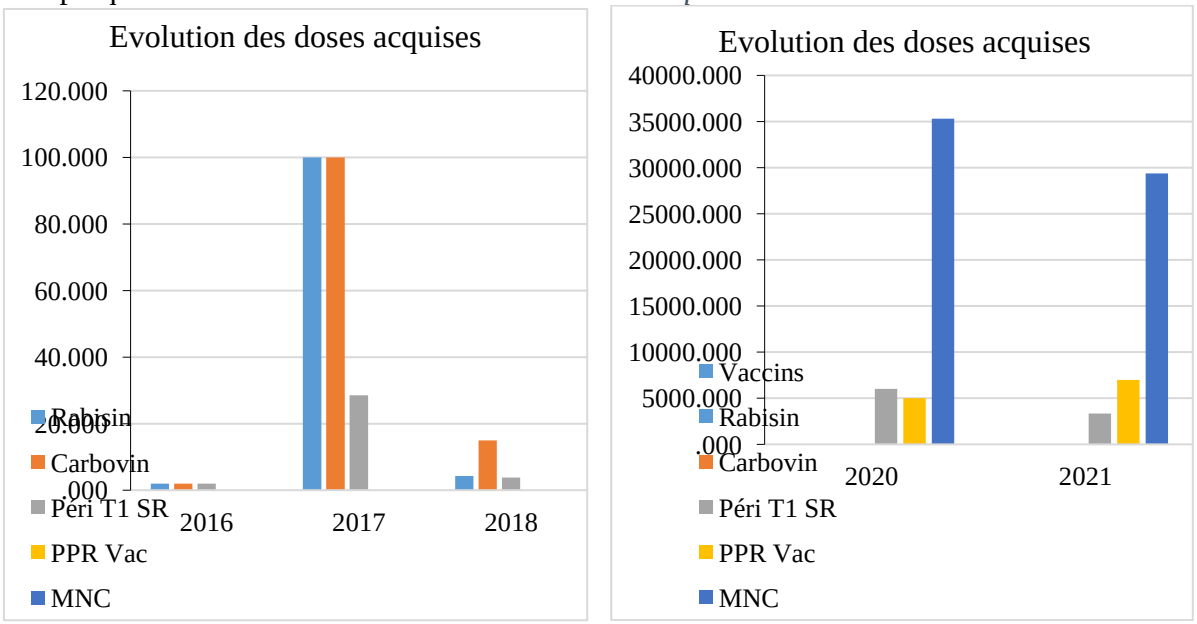

Source : MARAH/DGESS/ENDRAH, 2012-2021

PROGRAMME 084 :

Graphique 084. 1 : Evolution de la production de la pêche de capture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021 77
Graphique 084. 2: Evolution de la production de la pisciculture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021 78

84.1. Production de la pêche de capture selon les espèces

Points saillants :

- Au plan National, la production des espèces capturées a une tendance haussière sur la période 2012-2021 ;
- Les espèces les plus capturées sont : les Oreochromis niloticus, Sarotherodon galilaeus, Clarias gariepinus (et/ou) Clarias anguillaris et les Lates niloticus ;
- Les espèces les moins capturées sont : les Brycinus nurse, les Alestes beremoze.

Commentaire

La figure ci-dessous présente l'évolution de la production de la pêche de capture selon les espèces sur la période 2012-2021. Sur une production nationale de 245182 tonnes de production de pêche des différentes espèces pour la période considérée (dix ans), 203712 tonnes soit 83% est absorbée par les quatre espèces à savoir les Oreochromis niloticus, Sarotherodon galilaeus, Clarias gariepinus (et/ou) Clarias anguillaris et les Lates niloticus. En 2021 la production de ces espèces les plus représentées s'élève à 23258 tonnes soit une hausse de 1% comparée à la moyenne quinquennale. Les espèces les moins représentées sont les crevettes (Crustacés), les Brycinus nurse et les Alestes beremoze qui englobe une production totale de 6520 tonnes soit 2,7% de la production des dix dernières années.
Par ailleurs comparée l'année passée, la production des espèces de pêche capturées de 2021 (29731 tonnes) a connu une augmentation de 2% et de 5% par rapport à la moyenne quinquennale.

Graphique 084. 1 : Evolution de la production de la pêche de capture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021

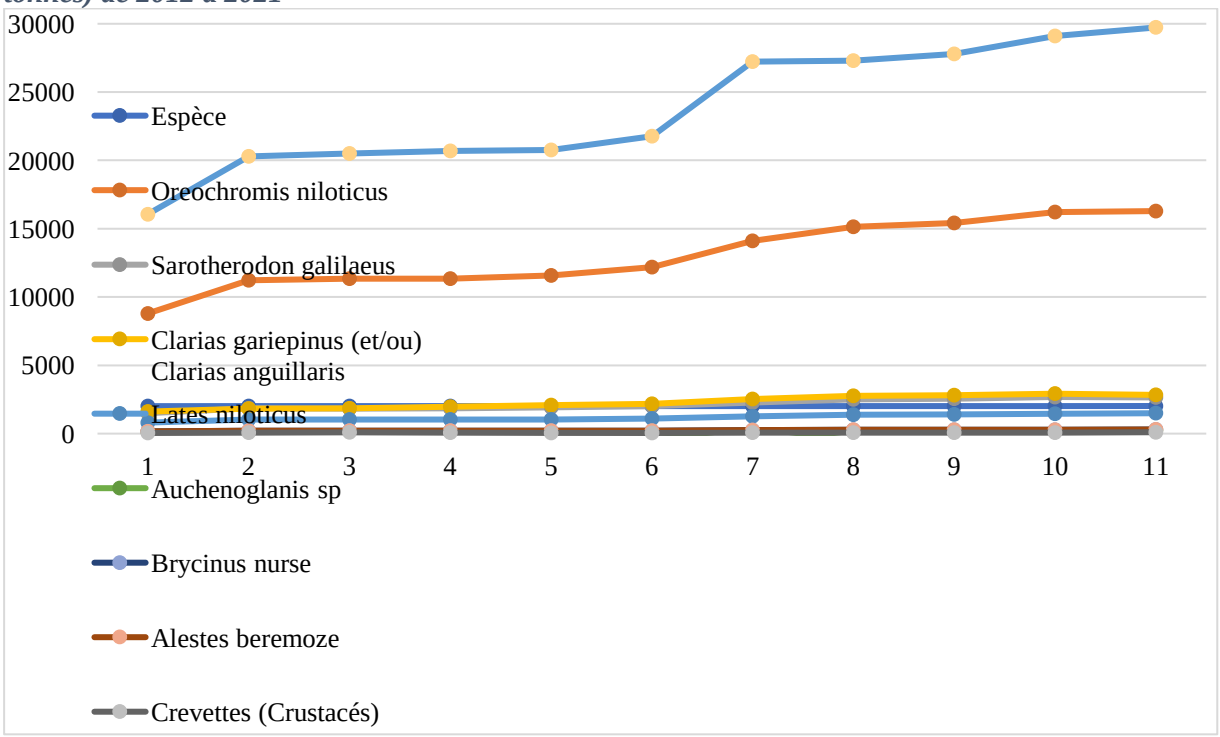

Source : MARAH/DGRH

84.2. Production des espèces piscicoles

Points saillants :

- Une production nationale croissante d'une année à l'autre sur la période 2012-2021 ;
- Les Oreochromis niloticus, les Clarias gariepinus et les Sarotherodon galilaeus sont les trois principales espèces piscicoles les plus produites ;
- L'absence de données de la production des Hétérosis niloticus pendant la période 2012-2015.

Commentaire

La figure ci-dessous présente l'évolution de la production de la pisciculture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021.Au plan national, la production des espèces piscicoles en 2021 est de 824 tonnes soit une hausse de 27% par rapport à l'année dernière et de 46% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les espèces de pisciculture produites principalement sont les Oreochromis niloticus, les Clarias gariepinus et les Sarotherodon galilaeus. En 2021 leur production s'élève à 801 tonnes soit 97% de la production des espèces piscicoles.

Graphique 084. 2: Evolution de la production de la pisciculture selon les espèces (en tonnes) de 2012 à 2021

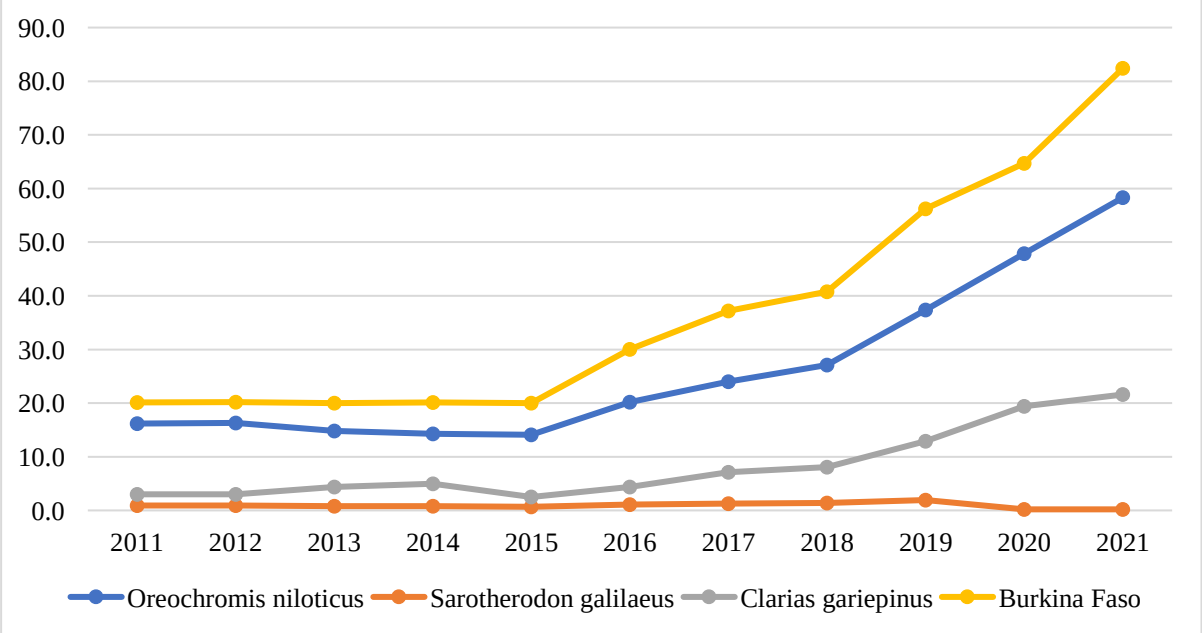

Source : MARAH/DGRH

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord 2021.

L'élaboration du tableau de bord des statistiques agricoles 2021 a nécessité l'utilisation des données sur la période 2012-2021. Plusieurs sources de données ont été mobilisées. Il s'agit principalement des données de l'EPA, du rapport de performance du MAAH, du MAFAP et du SIM-céréales.

Les données des autres indicateurs du tableau de bord 2021 proviennent de l'enquête permanente agricole. Toutefois, le plus grand nombre a nécessité une session de travail ad'hoc en vue de produire les indicateurs et d'en analyser les tendances. Bien que les moyennes pondérées soient de variance minimale, les moyennes simples ont été préférées pour les données des ménages agricoles et les indicateurs en ratio ont été estimés par le ratio des estimateurs.

La dernière étape du travail a consisté à expliquer les évidences en particulier les dérives observées à partir des analyses descriptives.

Annexe 2 : Métadonnées

Indicateur	Libellé (Unité)	Variables	Formule
PIPRM	Part de l'irrigation dans la production de riz et de maïs	- Prmi : production de riz et maïs irrigué - Ptrm : production totale de riz et maïs	$PIPRM = 100 \times \frac{Prmi}{Ptrm}$
TASR	Taux d'aménagement des superficies de riz (%)	- Sar : Superficie aménagée de riz - Str : superficie totale de riz	$TASR = 100 \times \frac{Sar}{Str}$
TASM	Taux d'aménagement des superficies de maïs (%)	- Sam : Superficie aménagée de maïs - Stm : Superficie totale de maïs	$TASM = 100 \times \frac{Sam}{Stm}$
PSAF	Proportion des superficies allouées aux femmes (%)	- Sf : Superficie allouée aux femmes - St : Superficie totale nationale	$PSAF = 100 \times \frac{Sf}{St}$
PCES	Proportion des superficies sous CES/DRS dans la superficie totale (%)	- Sces : Superficie sous CES/DRS - St : Superficie totale nationale	$PCES = 100 \times \frac{Sces}{St}$
PCES*	Taux d'utilisation des différentes techniques CES/DRS (%)	- Sces* : Superficie sous CES/DRS - St* : Superficie totale nationale	$PCES* = 100 \times \frac{Sces*}{St*}$
TCBC	Taux de couverture des besoins céréaliers (%)	- Disp : Quantité de céréales disponible (kg) - Bes : Besoin national en céréales (kg)	$TCBC = 100 \times \frac{Disp}{Bes}$
TANC	Taux de non-autonomie céréalière des ménages (%)	- Na : Nombre de ménages dont la production par tête ≥ 190 kg - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times (1 - \frac{Na}{Nt})$

PMCE	Proportion de ménages ayant une consommation alimentaire élevée (%)	- Nmce : Nombre de ménages dont la consommation alimentaire élevée - Nt : Nombre total de ménages	$PMCE = 100 \times \frac{Nmce}{Nt}$
Pc	Proxy calorique (Kcal/per/jr)	- Ncc : Nombre de calories disponibles - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times \frac{Na}{Nt}$
Rv	Revenu moyen monétaire issus de la production végétale (hors coton) des ménages agricoles (Milliers de FCFA)	- Rvm : revenu végétal par ménage - N : Nombre total de ménages agricoles	$Rv = \frac{\sum_{i=1}^{N} Rvm}{N}$
TVA	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles (%)	Vt : valeur ajoutée de l'agriculture à l'année t Vt : valeur ajoutée de l'agriculture à l'année t-1	$TAC = 100 \times \frac{Vt - Vt - 1}{Vt - 1}$
TCC	Taux de commercialisation des céréales (%)	Qcv : Quantité de céréales vendue au cours de l'année (kg) Qcd : quantité totale de céréales produites ou en stock (kg)	$TCC = 100 \times \frac{Qcv}{Qcd}$
TCR	Taux de commercialisation des cultures de rentes (%)	Qrv : Quantité de rente vendue au cours de l'année (kg) Qrd : quantité totale de rente produites ou en stock (kg)	$TCC = 100 \times \frac{Qrv}{Qrd}$
TCV	Taux de commercialisation des autres cultures vivrières (%)	Qvv : Quantité des autres vivriers vendue au cours de l'année (kg) Qvd : quantité totale des autres vivriers produits ou en stock (kg)	$TCV = 100 \times \frac{Qvv}{Qvd}$
TAMC	Taux d'accès des ménages au crédit (%)	- Ncm : Nombre de ménages dont un membre au moins a obtenu du crédit - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times \frac{Ncm}{Nt}$
Rc	Rendements des céréales (kg/ha)	- Qcp : Quantité de céréales produites au cours de l'année (kg) - Scp : Superficie totale de céréales de l'année (ha)	$TCV = \frac{Qcp}{Scp}$
Dnpk	Dose nette d'utilisation du NPK (kg/ha)	- Qnpk : Quantité de NPK utilisé au cours de l'année (kg) - Snpk : Superficie totale ayant bénéficié du NPK (ha)	$TCC = \frac{Qnpk}{Snpk}$
DBNPK	Dose brute d'utilisation du NPK (kg/ha)	- Qnpk : Quantité de NPK utilisé au cours de l'année (kg) - Ste : Superficie totale exploitée (ha)	$DNFO = \frac{Qnpk}{Ste}$
DNU	Dose nette d'utilisation de l'urée (kg/ha)	- Qur : Quantité d'urée utilisé au cours de l'année (kg) - Sur : Superficie totale ayant bénéficié de l'urée (ha)	$DNU = \frac{Qur}{Sur}$
DBFO	Dose brute d'utilisation de l'urée (kg/ha)	- Qur : Quantité d'urée utilisé au cours de l'année (kg)	$DNFO = \frac{Qur}{Ste}$

		- Ste : Superficie totale exploitée (ha)	
DBFO	Dose brute d'utilisation de la fumure organique (kg/ha)	- Qfo : Quantité de fumure organique utilisé au cours de l'année (kg) - Ste : Superficie totale exploitée (ha)	$DNFO = \frac{Qfo}{Ste}$
DNFO	Dose nette d'utilisation de la fumure organique (kg/ha)	- Qfo : Quantité de fumure organique utilisé au cours de l'année (kg) - Sfo : Superficie totale ayant bénéficié de la fumure (ha)	$DNFO = \frac{Qfo}{Sfo}$
TPC	Taux de possession de charrue (%)	- Nch : Nombre de ménages possédant au moins une charrue - Nt : Nombre total de ménages	$TPC = 100 \times \frac{Nch}{Nt}$
TLS	Taux de labour des superficies (%)	- Slab : Superficie totale labourée (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TLS = 100 \times \frac{Slab}{St}$
TUT	Taux d'utilisation du tracteur (%)	- Strac : Superficie totale labourée au tracteur (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TUT = 100 \times \frac{Strac}{St}$
TTS	Taux de traitement des superficies contre les fléaux (pestes, insectes, …)	- Strait : Superficie totale traitée aux phytosanitaires (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TTS = 100 \times \frac{Strait}{St}$
TUTV	Taux d'utilisation des technologies vulgarisées (Fumure organique, engrais, semences améliorées, CES/DRS) (%)	- Stv : Superficie totale sous technologies de vulgarisation (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TUTV = 100 \times \frac{Stv}{St}$
TAS	Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de possession foncière rurale (APFR) (%)	- St : Superficie exploitée à l'année t - St-1 : Superficie exploitée à l'année t-1	$TAS = 100 \times \frac{St - St-1}{St-1}$
CAH	Consommation apparente par Hbt (kg)	- Da : Quantité apparemment consommée (kg) - Pa : Population actuelle	$CAH = \frac{Da}{Pa}$
TBA	Budget alloué à l'agriculture (Milliards de FCFA)	- Bt : Budget allouée à l'année t - Bt-1 : Budget allouée à l'année t-1	$TBA = 100 \times \frac{Bt - Bt-1}{Bt-1}$
DFA	Dépenses en faveur de l'agriculture (Milliards de FCFA)	- Dt : Dépense en faveur de l'agriculture à l'année t - Dt-1 : Dépense en faveur de l'agriculture à l'année t-1	$DFA = 100 \times \frac{Dt - Dt-1}{Dt-1}$

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs du PNSR II (2016-2020)

Programme 075 : Aménagements Hydro-agricoles et irrigations.

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2020	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2020		2020	2021	2022	
Objectif Stratégique : Augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole totale	**Indicateur 1 :** Part des productions irriguées dans la production agricole totale	**%**	11,03	23	25	25	27	DGAHDI
Action 075-01 : Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds								**DGAHDI**
Objectif opérationnel : Réaliser/réhabiliter des périmètres irrigués et des bas-fonds	**Indicateur 1 :** Superficies des périmètres irrigués nouvellement aménagées	**ha**	1528	1219	2215	865	3500	DGAHDI
	Indicateur 2 : Superficies des bas-fonds nouvellement aménagées	**ha**	4050,35	3 480	3704	3704	4000	DGAHDI
Action 075-02 : Gestion des aménagements hydro-agricoles								**DGAHDI**
Objectif opérationnel : Assurer la gestion des infrastructures sur les périmètres irrigués et les bas-fonds aménagés	**Indicateur 1 :** Taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels	%	95	100	100	100	100	DGAHDI
	Indicateur 2 : Proportion des superficies aménagées allouées aux femmes	%	45,94	30	30	30	30	DGAHDI
Action 075-03 : Technologies innovantes d'irrigation								**DGAHDI**
Objectif opérationnel : Promouvoir les techniques et équipements appropriées pour la mise en valeur optimale des aménagements	**Indicateur 1 :** Nombre d'équipement d'irrigation mis à la disposition des producteurs	%	27 686	60 613	65 000	65 000	65 000	DGAHDI
Action 075-04 : Petits ouvrages de mobilisation des eaux								**DGAHDI**
Objectif opérationnel : Accroître la disponibilité des ressources en eau à des fins agricoles	**Indicateur 1 :** Taux d'accroissement des petits ouvrages de mobilisation de l'eau	%	25	31	35	37	37	DGAHDI
Action 075-05 : Restauration, conservation et récupération des terres agricoles								**DGAHDI**
Objectif opérationnel : Assurer la durabilité de la production agricole	**Indicateur 1 :** Proportion des superficies sous CES/DRS dans la superficie totale	%	4,93	5	5,2	5,4	5,6	DGAHDI

Programme 076 : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Objectifs	Indicateurs	Référence		Prévision	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2020	2020	2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables	**Indicateur 1 :** Proportion des personnes vulnérables dans les provinces structurellement en insécurité alimentaire	%	12,56	10,08	9	7,5	5,5	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces structurellement déficitaires	%	38,56	86	88	90	92	SE-CNSA
Action 076-01 : Coordination et animation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles								
Objectif Opérationnel : Assurer un meilleur fonctionnement du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle	**Indicateur 1 :** Nombre de région ayant tenu au moins une session de l'AG des conseils régionaux de sécurité alimentaire	Nombre	2	13	13	13	13	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Proportion des décisions de l'AG-CNSA et CT-CNSA mise en œuvre	%	60	90	95	100	100	SE-CNSA
Action 076-02 : Renforcement et gestion des stocks de sécurité alimentaire								
Objectif Opérationnel : Renforcer la capacité de réponse en cas de crise alimentaire et nutritionnelle	**Indicateur 1** : Niveau effectif du SNS	Tonne	16 799,68	50 000	50 000	50 000	50 000	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Niveau effectif du SI	Tonne	54 155,95	25 000	25 000	25 000	25 000	SONAGESS
Action 076-03 : Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables								
Objectif Opérationnel : Renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables	**Indicateur 1 :** Proportion des ménages vulnérables touchées par les interventions d'appui à la production	%	45,5	60	70	80	90	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Proportion des ménages vulnérables ayant bénéficié d'opérations de soutien sous forme de cash ou de food	%	100	100	100	100	100	SE-CNSA
Action 076-04 : Prévention de la malnutrition								
Objectif Opérationnel : Améliorer l'état nutritionnel des ménages vulnérables	**Indicateur 1 :** Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	%	8,5	<5	<5	<5	<5	SE-CNSA

	Indicateur 3 : Proportion de ménages ayant une diversité alimentaire élevée	%	24,7	25	30	35	35	SE-CNSA

xx

Programme 077 : Economie Agricole

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2020	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2020		2020	2021	2022	
Objectif Stratégique : Promouvoir le développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles	**Indicateur 1 :** Niveau de revenu moyen monétaire issus de la production végétale (céréales, cultures de rentes hormis le coton et les autres cultures vivrières) des ménages agricoles	F CFA	232 617	256 377	266 377	276 377	198 700	DGPER
	Indicateur 2 : Nombre d'emplois créés dans le secteur agricole	Nombre	70 442	85 442	95 500	100 000	105 000	DGPER
Action 077-01 : Entreprenariat agricole								
Objectif opérationnel : Améliorer les performances des exploitations agricoles familiales par la création des conditions favorables à la mutation structurelle de l'agriculture	**Indicateur 1 :** Proportion de producteurs formés qui adoptent les techniques modernes de gestion	%	56	80	80	80	80	DGPER
	Indicateur 2 : Nombre de PME/PMI agricoles et agro-alimentaires créés	Nombre	62	40	50	60	70	DGPER
Action 077-02 : Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles								
Objectif opérationnel : Créer un cadre incitatif à l'investissement agricole à travers la facilitation de l'accès au financement et à la gestion des risques agricoles	**Indicateur 1 :** Taux de couverture de la demande en crédits agricoles	%	4	5	5,5	6	8%	DGPER
	Indicateur 2 : Proportion de producteurs ayant souscrit à une police d'assurance	%	ND	ND	3	3	4	DGPER
Action 077-03 : Développement des filières agricoles								
Objectif opérationnel : Assurer l'analyse économique, financière, environnementale et sociale afin d'orienter les interventions en matière de promotion des filières agricoles	**Indicateur 1** : Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles	%	6,9	8,3	8,5	8,7	9	DGPER
Action 077-04 : Accès aux marchés Agricoles								
Objectif opérationnel : Contribuer à la compétitivité de l'économie nationale par la promotion de la liaison entre la production agricole et le marché en améliorant le	**Indicateur 1 :** Taux de commercialisation des céréales	%	27	28	31	34	36	DGPER
	Indicateur 2 : Taux de commercialisation des cultures de rentes	%	62,75	85	86	87	90	DGPER

système de distribution des produits agricoles								
Action 077-05 : Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux								
Objectif opérationnel : Accroitre le volume des produits agricoles transformés et la consommation des produits agricoles nationaux	**Indicateur 1 :** Proportion des unités agroalimentaires engagées dans la démarche qualité et certifiées	%	0	2	6	14	18	DGPER
	Indicateur 2 : Indice de transformation des produits agricoles	%	25	30	32	34	35	DGPER

Programme 078 : Développement durable des productions agricoles.

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2020	Valeurs cibles			Responsables
		Unité de mesure	2020		2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à l'accroissement durable et à la diversification de l'offre des produits agricoles	**Indicateur 1 :** Taux de couverture des besoins céréaliers	%	88	109	117	140	140	DGPV
	Indicateur 2 : taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (mais, riz, sorgho, mil)	%	8	8	8	8	8	DGPV
Action 078-01: Intrants et équipements agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Accroitre le niveau d'utilisation des intrants et des équipements agricoles de qualité pour la production	**Indicateur 1 :** Dose brute d'utilisation des engrais	Kg/ha	54	65	68	72	75	DGPV
	Indicateur 2 : Taux d'utilisation des équipements agricoles	%	73	75	78	80	80	DGPV
Action 078-02 : Protection des Végétaux et conditionnement des produits agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Protéger les productions agricoles contre les fléaux et autres nuisibles	**Indicateur 1 :** Proportion des pertes de production céréalière dues aux fléaux et autres nuisibles dans la production totale	%	3	2	1	1	1	DGPV
	Indicateur 2 : Taux des superficies traitées contre les fléaux	%	79,13	100	100	100	100	DGPV

Action 078-03 : Recherche-développement, vulgarisation et appui conseil agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Améliorer le niveau d'adoption des technologies vulgarisées	**Indicateur 1 :** Taux d'utilisation des technologies vulgarisées (Fumure organique, engrais, semences améliorées, CES/DRS)	%	49,77	58	60	61	62	DGPV
Action 078-04 : Diversification de la production agricole								DGPV
Objectif opérationnel : Promouvoir la diversification des productions agricoles	**Indicateur 1 :** Indice de diversification des productions agricoles	Unité	0,86	0,9	0,92	0,92	0,92	DGPV
Action 078-05 : Connaissance des sols								BUNASOL
Objectif opérationnel : Mettre en place des instruments de capitalisation des connaissances sur les sols et leur fertilité	**Indicateur 1 :** Taux de couverture pédologique du Burkina	%	94 (échelle 1/100 000)	100 (échelle 1/100 000)	25 (échelle 1/50 000)	25(échelle 1/50 000)	25 (échelle 1/50 000	BUNASOL

Programme 079 : Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2020	Valeurs Cibles			Responsable
		Unité de mesure	2020		2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à la sécurisation foncière, à l'organisation et à la formation professionnelle des producteurs	**Indicateur 1 :** Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de possession foncière rurale (APFR)	%	100	66,67	50	33,33	25	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des organisations des Producteurs immatriculées dans le registre des sociétés coopératives	%	1,5	30	45	55	**65**	DGFOMR
Action 079-01 : Organisation et gouvernance des OP et des CRA								DGFOMR

Objectif opérationnel : Organiser et renforcer les capacités des organisations des producteurs	**Indicateur 1** Nombre d'interprofessions reconnus	Nombre	3	5	4	3	10	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des cadres de concertations tenus par les CRA et des Interprofessions	%	82	90	95	100	100	DGFOMR

Action 079-02 : Formation professionnelle des acteurs agricoles								DGFOMR
Objectif opérationnel : Accroitre l'accès des acteurs du monde rural à la formation professionnelle agricole	**Indicateur 1 :** Nombre de producteurs formés	Producteurs formés	2 297	3 100	3 650	4 200	4 700	DGFOMR
	Indicateur 2 : Nombre d'agents formés/recyclés	Agent formés	938	937	1 200	1 200	-	CAP-MARTOURKOU
Action 079-03 : Sécurisation foncière en milieu rural								DGFOMR
Objectif opérationnel : Assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers	**Indicateur 1 :** Proportion des villages ayant mis en place les structures de gestion foncière rurale	%	4,98	11,23	16,85	16,52	14,67	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des actes fonciers délivrés (APFR) sur les demandes d'actes	%	32,36	60	75	85	100	DGFOMR

Programme 080 : Pilotage et soutien

Objectifs	**Indicateurs**	**Référence**		**2020**	**Valeurs cibles**			**Responsables**
		Unité	**2020**		**2020**	**2021**	**2022**	
Objectif stratégique : Assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention du département ministériel	**Indicateur 1 :** Taux d'exécution physique global des programmes budgétaires	%	66,2	80	90	100	100	DGESS
Action 080-01: Pilotage et soutien des actions du ministère								Cabinet
Objectif Opérationnel : Améliorer le pilotage des activités du ministère	**Indicateur 1 :** Taux d'exécution physique du programme pilotage et soutien	%	87,6	90	95	100	100	Cabinet

Action 080-02 : Gestion des ressources matérielles et financières								DAF
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	**Indicateur 1 :** Taux d'exécution financière des programmes budgétaires	%	92,1	100	100	100	100	DAF
	Indicateur 2 : Part des dépenses d'investissements dans les dépenses publiques pour l'agriculture	%	89,31	85	85	85	85	DAF
Action 080-03 : Gestion des ressources humaines								DRH
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère	**Indicateur 1 :** Taux de satisfaction en besoins de personnels des programmes	%	90	90	90	90	90	**DRH**
	Indicateur 2 : Proportion des dossiers traités	%	90	90	90	90	90	**DRH**
Action 080-04 : Gestion des marchés publics								DMP
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion efficace et efficiente des marchés publics	**Indicateur 1 :** Taux d'exécution des plans de passation des marchés	%	66,07	80	90	95	100	DMP
	Indicateur 2 : Taux d'exécution des plans de passation des marchés selon la procédure de droit commun	%	11,7	15	15	15	15	DMP
Action 080-05 : Planification et suivi évaluation								DGESS
Objectif Opérationnel : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la performance des programmes du ministère	**Indicateur 1 :** Taux de réalisation des activités de planification et de suivi-évaluation des actions du MAAH	%	54,7	90	95	100	100	DGESS
	Indicateur 2 : Proportion des cadres de concertation et de planification fonctionnels	%	100	100	100	100	100	DGESS
Action 080-06: Capitalisation des données statistiques								DGESS
Objectif Opérationnel : Collecter et traiter les données statistiques	**Indicateur 1 :** Taux de renseignement des indicateurs de performance du MAAH	%	63,9	90	95	100	100	DGESS

Action 080-07: Gestion des systèmes d'information								DSI
Objectif Opérationnel : Assurer une meilleure gestion du système d'information	**Indicateur 1 :** Taux de satisfaction dans les délais requis des besoins en maintenance du système informatique et d'assistance aux utilisateurs	%	100	100	100	100	100	DSI
	Indicateur 2 : Taux de couverture des fonctions métiers du MAAH par le système informatique	%	100	100	100	100	100	DSI
Action 080-08: Gestion de la documentation et des archives								DAD
Objectif Opérationnel : Mettre à la disposition des usagers des documents actualisés sur la production agricole	**Indicateur 1 :** Taux de satisfaction des usagers du MAAH en termes de consultation de documents	%	100	100	100	100	100	DAD
Action 080-09: Coordination des politiques sectorielles agricoles								SP/CPSA
Objectif Opérationnel : Assurer le suivi et la coordination des politiques du secteur rural	**Indicateur 1 :** Niveau de cohérence des interventions du secteur avec les politiques sectorielles	**%**	**ND**	**100**	**100**	**100**	**100**	**SP/CPSA**

BIBLIOGRAPHIE

[1] Annuaire des prix des produits agricoles 2019, SONAGESS, août 2020 ;

[2] Annuaire statistique 2020, INSD, novembre 2021 ;

[3] Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II), 2016-2020, avril 2020 ;

[4] Guide de Formation en Technique de Microdose, PAPSA, août 2015 ;

[5] Rapport de synthèse CPSA, DGESS/MARAH, 2015-2021 ;

[6] Rapports Résultat définitif campagne agricole 2012-2021 ;

[7] Rapports Missions conjointes 2012-2021.

[8] Annuaire statistique 2020 de l'agriculture.

[9] Tableau de bord statistique 2020 de l'agriculture.

Sites Web du MARAH : www.agriculture.bf